

ÉCOLE  
NORMALE  
SUPÉRIEURE  
DE LYON



2018

*Budget  
rectificatif  
2018*



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Note de présentation synthétique du budget rectificatif 2018 en GBCP</b> .....	<b>5</b>
2.1	Les principaux chiffres du BR 2018 .....	5
2.2	Les recettes du BR 2018.....	6
2.3	Les dépenses du BR 2018.....	7
2.3.1	Les autorisations d'engagement.....	7
2.3.2	Les crédits de paiement .....	8
<b>3.</b>	<b>Les indicateurs financiers du budget rectificatif 2018</b> .....	<b>9</b>
3.1	Le résultat du BR 2018 .....	10
3.2	La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2018.....	11
3.3	Le fonds de roulement du BR 2018 .....	12
3.4	Les ratios du BR 2018.....	13
3.4.1	Taux de couverture des dépenses de fonctionnement.....	13
3.4.2	Taux de couverture des dépenses d'investissement.....	13
3.4.3	Part de l'autofinancement dans la couverture de l'investissement .....	14
3.4.4	Taux de saturation.....	14
3.5	Le solde budgétaire du BR 2018.....	15
3.6	La trésorerie du BR 2018.....	16
<b>4.</b>	<b>Analyse des recettes et dépenses du budget rectificatif 2018</b> .....	<b>17</b>
4.1	Analyse des recettes du budget rectificatif 2018 .....	17
4.1.1	Ensemble des recettes inscrites au budget rectificatif.....	17
4.1.2	Les recettes globalisées .....	19
4.1.3	Les recettes fléchées .....	21
4.2	Analyse des dépenses du budget rectificatif 2018 .....	22
4.2.1	Ensemble des dépenses inscrites au budget rectificatif.....	22
4.2.2	Principales variations des moyens établissement et opérations immobilières .....	24
4.2.3	Les dépenses de fonctionnement.....	25
4.2.4	Les dépenses d'investissement.....	26
4.2.5	Les dépenses de masse salariale .....	28
4.2.5.1	Masse salariale globale .....	28
4.2.5.2	Masse salariale sur supports budgétaires de l'État .....	30
4.2.5.3	Masse salariale sur ressources propres .....	42
4.2.5.4	Masse salariale globale et ETPT proposés au vote du conseil d'administration .....	44
<b>5.</b>	<b>Annexes réglementaires</b> .....	<b>46</b>
5.1	Annexe 1 : tableau des emplois.....	46
5.2	Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	47
5.2.1	Tableau des autorisations budgétaires agrégé .....	47
5.2.2	Tableau des autorisations budgétaires ENS de Lyon.....	48
5.2.3	Tableau des autorisations budgétaires BDL.....	49
5.3	Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	50
5.3.1	Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine agrégé .....	50
5.3.2	Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine ENS de Lyon .....	52
5.3.3	Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine BDL .....	54
5.4	Annexe 4 : tableau d'équilibre financier .....	56
5.4.1	Tableau d'équilibre financier agrégé .....	56
5.4.2	Tableau d'équilibre financier ENS de Lyon .....	57
5.4.3	Tableau d'équilibre financier BDL.....	58
5.5	Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	59
5.5.1	Tableau des opérations pour compte de tiers agrégé .....	59
5.5.2	Tableau des opérations pour compte de tiers ENS de Lyon .....	60
5.5.3	Tableau des opérations pour compte de tiers BDL .....	61
5.6	Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale .....	62

5.6.1	Tableau de situation patrimoniale agrégé .....	62
5.6.2	Tableau de situation patrimoniale ENS de Lyon.....	63
5.6.3	Tableau de situation patrimoniale BDL.....	64
<b>5.7</b>	<b>Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie .....</b>	<b>65</b>
<b>5.8</b>	<b>Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées .....</b>	<b>66</b>
<b>5.9</b>	<b>Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles .....</b>	<b>67</b>
<b>5.10</b>	<b>Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières.....</b>	<b>68</b>
<b>5.11</b>	<b>Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles .....</b>	<b>69</b>
<b>5.12</b>	<b>Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche .....</b>	<b>70</b>
<b>5.13</b>	<b>Tableau de synthèse budgétaire et comptable.....</b>	<b>71</b>
5.13.1	Tableau de synthèse budgétaire et comptable agrégé.....	71
5.13.2	Tableau de synthèse budgétaire et comptable ENS de Lyon.....	72
5.13.3	Tableau de synthèse budgétaire et comptable BDL.....	73
<b>5.14</b>	<b>Annexe immobilière .....</b>	<b>74</b>
<b>5.15</b>	<b>Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....</b>	<b>75</b>
<b>5.16</b>	<b>Projet annuel de performance (PAP).....</b>	<b>78</b>
<b>6.</b>	<b>Structure budgétaire 2018.....</b>	<b>81</b>
<b>7.</b>	<b>Glossaire.....</b>	<b>82</b>

## 1. Préambule

Ce budget rectificatif 2018 survient plus tard dans l'année par rapport aux exercices précédents. Il est ainsi présenté au vote du conseil d'administration se tenant en septembre. Auparavant, il était proposé au vote du CA de juillet. Le but de cette démarche est d'avoir une vision budgétaire plus fine des activités de l'établissement sur l'exercice en cours. Les crédits du budget initial ayant été ouverts le 10 janvier, ce budget rectificatif se base sur une exécution de 6 mois et sur une connaissance affinée des éléments à venir pour les derniers mois de 2018. Un bilan sera établi lors du compte financier afin d'évaluer la pertinence de ce nouveau calendrier et de décider de sa poursuite ou non.

La construction du budget rectificatif 2018 présenté ici s'est basée sur les remontées budgétaires des différents CRB de l'établissement, dans une volonté toujours plus forte de répondre aux besoins des missions principales de l'École tout en poursuivant une optimisation des moyens financiers. Le suivi de l'exécution des projets, initié dès 2017 via des réunions mensuelles avec la Direction du Patrimoine ou encore la vice-présidence Recherche, permet d'établir un état d'avancement précis : si un projet est reporté ou annulé, la gouvernance peut décider avec réactivité de redéployer les crédits rendus disponibles vers de nouveaux projets pouvant être menés sur l'exercice budgétaire en cours.

Les différentes demandes formulées pour ce budget rectificatif ont été examinées avec attention afin de mesurer leur pertinence et leur faisabilité sur l'exercice budgétaire. Plusieurs réunions ont été organisées avec les services ayant des missions aux enjeux financiers significatifs : direction du patrimoine, DRH, DSI, VPR ...

Ainsi, ce BR se caractérise par une importante diminution des prévisions de dépenses d'investissement : -4M€ en autorisations d'engagement et -885k€ en crédits de paiement. En parallèle, on observe une forte hausse des prévisions de dépenses de fonctionnement avec +3,7M€ en AE et +3,9M€ en CP.

Ce budget rectificatif se distingue également par une augmentation des recettes encaissées (+6,1M€), dont quasi 3M€ d'encaissements attendus pour les MOP.

Le budget rectificatif a pris en compte la subvention pour charges de service public datée du 29 juin 2018.

Le budget rectificatif a été construit sur la base des éléments suivants :

- ✓ Une hausse significative des crédits de fonctionnement à la Direction du Patrimoine, afin de mener de nouveaux projets non prévus au BI tels que le raccordement au chauffage urbain ou encore les remises en état GTC
- ✓ Une diminution des prévisions d'investissement due principalement aux reports en 2019 d'importants projets immobiliers tels que la restructuration de la BDL ou la rénovation de la salle des thèses, et également un dispositif de financement différent pour la restructuration du restaurant Monod.

- ✓ Une poursuite du développement des applications de scolarité via des prestations de service pilotées par la DSI
- ✓ Le projet d'aménagement des halls sur les différents sites de l'établissement
- ✓ Un réajustement de la masse salariale État par rapport aux informations connues lors de la construction de ce BR :
  - Ajustement du coût de la CSG
  - Ajustement de la compensation du GVT par le Ministère
  - Report de la PPCR
  - Inscription de crédits supplémentaires pour la mise en œuvre de la RIFSEEP
  - Ajustement des effectifs des élèves normaliens et prévision d'un solde neutre entre les départs et les retours de césure
  - Intégration des personnels transférés de Persée au 1<sup>er</sup> septembre 2018
  - Ajustement de la nouvelle promotion des CDSN arrivant au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Face à ces enjeux, l'établissement dispose d'une situation financière saine mais se doit de rester vigilant sur différentes variables comme la MSE ou le fonctionnement.

Au vu de ces différents éléments, les indicateurs financiers agrégés prévisionnels (ENS de Lyon et BDL) sont les suivants :

- Un résultat de 555k€
- Une capacité d'autofinancement (CAF) de 3,99M€
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 996k€, ce qui porte le niveau de fonds de roulement à 15,7M€ soit 45 jours de fonctionnement
- Un solde budgétaire positif de 136k€ qui s'explique par un montant de recettes encaissées de 134,91M€ et de crédits de paiement à hauteur de 134,78M€
- Un niveau de trésorerie à hauteur de 26,1M€.

### De quoi parle-t-on ?

**Le BI** signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

**Le BR** signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget primitif. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial, lors du CA de début septembre au sein de l'ENS de Lyon en 2018 (en juillet les années précédentes).

## 2. Note de présentation synthétique du budget rectificatif 2018 en GBCP

Pour ce budget rectificatif 2018, le choix a été fait de le présenter intégralement sous le format GBCP : recettes en encaissements, dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiements (décaissements), et non plus en droits constatés.

### 2.1 Les principaux chiffres du BR 2018

		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Autorisations d'engagement (AE)	ENS de Lyon	129 898 770 €	138 254 697 €	137 868 988 €	-385 709 €
	BDL	1 122 334 €	1 131 418 €	1 146 145 €	14 727 €
	<b>TOTAL AE</b>	131 021 104 €	139 386 115 €	139 015 133 €	-370 982 €
Crédits de paiement (CP)	ENS de Lyon	119 810 921 €	130 658 946 €	133 632 046 €	2 973 100 €
	BDL	1 092 154 €	1 131 418 €	1 146 145 €	14 727 €
	<b>TOTAL CP</b>	120 903 075 €	131 790 364 €	134 778 191 €	2 987 827 €
Recettes en encaissements	ENS de Lyon	122 238 854 €	127 646 310 €	133 787 601 €	6 141 291 €
	BDL	1 149 556 €	1 139 945 €	1 126 815 €	-13 130 €
	<b>TOTAL Encaissements</b>	123 388 410 €	128 786 255 €	134 914 416 €	6 128 161 €
Solde budgétaire*	ENS de Lyon	2 427 933 €	-3 012 636 €	155 555 €	3 168 191 €
	BDL	57 402 €	8 527 €	-19 330 €	-27 857 €
	<b>TOTAL solde budgétaire</b>	2 485 335 €	-3 004 109 €	136 225 €	3 140 334 €

\* le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les crédits de paiement (décaissements)

Ce tableau présente le budget GBCP agrégé de l'établissement. Il détaille les éléments de l'ENS de Lyon et ceux de la Bibliothèque Diderot de Lyon qui est un service à comptabilité distincte (SACD).

Le budget rectificatif 2018 prévoit un total d'autorisations d'engagement inférieur de 371k€ par rapport aux éléments inscrits au budget initial.

Les prévisions de crédits de paiement et d'encaissements sont quant à elles en forte hausse en comparaison du budget initial : +2,99M€ de CP (dont 938k€ de factures qu'EDF n'avait pas produit sur l'exercice 2017) à payer cette année et +6,13M€ d'encaissements (dont notamment 2,96M€ dans le cadre des MOP du plan Campus). Le solde budgétaire se calcule par la différence entre les encaissements et les crédits de paiement : il est excédentaire de 136k€ au BR 2018.

Le paragraphe 4 de ce rapport apportera une analyse détaillée de ces données du budget rectificatif et de leur variation par rapport au budget initial.

## 2.2 Les recettes du BR 2018

### De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Le montant total des recettes en encaissement est de **134,91M€** pour ce BR 2018 (contre 128,8M€ au BI 2018).

Les recettes prévues au budget rectificatif 2018 se répartissent de la manière suivante :

Recettes en encaissements		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Recettes globalisées	ENS de Lyon	114 128 147 €	119 289 093 €	<b>121 437 589 €</b>	2 148 496 €
	BDL	1 149 556 €	1 139 945 €	<b>1 126 815 €</b>	-13 130 €
	<b>TOTAL</b>	<b>115 277 703 €</b>	<b>120 429 038 €</b>	<b>122 564 404 €</b>	<b>2 135 366 €</b>
Recettes fléchées	ENS de Lyon	8 110 707 €	8 357 217 €	<b>12 350 012 €</b>	3 992 795 €
	BDL	0 €	0 €	<b>0 €</b>	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 110 707 €</b>	<b>8 357 217 €</b>	<b>12 350 012 €</b>	<b>3 992 795 €</b>
<b>TOTAL recettes en encaissements</b>		<b>123 388 410 €</b>	<b>128 786 255 €</b>	<b>134 914 416 €</b>	<b>6 128 161 €</b>

Les recettes globalisées sont en hausse de +2,13M€ par rapport aux prévisions du BI, essentiellement par l'évolution de la subvention pour charges de service public comme nous le verrons dans l'analyse détaillée (cf paragraphe 4.1.2).

L'estimation des recettes fléchées augmente quant à elle de 4M€ car d'importants encaissements liés aux opérations immobilières sont attendus (quasi 3M€ pour les MOP), entre autres.

Cette forte hausse de la prévision des recettes à l'encaissement permet d'atteindre un solde budgétaire excédentaire (cf paragraphe 3.5).

## 2.3 Les dépenses du BR 2018

Depuis la mise en application du décret GBCP, les dépenses sont planifiées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

### 2.3.1 Les autorisations d'engagement

#### De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Pour ce budget rectificatif, la prévision d'autorisations d'engagement s'élève à **139,02M€**. Celle-ci est inférieure de 371k€ par rapport au budget initial. Le tableau ci-dessous présente la répartition des AE entre les différentes masses :

Autorisations d'engagement (AE)		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Masse salariale	ENS de Lyon	94 317 899 €	97 084 505 €	<b>97 024 451 €</b>	-60 054 €
	BDL	10 590 €	12 800 €	<b>36 300 €</b>	23 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>94 328 489 €</b>	<b>97 097 305 €</b>	<b>97 060 751 €</b>	-36 554 €
Fonctionnement	ENS de Lyon	26 957 884 €	31 254 549 €	<b>34 998 193 €</b>	3 743 644 €
	BDL	1 085 165 €	1 093 218 €	<b>1 064 445 €</b>	-28 773 €
	<b>TOTAL</b>	<b>28 043 049 €</b>	<b>32 347 767 €</b>	<b>36 062 638 €</b>	3 714 871 €
Investissement	ENS de Lyon	8 622 988 €	9 915 643 €	<b>5 846 344 €</b>	-4 069 299 €
	BDL	26 578 €	25 400 €	<b>45 400 €</b>	20 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 649 566 €</b>	<b>9 941 043 €</b>	<b>5 891 744 €</b>	-4 049 299 €
<b>TOTAL autorisations d'engagement</b>		<b>131 021 104 €</b>	<b>139 386 115 €</b>	<b>139 015 133 €</b>	-370 982 €

La masse salariale demeure à un niveau identique de la prévision du budget initial. Pour rappel en GBCP, la règle pour la masse salariale est AE = CP.

Nous observons une forte hausse des AE de fonctionnement de 3,7M€ tandis que les AE d'investissement diminuent de 4M€. Cette reprogrammation des autorisations d'engagement entre ces 2 masses trouve principalement son explication par des opérations immobilières prévues au BI qui ont été annulées ou décalées sur l'exercice 2019, comme la restructuration de la BDL à titre d'exemple (pour 1,8M€). En parallèle, des AE de fonctionnement étaient



nécessaires pour de nouveaux achats et projets de travaux. Ces éléments seront précisés dans l'analyse détaillée du paragraphe 4.

### 2.3.2 Les crédits de paiement

#### De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Les crédits de paiement prévus au BR 2018 atteignent **134,78M€**, soit une forte hausse de +2,99M€ en comparaison de la prévision initiale. Les CP se répartissent comme exposé dans le tableau suivant :

Crédits de paiement (CP)		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Masse salariale	ENS de Lyon	94 268 655 €	97 084 505 €	<b>97 024 451 €</b>	-60 054 €
	BDL	10 591 €	12 800 €	<b>36 300 €</b>	23 500 €
	<b>TOTAL</b>	94 279 246 €	97 097 305 €	<b>97 060 751 €</b>	-36 554 €
Fonctionnement	ENS de Lyon	17 684 369 €	26 018 277 €	<b>29 955 164 €</b>	3 936 887 €
	BDL	1 054 984 €	1 093 218 €	<b>1 064 445 €</b>	-28 773 €
	<b>TOTAL</b>	18 739 353 €	27 111 495 €	<b>31 019 609 €</b>	3 908 114 €
Investissement	ENS de Lyon	7 857 898 €	7 556 164 €	<b>6 652 431 €</b>	-903 733 €
	BDL	26 578 €	25 400 €	<b>45 400 €</b>	20 000 €
	<b>TOTAL</b>	7 884 476 €	7 581 564 €	<b>6 697 831 €</b>	-883 733 €
<b>TOTAL crédits de paiement</b>		120 903 075 €	131 790 364 €	<b>134 778 191 €</b>	2 987 827 €

En fonctionnement, les crédits de paiement sont estimés à 31,02M€. Cette variation positive de 3,91M€ est en toute logique quasi proportionnelle à celle observée pour les autorisations d'engagement.

En investissement, les CP diminuent de 883k€ pour atteindre une prévision de 6,7M€ au BR. Ils sont bien moins réduits que les AE dans la mesure où des paiements sont réalisés sur l'exercice 2018 en lien avec des engagements pris par l'établissement les exercices précédents.

### 3. Les indicateurs financiers du budget rectificatif 2018

		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Résultat	ENS de Lyon	3 023 040 €	1 120 277 €	555 017 €	-565 260 €
	BDL	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>TOTAL résultat</b>	3 023 040 €	1 120 277 €	555 017 €	-565 260 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	ENS de Lyon	6 415 509 €	4 327 153 €	3 955 589 €	-371 564 €
	BDL	38 179 €	33 927 €	35 670 €	1 743 €
	<b>TOTAL CAF</b>	6 453 688 €	4 361 080 €	3 991 259 €	-369 821 €
Fonds de roulement	ENS de Lyon	16 461 812 €	14 069 964 €	15 464 772 €	1 394 808 €
	BDL	230 693 €	238 169 €	231 363 €	-6 806 €
	<b>TOTAL fonds de roulement</b>	16 692 505 €	14 308 133 €	15 696 135 €	1 388 002 €
Solde budgétaire	ENS de Lyon	2 427 933 €	-3 012 636 €	155 555 €	3 168 191 €
	BDL	57 402 €	8 527 €	-19 330 €	-27 857 €
	<b>TOTAL solde budgétaire</b>	2 485 335 €	-3 004 109 €	136 225 €	3 140 334 €
Trésorerie	ENS de Lyon	25 844 637 €	12 394 873 €	25 832 576 €	13 437 703 €
	BDL	264 896 €	175 087 €	247 566 €	72 479 €
	<b>TOTAL trésorerie</b>	26 109 533 €	12 569 960 €	26 080 142 €	13 510 182 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Cela signifie que les dépenses sans impact sur la trésorerie sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures. En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés : recettes d'amortissement, reprises sur provision, recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

Les évolutions de ces différents indicateurs financiers entre le budget initial et le budget rectificatif sont détaillées ci-après.

### 3.1 Le résultat du BR 2018

#### De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

**Calcul** : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le résultat prévisionnel de ce budget rectificatif s'élève à **555 017€**

Il est en baisse de 0,56M€ par rapport au BI 2018 comme on peut l'observer dans le tableau 6 de situation patrimoniale se trouvant en annexe du rapport.

Cela s'explique par une augmentation de 2,47M€ des charges de fonctionnement et personnel en droits constatés en comparaison des données du BI, contre une hausse plus relative des produits de fonctionnement à hauteur de 1,91M€.

Le résultat prévisionnel du BR 2018 demeure à un niveau raisonnable, même s'il est bien inférieur aux résultats exceptionnels de 2016 et 2017 comme le graphique ci-dessous le montre.

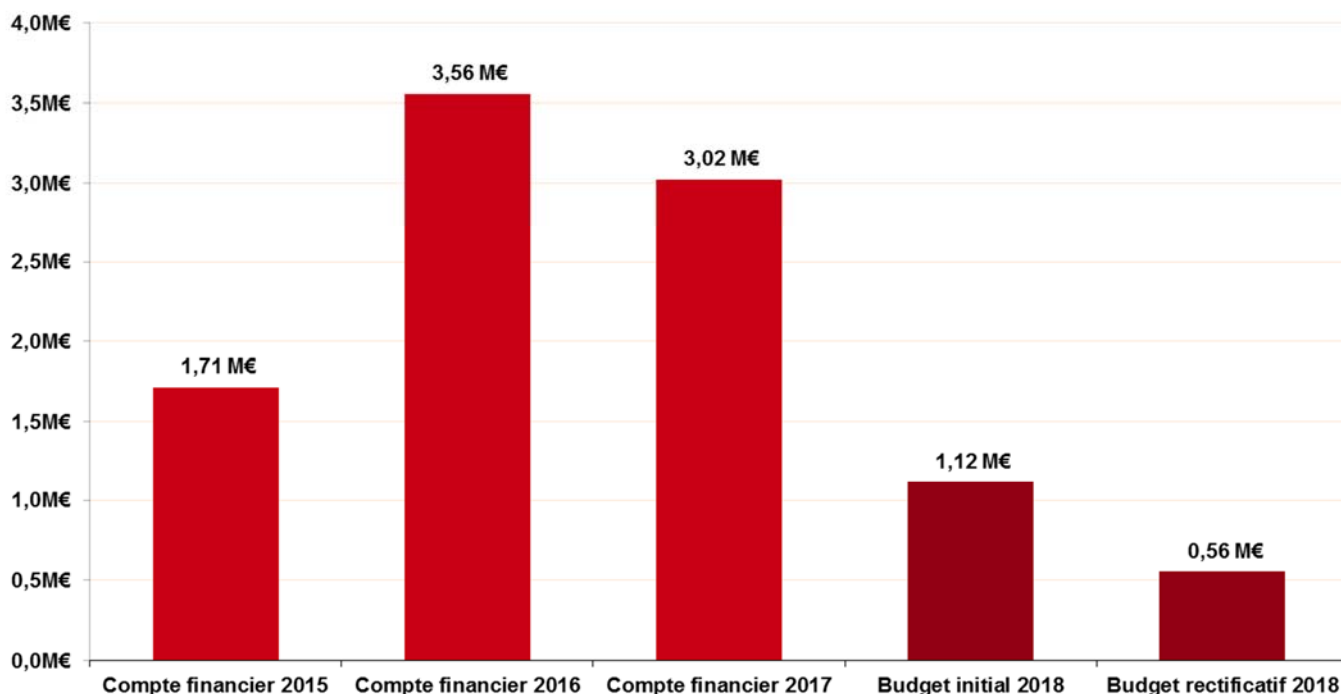


Figure 1 : évolution du résultat depuis le compte financier 2015 (résultat prévisionnel pour 2018)

## 3.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2018

### De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement (CAF)** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

### Calcul (méthode additive) :

#### Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

La capacité d'autofinancement agrégée (ENS de Lyon + BDL) atteint **3 991 259€** pour ce BR 2018.

Son évolution de -369k€ est principalement liée à la baisse du résultat. Toutefois, l'augmentation de 195k€ des amortissements et provisions permet à la CAF de se maintenir à un niveau proche des 4M€.

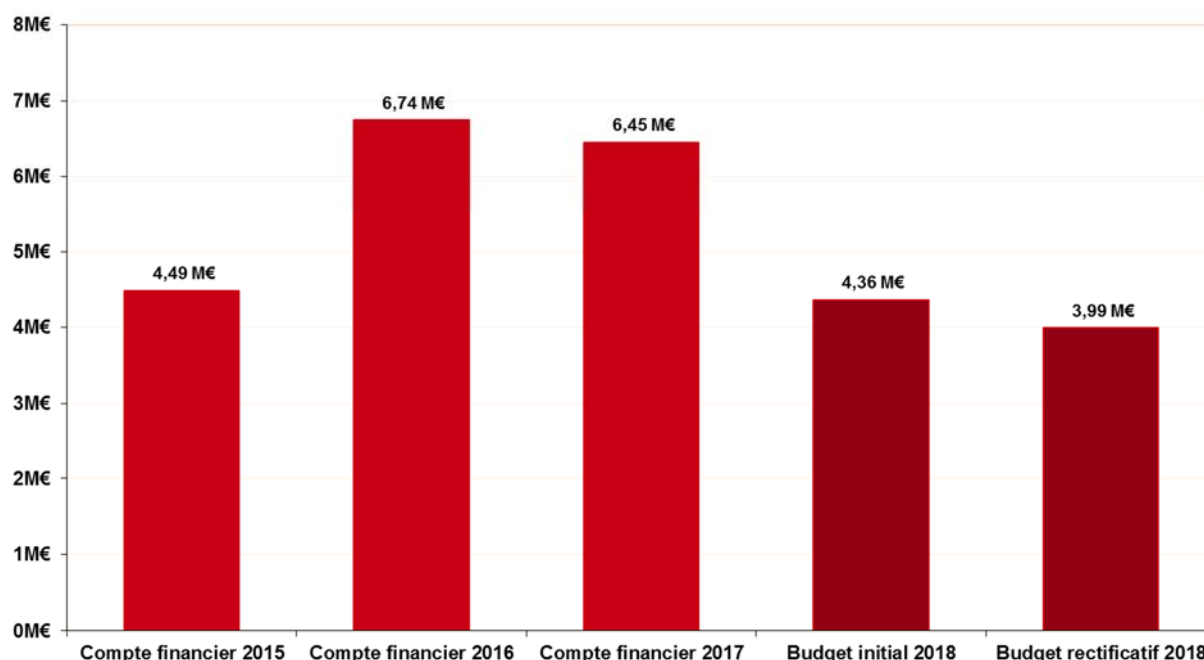


Figure 2 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2015 (CAF prévisionnelle pour 2018)

### 3.3 Le fonds de roulement du BR 2018

#### De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps.

**Calcul** = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Avec un prélèvement prévu à hauteur de 996k€, le projet de BR prévoit un fonds de roulement agrégé (ENS de Lyon + BDL) s'élevant à **15 696 135€** représentant 45 jours de fonctionnement.

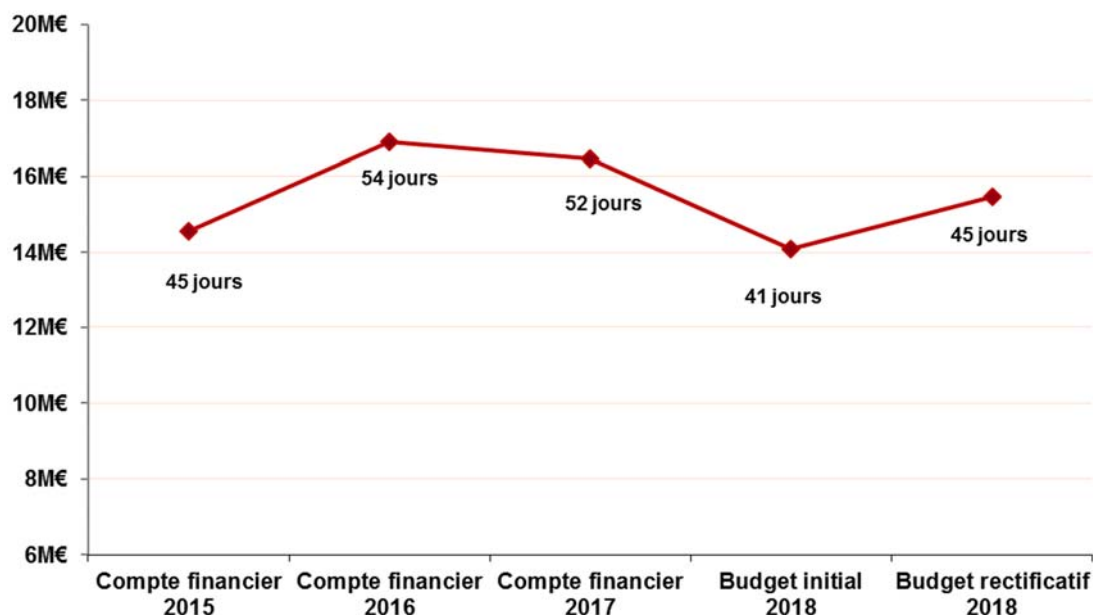


Figure 3 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2015

Ce fonds de roulement sera mobilisé dans un avenir proche avec des projets immobiliers conséquents tels que la restructuration de la résidence Debourg par exemple.

L'établissement a analysé le fonds de roulement disponible au 31/12/2017. Selon la méthode communiquée par la DGESIP et validée par le rectorat, le fonds de roulement est fortement mobilisé par les opérations pluriannuelles. Le fonds de roulement disponible s'élève à seulement 6,1M€ représentant 17 jours de fonctionnement. Cette situation saine de l'établissement lui permet de poursuivre ses projets d'investissements.

### 3.4 Les ratios du BR 2018

Ratios	Compte financier 2017	Budget initial 2018	Budget rectificatif 2018
Taux de couverture des dépenses de fonctionnement	102,47%	100,85%	<b>100,42%</b>
Taux de couverture des dépenses d'investissement	27,17%	26,83%	<b>27,11%</b>
Part de l'autofinancement dans la couverture de l'investissement	72,66%	56,08%	<b>58,33%</b>
Capacité d'autofinancement/produits de fonctionnement	5,15%	3,30%	<b>2,97%</b>
Taux de saturation	77,62%	75,52%	<b>74,50%</b>

Il convient de préciser ici que ces ratios sont calculés en droits constatés, comme c'est le cas pour le résultat et la capacité d'autofinancement entre autres.

#### 3.4.1 Taux de couverture des dépenses de fonctionnement

##### De quoi parle-t-on ?

Ratio indiquant le % de dépenses de fonctionnement couvertes par des recettes du même type.

Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement est de **100,42%**. Sa légère diminution par rapport au taux observé au BI s'explique par la baisse du résultat prévisionnel. Plus ce taux est élevé, plus l'établissement dispose d'une indépendance financière confortable. Cet excédent de recettes de fonctionnement permet de maintenir l'équilibre obligatoire du compte de résultat et d'alimenter la CAF.

Ce taux était plus élevé au compte financier 2017 car le résultat observé dépassait les 3M€.

#### 3.4.2 Taux de couverture des dépenses d'investissement

##### De quoi parle-t-on ?

Ratio indiquant le % de dépenses d'investissement couvertes par des recettes du même type.

Le taux de couverture des dépenses d'investissement atteint **27,11%** au BR 2018. Ce taux permet de mesurer à quelle hauteur les investissements réalisés par l'établissement sont subventionnés.

Son augmentation en comparaison du BI trouve son explication par le fait que les dépenses d'investissement diminuent de 934k€ en droits constatés alors que les recettes d'investissement ne baissent que de 231k€.

Pour rappel, au-delà des recettes d'investissement, les dépenses d'investissement sont également financées par la capacité d'autofinancement (CAF) et éventuellement par un prélèvement sur fonds de roulement.

### 3.4.3 Part de l'autofinancement dans la couverture de l'investissement

#### De quoi parle-t-on ?

Ratio indiquant le % de dépenses d'investissement couvertes par la capacité d'autofinancement

L'autofinancement des dépenses d'investissement est de **58,33%**. Malgré une légère diminution de la CAF prévisionnelle, ce taux est en hausse car les dépenses d'investissement sont en forte baisse, comme évoqué précédemment (-934k€).

### 3.4.4 Taux de saturation

#### De quoi parle-t-on ?

Ce ratio mesure le poids des charges les plus rigides difficilement compressibles (dépenses de personnel) par rapport aux produits de fonctionnement.

Dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, ce ratio de rigidité a une dimension essentielle puisqu'il évalue les limites des marges de manœuvre.

Un rapport élevé traduit la disproportion du poids des charges par rapport aux produits et mesure la difficulté de rééquilibrage pour les réduire.

**Calcul** : Charges de personnel / Produits de fonctionnement (hors produits calculés)

Le taux de saturation est de **74,5%** au BR 2018. Il diminue d'un point en comparaison de la prévision initiale.

Les produits de fonctionnement encaissables augmentent en effet de 1,7M€ alors que la masse salariale demeure stable. Les recettes de fonctionnement sont par conséquent consacrées dans une plus grande proportion à des dépenses de fonctionnement.

L'établissement doit malgré tout rester vigilant sur la progression de ce taux et poursuivre la maîtrise de ses charges de personnel.

### 3.5 Le solde budgétaire du BR 2018

#### De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est excédentaire : il atteint **136 225€** pour ce BR 2018.

Au BI, l'estimation était déficitaire de 3M€. Cette évolution vers un solde budgétaire excédentaire entre les 2 actes budgétaires s'explique principalement par la variation du flux de trésorerie des opérations pluriannuelles. L'établissement attend par exemple presque 3M€ de la part de l'ANR (via l'UdL) pour les 3 MOP.

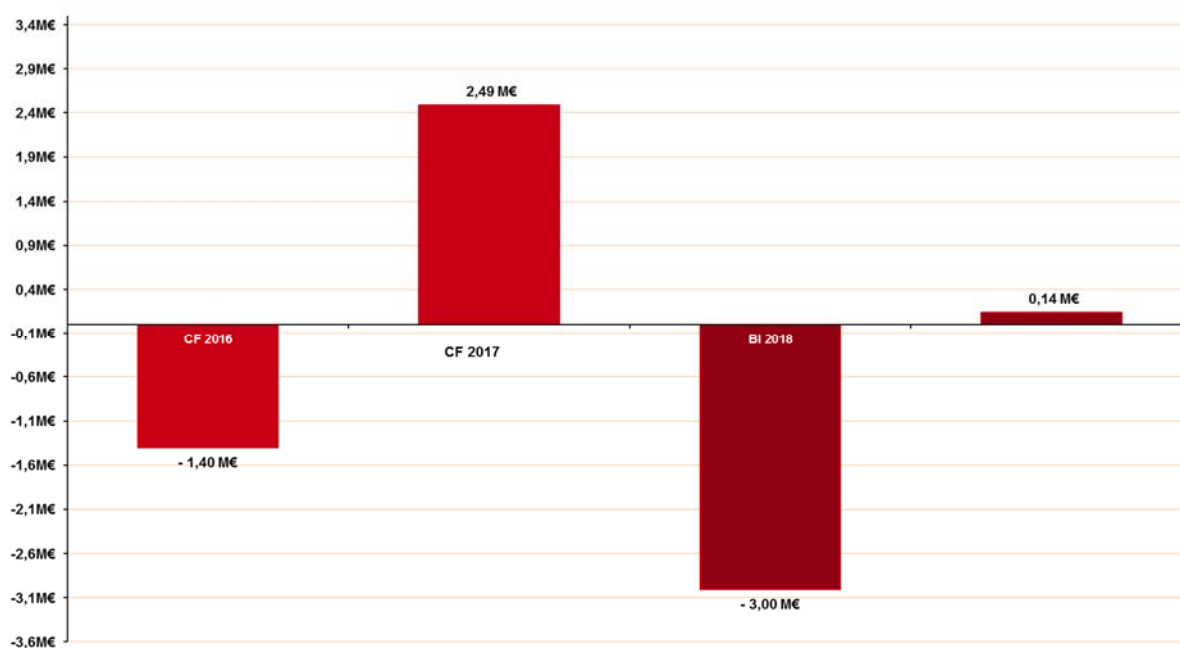


Figure 4 : évolution du solde budgétaire depuis le compte financier 2016 (données prévisionnelles pour 2018)

Ce schéma démontre que le solde budgétaire peut être très variable d'une année à l'autre. Son évolution est fortement associée aux opérations pluriannuelles et aux opérations fléchées qui ont un impact majeur sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.



### 3.6 La trésorerie du BR 2018

#### De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

En terme comptable, la trésorerie est la différence entre le fonds de roulement de l'entreprise et son besoin en fonds de roulement.

Le BR 2018 prévoit un prélèvement sur la trésorerie de 29,4k€, ce qui porte le niveau de la trésorerie de l'établissement à **26,08M€** fin 2018.

Ce montant est calculé en prenant compte comme base de départ le niveau de trésorerie observé au 31/12/2017 lors du compte financier, qui était de 26,1M€. Cela explique que la trésorerie prévue à ce BR soit bien plus élevée que celle affichée au BI. En effet, le niveau prévu au BI se basait sur une estimation de la trésorerie à fin 2017 atteignant 16M€, qui s'est finalement révélé sous-estimée par rapport au compte financier.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, ce prélèvement quasi neutre sur la trésorerie s'explique par :

- un solde budgétaire excédentaire de 136k€
- un décalage déficitaire de 166k€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers"

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un besoin en fonds de roulement (BFR) de -10,38M€. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.

La prévision de cet indicateur étant négative, cela démontre la situation saine de l'établissement dans la mesure où sa trésorerie couvre largement ses besoins.

## 4. Analyse des recettes et dépenses du budget rectificatif 2018

### 4.1 Analyse des recettes du budget rectificatif 2018

#### 4.1.1 Ensemble des recettes inscrites au budget rectificatif

Recettes en encaissements		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Recettes globalisées	ENS de Lyon	114 128 147 €	119 289 093 €	121 437 589 €	2 148 496 €
	BDL	1 149 556 €	1 139 945 €	1 126 815 €	-13 130 €
	<b>TOTAL</b>	115 277 703 €	120 429 038 €	122 564 404 €	2 135 366 €
Recettes fléchées	ENS de Lyon	8 110 707 €	8 357 217 €	12 350 012 €	3 992 795 €
	BDL	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>TOTAL</b>	8 110 707 €	8 357 217 €	12 350 012 €	3 992 795 €
<b>TOTAL recettes en encaissements</b>		123 388 410 €	128 786 255 €	134 914 416 €	6 128 161 €

Comme évoqué dans la présentation synthétique du 1<sup>er</sup> paragraphe, les recettes à l'encaissement sont en hausse par rapport aux prévisions du budget initial : + 6,13M€ qui se répartissent entre +2,14M€ pour les recettes globalisées et +3,99M€ pour les recettes fléchées. Les recettes à l'encaissement sont ainsi estimées à **134,94M€**

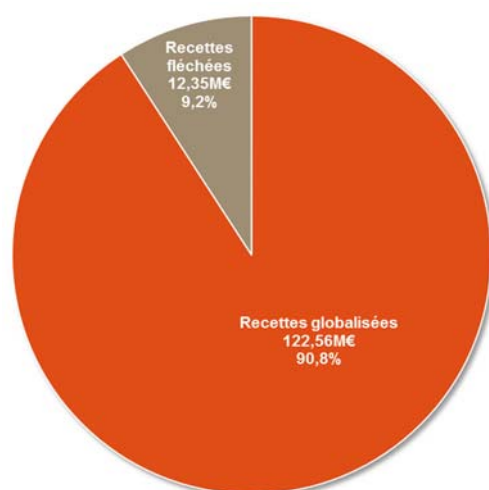


Figure 5 – Répartition des recettes à l'encaissement au BR 2018

La notification du MESRI en date du 29 juin 2018, qui ajuste la subvention pour charges de service public (SCSP) prévisionnelle, a été prise en compte pour construire la prévision des

recettes à l'encaissement. Elle est estimée à 112,5M€. Le détail de cette notification, ainsi que les prévisions de recettes supplémentaires, sont présentées dans le tableau suivant. La SCSP, qui est de fait une recette globalisée, représente 83,3% de l'ensemble des recettes de l'établissement.

	ENS de Lyon	BDL	Total
<b>Dotation de masse salariale</b>	<b>97 729 778 €</b>		<b>97 729 778 €</b>
Masse salariale - notification du 29 juin 2018	92 755 928 €		92 755 928 €
Transfert contrats doctoraux ENS-X cohorte septembre 2017 - notification du 29 juin 2018	4 499 880 €		4 499 880 €
Compensation glissement vieillesse technicité (GVT) - notification du 29 juin 2018	472 629 €		472 629 €
Compensation indemnité CSG 1er versement - notification du 29 juin 2018	385 230 €		385 230 €
Masse salariale transfert personnels Persée - notification du 29 juin 2018	175 000 €		175 000 €
Compensation 2018 PPCR et point d'indice - notification du 29 juin 2018	83 988 €		83 988 €
Compensation 2018 CAS Sauvadet EAP 2017- notification du 29 juin 2018	10 064 €		10 064 €
Ajustement contrats doctoraux sur appels d'offre - notification du 29 juin 2018	-722 570 €		-722 570 €
Actions spécifiques : compensations IUF - notification du 29 juin 2018	68 173 €		68 173 €
Actions spécifiques : complément compensation MAD d'un personnel - notification du 29 juin 2018	1 456 €		1 456 €
<b>Dotation de fonctionnement</b>	<b>11 928 135 €</b>	<b>1 027 315 €</b>	<b>12 955 450 €</b>
Dotation globalisée de fonctionnement - notification du 29 juin 2018	11 266 492 €	519 668 €	11 786 160 €
Dotation globalisée de fonctionnement BDL - notification du 29 juin 2018		507 647 €	507 647 €
Opérations immobilières : participation à la mise en conformité des locaux pour 2018 - notification du 29 juin 2018	150 000 €		150 000 €
Actions spécifiques : participation concours communs session 2018 - notification du 29 juin 2018	498 983 €		498 983 €
Actions spécifiques : IUF crédits de recherche	108 750 €		108 750 €
Actions spécifiques : dotation Persée - notification du 29 juin 2018	50 000 €		50 000 €
Actions spécifiques : indemnités et frais de déplacement des membres du CNU - notification du 29 juin 2018	10 464 €		10 464 €
Actions spécifiques : concours ITRF 2018 - notification du 29 juin 2018	4 907 €		4 907 €
Transfert des crédits vers l'ABES - participation à la licence Elsevier 2016 - notification du 29 juin 2018	-80 470 €		-80 470 €
Réserve de précaution	-80 991 €		-80 991 €
<b>Total</b>	<b>109 657 913 €</b>	<b>1 027 315 €</b>	<b>110 685 228 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles</b>	<b>1 845 997 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 845 997 €</b>
Masse salariale : transfert contrats doctoraux ENS-X cohorte septembre 2018	1 608 710 €		1 608 710 €
Masse salariale : complément compensation hausse de la CSG - courrier du MESRI en date du 29 juin 2018	142 924 €		142 924 €
Masse salariale : contrats doctoraux handicap	36 363 €		36 363 €
Fonctionnement : projet Néop@ssSup lfé	50 000 €		50 000 €
Fonctionnement : indemnités de déplacement CNU	8 000 €		8 000 €

<b>Total dotation Etat</b>	<b>111 503 910 €</b>	<b>1 027 315 €</b>	<b>112 531 225 €</b>
----------------------------	----------------------	--------------------	----------------------

**Tableau 1 – Recettes du MESRI inscrites au budget rectificatif 2018 (subvention pour charges de service public)**

#### 4.1.2 Les recettes globalisées

Elles représentent **122,56M€** soit 90,8% des recettes totales de l'École. La SCSP est inscrite dans cette catégorie des recettes globalisées.

La variation des recettes globalisées de +2,14M€ entre le budget initial et le budget rectificatif s'explique essentiellement par une hausse des recettes de **masse salariale État** de quasiment **900k€**

Le ministère a informé l'établissement que le surcoût dû à l'augmentation de la **CSG** serait compensé à hauteur de 528k€ en 2018, soit une recette supplémentaire de **+268k€** par rapport à ce qui avait été inscrit au budget initial. La charge a été évaluée à environ 545k€ en 2018, ce qui induit que la dotation du Ministère ne compenserait pas entièrement cette dépense supplémentaire pour l'ENS de Lyon.

Quant au financement partiel de l'augmentation systémique de la masse salariale provoquée par le glissement, vieillesse, technicité (**GVT**), la notification du 29 juin annonce un montant de 473k€ soit **+170k€** en comparaison de la prévision du BI. Comme pour la CSG, cette recette ne couvrira pas entièrement la dépense à la charge de l'établissement qui est estimée à 530k€ en 2018.

Parmi les recettes prévisionnelles de MSE, il a été inscrit celle pour la nouvelle promotion de contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) qui seront rémunérés par l'établissement à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 : ils seront au nombre de 33. Elle est estimée à **300k€** pour les 4 mois de septembre à décembre. Elle apparaîtra dans la notification définitive de décembre.

Suite aux nouveaux périmètres entre le service contrats et le service budget fin 2017, les recettes liées à des **prestations de recherche** sont désormais gérées par le service budget qui a la charge de toutes les recettes globalisées. Les dépenses réalisées à l'appui de ces recettes ne sont pas soumises à des justifications financières auprès des bailleurs de fonds : elles ne sont donc pas considérées fléchées (critères des recettes fléchées votés par le CA du 15/12/2016). Les recettes prévues au BR sont en augmentation de **+700k€** car de nombreux nouveaux contrats ont été signés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

La hausse des recettes globalisées s'explique aussi par une prévision de **360k€** pour le **colloque ICSB** 2018 organisé par le laboratoire LMBC. La gestion de ce colloque a été déléguée à un organisateur professionnel de congrès (PCO) via une convention de mandat, ce qui induit que les recettes comme les dépenses réalisées seront intégrées dans la comptabilité de l'ENS de Lyon.

Le schéma ci-dessous présente la répartition des autres recettes globalisées encaissables, hors subvention pour charges de service public.

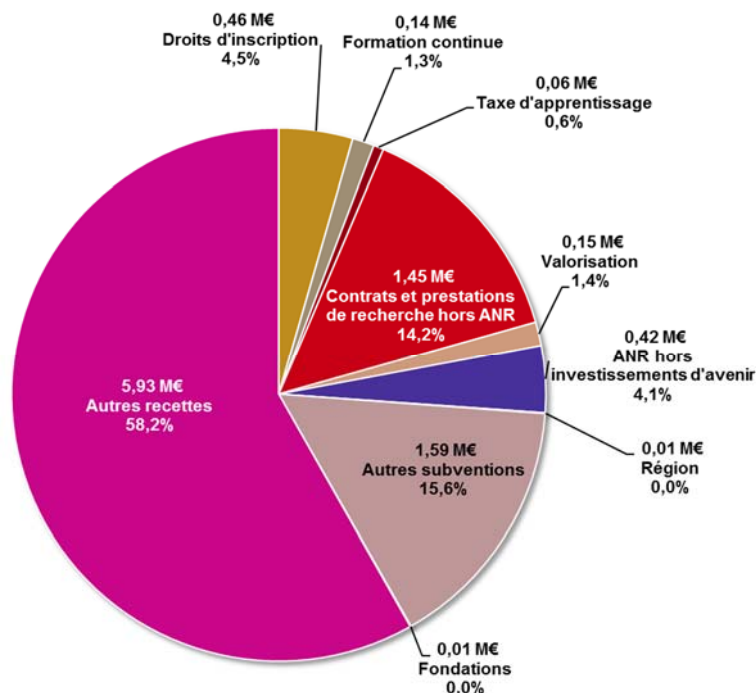


Figure 6 – Répartition des recettes globalisées hors SCSP

Dans la catégorie “**autres recettes**” qui représente 5,93M€, on retrouve entre autres :

- **1,65M€** de loyers des résidences étudiantes
- **750k€** relatifs aux mises à disposition sortantes de personnels
- **360k€** du colloque ICSB évoqué précédemment
- **210k€** de ventes de revues par ENS Editions
- **148k€** de recettes sur brevets inventeurs
- **70k€** de locations des salles et amphithéâtres

Parmi les 1,59M€ en “autres subventions”, il y a par exemple 764k€ de recettes provenant des EPST (CNRS, INRIA...) dans le cadre de la participation de ces établissements au fonds recherche de l'École. On trouve aussi 107k€ d'adhésions et participations de partenaires à la banque d'épreuves littéraires (BEL) par exemple.

Les 1,45M€ affichés dans la catégorie “contrats et prestations de recherche hors ANR” concernent les recettes liées aux prestations réalisées dans les laboratoires de recherche pour des partenaires (privés essentiellement) : analyses spécifiques, créations de produits chimiques etc...

### 4.1.3 Les recettes fléchées

Elles s'établissent à **12,35M€** soit 9,2% des recettes totales. Elles augmentent de 3,99M€ en comparaison de la prévision initiale.

Cette forte hausse s'explique essentiellement par des encaissements liés aux opérations immobilières du plan Campus, qui n'étaient pas inscrits au budget initial. Un total de **2,96M€** d'encaissement est ainsi attendu sur l'exercice 2018, dont 2,7M€ pour le PPI Campus Descartes. En effet, des bilans financiers intermédiaires de dépenses ont été produits à l'été 2018 par l'établissement afin de recevoir les versements dus par l'ANR (reversés via l'UdL).

En parallèle, un encaissement de 375k€ prévu au budget initial dans le cadre du projet de restructuration du restaurant Monod a été déprogrammé car cette recette sera finalement versée directement à l'Université de Lyon (UdL).

L'établissement connaît également une hausse des encaissements relatifs aux contrats de recherche. Un encaissement partiel de **500k€** a par exemple été reçu suite à l'obtention d'un nouveau contrat européen de type ERC.

De plus, le nouveau projet "ATOSIM 3.0" est en cours de concrétisation : un encaissement de **560k€** a donc été inscrit pour la fin d'année 2018. Pour rappel, AtoSiM est un Master de Physique ou de Chimie de deux ans axé sur la modélisation informatique de systèmes physiques, chimiques et biomoléculaires. Le financement versé par l'Union Européenne est destiné principalement à verser des bourses aux étudiants concernés.

Le graphique ci-dessous présente le détail de l'origine des encaissements des recettes fléchées. On observe la part majoritaire de l'ANR liée aux encaissements prévus pour les opérations immobilières évoqués précédemment.

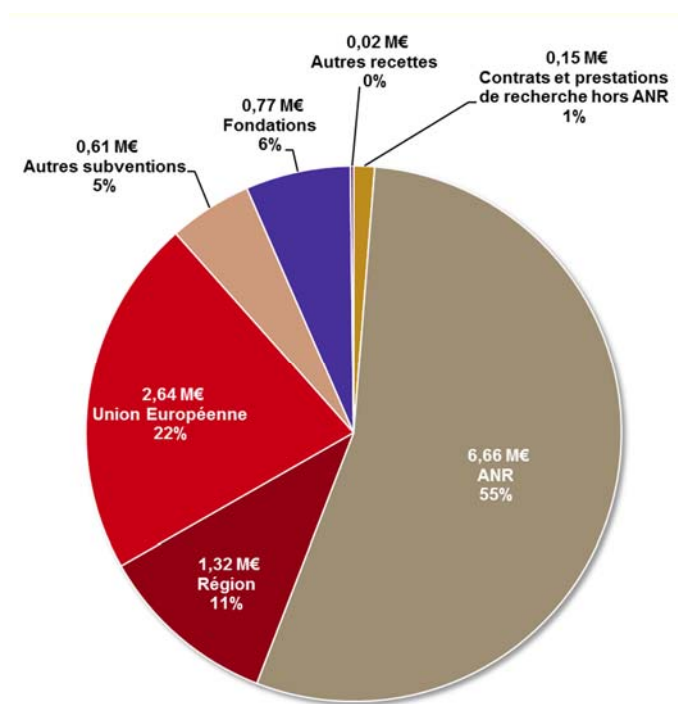


Figure 7 – Répartition des recettes fléchées

## 4.2 Analyse des dépenses du budget rectificatif 2018

### 4.2.1 Ensemble des dépenses inscrites au budget rectificatif

Autorisations d'engagement (AE)		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Masse salariale	ENS de Lyon	94 317 899 €	97 084 505 €	97 024 451 €	-60 054 €
	BDL	10 590 €	12 800 €	36 300 €	23 500 €
	<b>TOTAL</b>	94 328 489 €	97 097 305 €	97 060 751 €	-36 554 €
Fonctionnement	ENS de Lyon	26 957 884 €	31 254 549 €	34 998 193 €	3 743 644 €
	BDL	1 085 165 €	1 093 218 €	1 064 445 €	-28 773 €
	<b>TOTAL</b>	28 043 049 €	32 347 767 €	36 062 638 €	3 714 871 €
Investissement	ENS de Lyon	8 622 988 €	9 915 643 €	5 846 344 €	-4 069 299 €
	BDL	26 578 €	25 400 €	45 400 €	20 000 €
	<b>TOTAL</b>	8 649 566 €	9 941 043 €	5 891 744 €	-4 049 299 €
<b>TOTAL autorisations d'engagement</b>		131 021 104 €	139 386 115 €	139 015 133 €	-370 982 €

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget rectificatif 2018

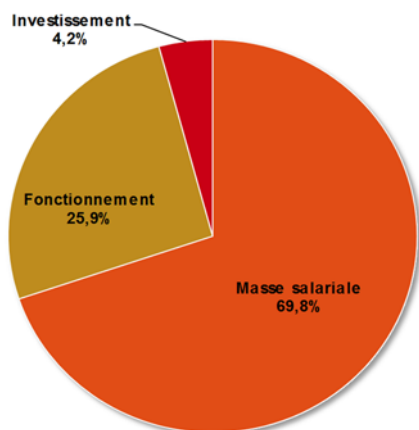
Crédits de paiement (CP)		Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
Masse salariale	ENS de Lyon	94 268 655 €	97 084 505 €	97 024 451 €	-60 054 €
	BDL	10 591 €	12 800 €	36 300 €	23 500 €
	<b>TOTAL</b>	94 279 246 €	97 097 305 €	97 060 751 €	-36 554 €
Fonctionnement	ENS de Lyon	17 684 369 €	26 018 277 €	29 955 164 €	3 936 887 €
	BDL	1 054 984 €	1 093 218 €	1 064 445 €	-28 773 €
	<b>TOTAL</b>	18 739 353 €	27 111 495 €	31 019 609 €	3 908 114 €
Investissement	ENS de Lyon	7 857 898 €	7 556 164 €	6 652 431 €	-903 733 €
	BDL	26 578 €	25 400 €	45 400 €	20 000 €
	<b>TOTAL</b>	7 884 476 €	7 581 564 €	6 697 831 €	-883 733 €
<b>TOTAL crédits de paiement</b>		120 903 075 €	131 790 364 €	134 778 191 €	2 987 827 €

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget rectificatif 2018

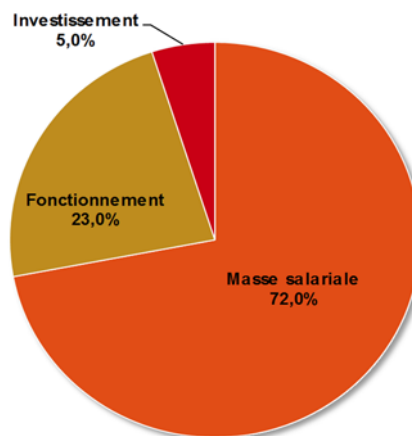
Les autorisations d'engagement sont globalement en diminution de 371k€ tandis que les crédits de paiement sont en hausse de 2,99M€ en comparaison de la prévision initiale.

Comme précisé dans le paragraphe 2, les évolutions concernent majoritairement les masses de fonctionnement et d'investissement en AE comme en CP. Les graphiques ci-dessous présentent la répartition entre fonctionnement, investissement et masse salariale.





Autorisations d'engagement



Crédits de paiement

Même si la masse salariale affiche un montant identique en AE comme en CP, son poids est moins important parmi les autorisations d'engagement. En effet, les engagements liés aux reversements CDSN sont pris pour 3 ans, d'où un volume d'AE de fonctionnement plus significatif.

Les actions LOLF précisent la destination des crédits consommés, permettant ainsi de mettre en lumière les moyens affectés par l'établissement sur ses missions principales. Pour ce BR, la répartition des crédits de paiement (toutes masses confondues : fonctionnement, investissement et masse salariale) demeure dans les mêmes volumes que ceux observés au BI. La masse salariale consacrée à la rémunération des élèves normaliens concentre 24% des dépenses, et ce sont ensuite la Recherche et les Études qui mobilisent le plus de crédits.

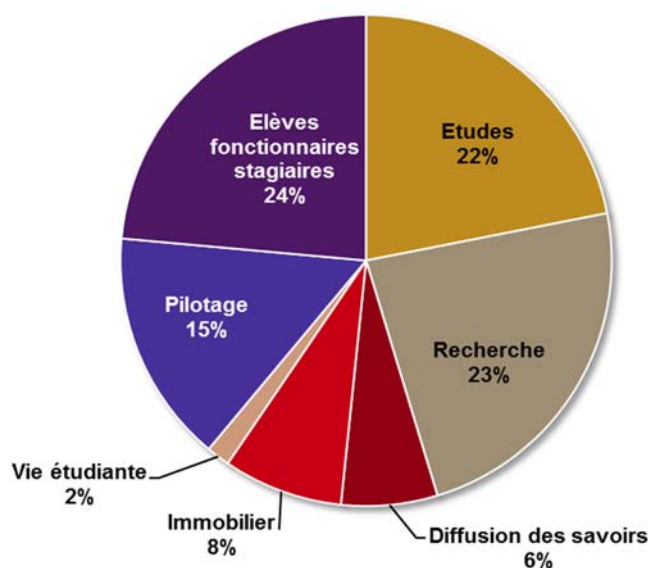


Figure 8 – Répartition des crédits de paiement par destination



## 4.2.2 Principales variations des moyens établissement et opérations immobilières

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principales variations de dépenses financées par les moyens établissement, ainsi que les opérations immobilières (dont les MOP), entre le budget initial et le budget rectificatif

Missions	CRB	Variation AE fonctionnement	Variation CP fonctionnement	Variation AE investissement	Variation CP investissement
Missions	BDL	-18 000 €	-18 000 €	0 €	0 €
	IFE	20 700 €	20 700 €	0 €	0 €
	Présidence	105 500 €	55 500 €	-3 000 €	-3 000 €
	VPE	6 372 €	6 372 €	0 €	0 €
	VPR	25 028 €	-17 824 €	-7 352 €	-7 352 €
<b>Total Missions</b>		<b>139 600 €</b>	<b>46 748 €</b>	<b>-10 352 €</b>	<b>-10 352 €</b>
DirPat	DirPat	1 154 769 €	2 100 339 €	-3 805 380 €	-662 750 €
DGS hors DirPat	DGS hors DirPat	198 348 €	427 669 €	-25 499 €	-36 020 €
<b>Total</b>		<b>1 492 717 €</b>	<b>2 574 756 €</b>	<b>-3 841 231 €</b>	<b>-709 122 €</b>

Les missions principales de l'École connaissent des variations limitées. Les -18k€ de fonctionnement observés à la BDL correspondent à un transfert de crédits : les dépenses d'affranchissement de la bibliothèque sont en effet désormais assumées par MMO (service de la DGS).

Les 100k€ d'AE de fonctionnement supplémentaires à la Présidence correspondent au projet de réaménagement des halls.

Au global, les principales variations en fonctionnement comme en investissement sont concentrées sur la Direction du Patrimoine, qui a la responsabilité de l'ensemble des travaux ayant lieu sur les différents sites de l'établissement.

Les paragraphes suivants apportent plus de détail sur ces variations.

### 4.2.3 Les dépenses de fonctionnement

AE	Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
ENS de Lyon	26 957 884 €	31 254 549 €	34 998 193 €	3 743 644 €
BDL	1 085 165 €	1 093 218 €	1 064 445 €	-28 773 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 043 049 €</b>	<b>32 347 767 €</b>	<b>36 062 638 €</b>	<b>3 714 871 €</b>

#### Autorisations d'engagement

CP	Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
ENS de Lyon	17 684 369 €	26 018 277 €	29 955 164 €	3 936 887 €
BDL	1 054 984 €	1 093 218 €	1 064 445 €	-28 773 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 739 353 €</b>	<b>27 111 495 €</b>	<b>31 019 609 €</b>	<b>3 908 114 €</b>

#### Crédits de paiement

Les prévisions de dépenses de fonctionnement de la **BDL** demeurent stables entre le BI et le BR. La variation de -28k€ trouve principalement son explication par le fait que les dépenses d'affranchissement de la bibliothèque, estimées annuellement à environ 18k€, sont désormais payées directement par l'ENS de Lyon. Les moyens établissement alloués à la BDL ont ainsi été réduits de ce montant afin de le transférer au service MMO qui réalise la dépense.

Le fonctionnement de l'**ENS de Lyon** augmente très fortement pour ce budget rectificatif, autant en AE qu'en CP.

Les reversements pour les contrats doctoraux spécifiques normaliens **CDSN** ont été réajustés au regard de l'exécution réalisée en 2017. Pour rappel, il s'agit d'un nouveau dispositif conclu entre le MESRI, les présidents des 4 ENS et le président de l'école polytechnique en juillet 2017 : il prévoit le transfert de la gestion et du financement de ces contrats doctoraux par le ministère à ces établissements.

Pour la première promotion 2017-2020, tous les engagements n'ont pas pu être concrétisés sur l'exercice 2017 à cause d'un grand nombre de conventions non signées avant la fin d'exercice : **2,7M€ d'AE** et **1,05M€ de CP** qui auraient dû être consommés en 2017 ont ainsi été reprogrammés pour ce BR 2018. Prenant en compte ces difficultés pour la 1<sup>ère</sup> promotion, les dépenses prévues pour la 2<sup>ème</sup> promotion 2018-2021 qui arrive en septembre 2018 ont été revues à la baisse sur l'exercice et seront reprogrammées au prochain BI 2019: **-1,2M€ en AE** et **-255k€ en CP**.

Afin de développer de nouveaux projets pilotés par la **DSI**, notamment le SI pour la scolarité, des AE supplémentaires à hauteur de **182k€** ont été alloués. En CP, ce sont **411k€** qui ont été ajoutés afin de payer des factures liées à des engagements pris en 2017 comme le projet PAD ou la refonte de la téléphonie IP par exemple.

C'est toutefois la **direction du patrimoine** (DirPat) qui mobilise le plus de crédits de fonctionnement pour ce budget rectificatif : **1,23M€ d'AE** et **2,18M€ de CP** supplémentaires par rapport à la prévision initiale.

En effet, concernant les opérations pilotées par la DirPat, ce sont **240k€** en AE et CP qui ont été positionnés en fonctionnement afin de prendre en charge tous les petits travaux et réparations supplémentaires pour l'établissement, comme les peintures des bureaux du M6 sur le site Monod par exemple. Ce montant avait bien été prévu au budget initial pour **200k€**, mais en investissement et non en fonctionnement.

Des CP à hauteur de **938k€** ont également été ajoutés afin de payer les factures EDF de l'année 2017 qui ont été envoyées très tardivement par l'entreprise publique.

Enfin, un grand nombre de **nouveaux projets** réalisés par la DirPat non-prévus au BI ont été positionnés en fonctionnement pour ce BR. Parmi les principaux projets, il y a entre autres:

- ✓ **355k€** en AE et CP consacrés aux raccordements des bâtiments au réseau de chauffage urbain, ce qui entrainera une économie non négligeable sur le long terme
- ✓ **119k€** en AE et CP pour la régulation GTC de l'IGFL et la remise en état GTC Descartes
- ✓ **58k€** en AE et CP pour divers travaux dont essentiellement les réparations de la salle place de l'École après l'occupation de celle-ci
- ✓ **38k€** en AE et CP afin de réparer le bouclage d'eau chaude de la résidence
- ✓ **25k€** en AE et CP pour la signalétique du M1 sur le site Monod
- ✓ **17k€** en AE et CP afin d'améliorer le fonctionnement des portes et portails automatiques sur les différents sites

Tous ces éléments apportent ainsi un éclairage sur les principales variations des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

#### 4.2.4 Les dépenses d'investissement

AE	Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
ENS de Lyon	8 622 988 €	9 915 643 €	5 846 344 €	-4 069 299 €
BDL	26 578 €	25 400 €	45 400 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 649 566 €</b>	<b>9 941 043 €</b>	<b>5 891 744 €</b>	<b>-4 049 299 €</b>

##### Autorisations d'engagement

CP	Rappel exécution : compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	Écart BR 2018/ BI 2018
ENS de Lyon	7 857 898 €	7 556 164 €	6 652 431 €	-903 733 €
BDL	26 578 €	25 400 €	45 400 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 884 476 €</b>	<b>7 581 564 €</b>	<b>6 697 831 €</b>	<b>-883 733 €</b>

##### Crédits de paiement

Parallèlement à la hausse des dépenses de fonctionnement, celles en investissement sont nettement revues à la baisse.

L'essentiel de cette diminution trouve son origine, au sein des projets pilotés par la **direction du patrimoine**, par des changements de masse ou des modifications de montages financiers (1), le décalage dans le temps de certains projets (2) et dans le choix de solutions techniques évitant des dépenses prévues initialement (3).

1. Changements de masse ou nouveau montage financier de certaines opérations :

- Comme indiqué dans le paragraphe précédent, un montant de **200k€** avait été prévu en investissement au budget initial afin de couvrir les dépenses liées aux petits travaux et réparations supplémentaires. Ce montant est en définitive inscrit en fonctionnement, ce qui réduit logiquement la masse d'investissement.

- Il avait été positionné **350k€** en AE et CP pour le projet de rénovation des appartements de fonction sur le site Monod, dans le but d'installer les équipes du plan Campus ainsi que le service prévention et santé au travail. Ces travaux devaient être réalisés au dernier trimestre 2018 dans le cadre du contrat de partenariat : l'ENS de Lyon sera refacturée par l'UdL en 2019, ce qui explique le report de cette dépense d'investissement sur le prochain exercice.

- Le coût total de l'opération immobilière de restructuration du restaurant Monod a été validé par la signature d'une convention de financement entre l'UdL et l'ENS de Lyon le 14 mai 2018. Il est ainsi prévu un total de 9,54M€ dont 625k€ à la charge de notre établissement. Au budget initial, il avait été inscrit **1,5M€** d'AE et **250k€** de CP car il était prévu à l'origine que l'ENS de Lyon gère dans son budget les subventions provenant de l'ISARA, du CNRS et de Lyon 1. Ces montants sont déprogrammés sur 2018 car la convention modifie le dispositif global de financement de cette opération immobilière.

## 2. Des opérations décalées dans le temps :

- La rénovation de la salle des thèses prévue au BI est reportée en 2019. Le coût estimé à **150k€** au budget initial est donc également reprogrammé sur l'année prochaine : il s'agira là aussi d'une refacturation par l'UdL.

- Le lancement de l'opération immobilière de restructuration de la BDL est décalé en 2019. En prévision initiale avaient été prévus **1,78M€** d'autorisations d'engagement et **130k€** de crédits de paiement : ces crédits d'investissement sont donc annulés dans le budget 2018.

## 3. Des dépenses annulées suite à des choix techniques

- Lors de l'élaboration du budget initial en octobre dernier, il était envisagé la construction d'un parking sur le site Monod afin de pallier aux difficultés causées par les travaux du plan Campus. Une prévision de **100k€** avait donc été inscrite au budget. Ce projet a finalement été abandonné, ce qui entraîne une déprogrammation de cette dépense au budget rectificatif.

Certains projets d'investissement de la direction du patrimoine demeurent maintenus en 2018. C'est le cas pour le traitement hygrométrique de la BDL à hauteur de **495k€** en AE et **545k€** en CP, l'aménagement des amphithéâtres A et B sur le site Monod pour **150k€** en AE et CP, ou encore la rénovation des salles Damier et Presse pour **65k€**

Enfin, de nouveaux projets avec moins d'enjeux financiers sont prévus : **50k€** sont ainsi positionnés en AE et CP afin d'aménager un patio vers la bâtiment M2-3 sur le site Monod (terrassement et dallage en bois).

## 4.2.5 Les dépenses de masse salariale

### De quoi parle-t-on ?

**Les dépenses de personnel** : il s'agit des rémunérations principales versées aux agents de l'établissement, des cotisations patronales qui leur sont liées, des rémunérations accessoires ainsi que des prestations sociales obligatoires.

**Masse salariale État** : il s'agit des crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

**Ressources Propres** : il s'agit de toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations, jury de concours. Ces crédits sont gérés par la Direction des Affaires financières

### 4.2.5.1 Masse salariale globale

L'enveloppe de masse salariale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le budget rectificatif 2018 s'élève à **97 060 751 €**

Dont :

- ➔ **91 597 191 €** de dépenses prévisionnelles **sur masse salariale État**
- ➔ **5 463 560 €** de dépenses prévisionnelles **sur ressources propres**

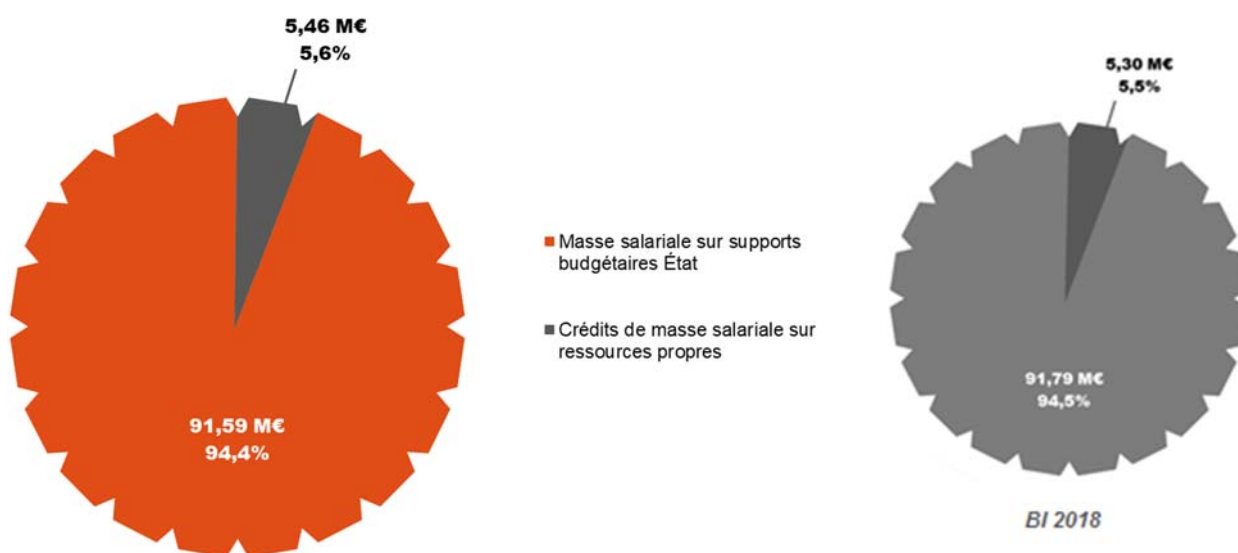


Figure 9 - Part relative de la masse salariale État et de la masse salariale sur ressources propres dans les dépenses de personnel au BR 2018

**En proportion, la répartition** entre les dépenses de masse salariale État et celles sur ressources propres est stable par rapport à la prévision initiale.

En comparaison des éléments estimés pour le budget initial 2018, **le montant total de dépenses salariales** apparaît relativement équilibré (- 0,04%)

Dans le cadre de nos projections financières :

- ➔ la charge de masse salariale sur **support budgétaire État** diminue de près de - 199k€ (- 0,22%) ;
- ➔ les charges de personnels financées sur les **ressources propres** de l'établissement augmentent de 162k€(+ 3,1 %)

Pour rappel, l'exercice 2018 est marqué par la mise en œuvre de **nouvelles mesures salariales** :

- ▶ Une indemnité compensatrice couvrant la hausse de la **CSG** pour l'ensemble des agents titulaires de l'établissement (+ 528k€) ;
- ▶ L'annonce du ministère de l'Action et des Comptes Publics, concernant le report de certaines mesures d'application du protocole "Parcours professionnels, carrières et rémunération" (**PPCR**), sur l'exercice 2019 ;
- ▶ L'établissement prévoit de mettre en place le protocole **RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel) pour l'ensemble des personnels Biatss ;  
En 2018, l'impact financier de ce dispositif est estimé à 500 k€ (soit plus de 250 k€ supplémentaires par rapport au budget initial).

#### 4.2.5.2 Masse salariale sur supports budgétaires de l'État

##### A- Principaux éléments de variation de la masse salariale État entre les prévisions rectificatives et initiales

###### De quoi parle-t-on ?

Le **GVT** est la part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent. Il se décline en trois composantes :

- **l'effet glissement** : c'est l'impact des flux entrants et sortants, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et moins « primés » et par, conséquent, rémunérés à un niveau moins élevé que l'ensemble des personnels d'un établissement. L'effet des entrants est donc en général négatif sur l'évolution générale de la masse salariale. Le signe de l'effet des sortants est moins évident car les sortants ne sont pas forcément des personnes plus qualifiées et/ou plus âgées et donc mieux rémunérées.
- **l'effet vieillesse** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de salaire, sans changement de fonction, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté : avancement sur grille indiciaire
- **l'effet technicité** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de grade ou de corps, et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles. Ces changements sont en général validés suite à un concours ou un examen professionnel.

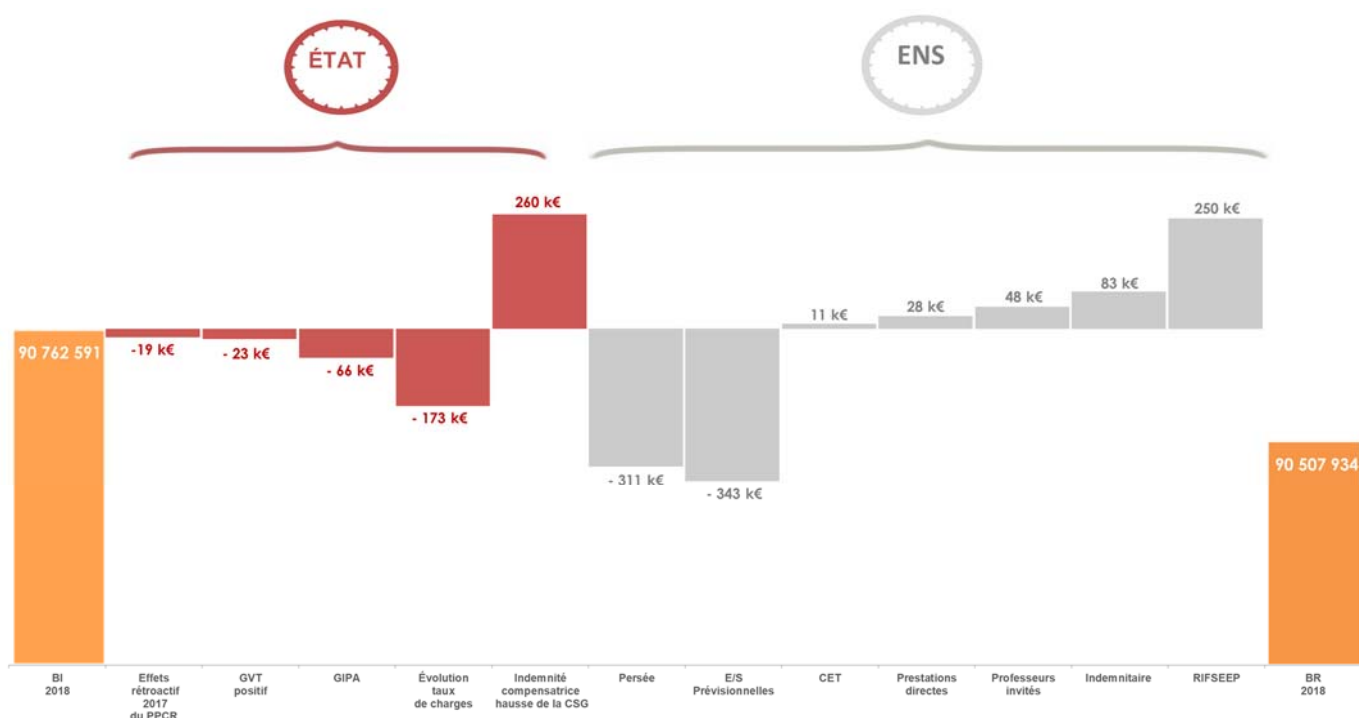



Figure 10- Évolution structurelle des prévisions de masse salariale État sur emplois budgétaires entre la prévision initiale et rectificative

 Libellé	BR 2018	BI 2018	Écarts
Masse salariale État - dépenses de rémunérations (PAF)	90 507 934 €	90 762 591 €	- 254 657 €

Entre ces 2 prévisions, les dépenses de rémunérations de l'établissement diminuent de **254 k€** (- **0,28 %**).

La décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale présente l'impact budgétaire des principales mesures mises en œuvre sur l'exercice 2018.

Ces dépenses sont ventilées selon leur nature, il s'agit d'une part, de mesures **réglementaires (obligatoires)** et d'autre part, de **décisions de l'établissement** :

### ➔ Réglementaires

- ▶ Des modifications sont apportées aux taux de cotisations et contributions sociales en 2018. A noter, la diminution de la part employeur due au titre de l'Assurance chômage, la suppression de la contribution solidarité, et la légère progression de la cotisation maladie. L'effet de ces mesures associées aux écarts enregistrés entre le socle budgétaire initial et rectificatif entraînent une baisse de la charge de l'établissement de **-173k€**;

 Population	Évolutions cotisations & contributions sociales
EC / Doctorants - contractuels	-128 826
BIATSS	-44 444
ENSL	-173 270

- ▶ Reconduite en 2018, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (**GIPA**), estimée initialement à **85k€** sur l'exercice 2018, est ajustée de **-66 k€**. Cette mesure salariale compense la perte de pouvoir d'achat liée à une augmentation de l'inflation plus rapide, que celle du traitement indiciaire de l'agent ;
- ▶ L'incidence des **effets rétroactifs du protocole PPCR** (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et du **GVT positif** sont également révisés, respectivement de **-19 k€** et **-23 k€**;
- ▶ Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'**indemnité compensatrice de CSG** (contribution sociale généralisée) vient augmenter la masse salariale de près de **260k€** supplémentaires par rapport à la dépense prévue sur l'acte budgétaire initial.  
Pour rappel, l'effet est neutre dans la mesure où ce dispositif est intégralement compensé en recettes par l'État.



## ➔ A l'initiative de l'établissement :

- ▶ Le coût de l'intégration des personnels de l'infrastructure de recherche **Persée** a fait l'objet d'une budgétisation de masse salariale de **450k€** dans le cadre du BI. Ce montant est révisé (**-311k€**), puisque ces agents sont incorporés aux effectifs de l'ENS de Lyon à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.  
Par ailleurs, un transfert de recette est programmé dans le cadre de la subvention pour charges de service public ;
- ▶ Les dépenses de personnel liées aux **mouvements prévisionnels 2018** sont évaluées à **-343k€**  
Ce montant correspond à l'incidence financière du solde d'entrées/sorties enregistrées sur ce premier semestre, (réintégration, retraites, détachements, mutations, disponibilités, recrutement...) et aux mouvements prévisionnels.  
A noter que cette diminution est également liée aux écarts entre le stock d'emplois prévu lors la construction du budget initial et le stock d'emplois finalement exécuté;
- ▶ La prévision de masse salariale au titre du **compte épargne temps (CET)** est en augmentation de **11 k€**;
- ▶ Les **prestations directes** sont plus importantes que celles budgétées (**+ 28k€**). Cette hausse atypique est liée à la régularisation de traitements d'agents placés en CLM et/ou CLD ;
- ▶ Des dépenses salariales prévisionnelles en hausse pour les **professeurs « invités »** (**+ 48k€**) s'expliquant par l'augmentation des missions supérieures à un mois ;
- ▶ **La politique indemnitaire (+ 333k€)**, dont :
  - L'impact financier de la **nouvelle grille salariale** (votée le 18/12/2017 en CA) pour les personnels Biatss contractuels : **+37 k€**
  - Les dépenses de rémunérations consacrées aux **primes** des personnels Enseignants est en augmentation (prime de recherche et d'enseignement supérieure, prime de responsabilité pédagogique, prime de charge administrative...) de **47k€**
  - La mise en œuvre du protocole concernant le « régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel » (**RIFSEEP**) déployé pour les personnels Biatss de l'École (**+ 250k€** en supplément des 250k€ inscrits au BI, soit **500 k€** budgétés pour financer cette mesure)

## B- Répartition de la masse salariale État par population

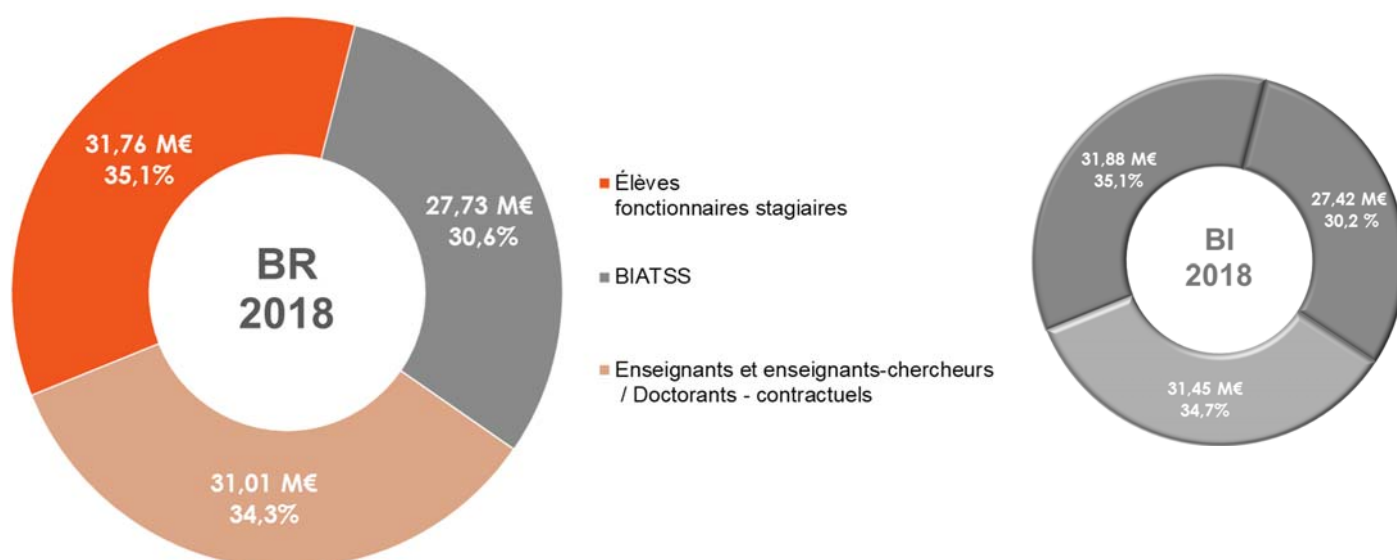


Figure 11 - Répartition de la masse salariale État par population

La répartition prévisionnelle des dépenses de personnel entre les différentes populations se décompose ainsi :

### ➔ Élèves fonctionnaires stagiaires :

Les dépenses de salaires des **élèves fonctionnaires stagiaires** représentent **35,1%** des dépenses de rémunérations globales.

Population	BR 2018	BI 2018	Écarts
Élèves fonctionnaires stagiaires	31 765 215 €	31 887 863 €	- 122 649 €

Cette prévision de dépenses est en baisse de **122k€**. Ces mouvements de crédits s'expliquent par :

- des effectifs qui évoluent (des démissions d'élèves constatées en cours de cursus...) : - **140k€**
- des écarts entre le nombre d'élèves prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 lors de l'élaboration de la prévision initiale et celui constaté : - **174k€**
- l'ajustement des dépenses liée à l'indemnité de CSG : + **190k€**

## ➔ Enseignants et enseignants-chercheurs – Doctorants contractuels


 Population	BR 2018	BI 2018	Écarts
Enseignants et enseignants-chercheurs / Doctorants	31 011 648 €	31 452 969 €	- 441 322 €

La prévision de masse salariale concernant les **enseignants-chercheurs** est diminuée de **441 k€**

Cette baisse résulte entre autres :

- du GVT positif (- 13k€)
- de l'ajustement d'éléments de rémunération (traitements) surévalués dans le cadre de la prévision initiale : - 100k€
- de la diminution de la part de la contribution d'assurance chômage à la charge de l'employeur en 2018 : -129k€
- de l'impact financier des entrées et sorties prévues en 2018 (- 276k€)
- de la revalorisation de l'indemnité venant compenser les effets de la CSG (+ 35k€)
- de dépenses salariales en hausse pour les professeurs invités (+ 48k€)

## ➔ BIATSS :

 Population	BR 2018	BI 2018	Écarts
BIATSS	27 731 072 €	27 421 758 €	309 313 €

Les dépenses salariales des personnels **BIATSS** sont en hausse. Cette réévaluation de **309k€** se justifie en partie par :

- l'intégration des personnels de l'UMS Persée sur le dernier quadrimestre, prévue sur l'ensemble de l'exercice 2018 au BI (- 311k€)
- du GVT positif (- 10k€)
- des dépenses de personnels en hausse pour le CET, les prestations directes (+41k€)
- la prime venant compenser les effets de la CSG (+ 42k€)
- la politique indemnitaire de l'établissement (+ 297k€, dont RIFSEEP: + 250k€ et la nouvelle grille salariale : + 35k€)
- le solde des entrées/sorties prévisionnelles 2018 (+ 236k€) : cette hausse est liée à des mouvements de personnels non prévus lors de la construction budgétaire initiale (retour de détachement, de disponibilités, retour de congés parentaux), et de l'accroissement de missions ponctuelles réalisées par des agents contractuels

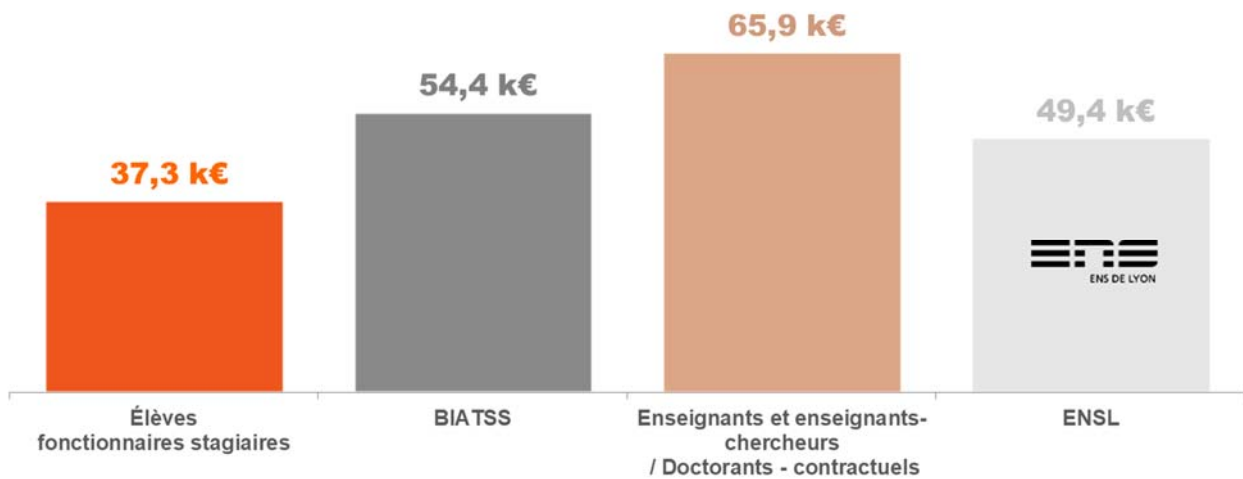


Figure 12 - Coût total employeur prévisionnel moyen selon la population sur masse salariale État

Le **coût total employeur moyen** de l'École est estimé à **49 410 €**, soit plus de **141 €** par rapport au BI 2018.

#### Évolution des CTE prévisionnels inscrits au BR depuis 2016

CTE annuel moyen prévisionnel	BR 2018	BR 2017	BR 2016	%
	49 410 €	48 880 €	48 206 €	2,5%

Comme évoqué précédemment, cette progression des dépenses salariales résulte de la mise œuvre de dispositifs de portée nationale et de la politique RH de l'établissement.

## B- Périodicité : évolution mensuelle des dépenses de rémunérations sur support budgétaire État

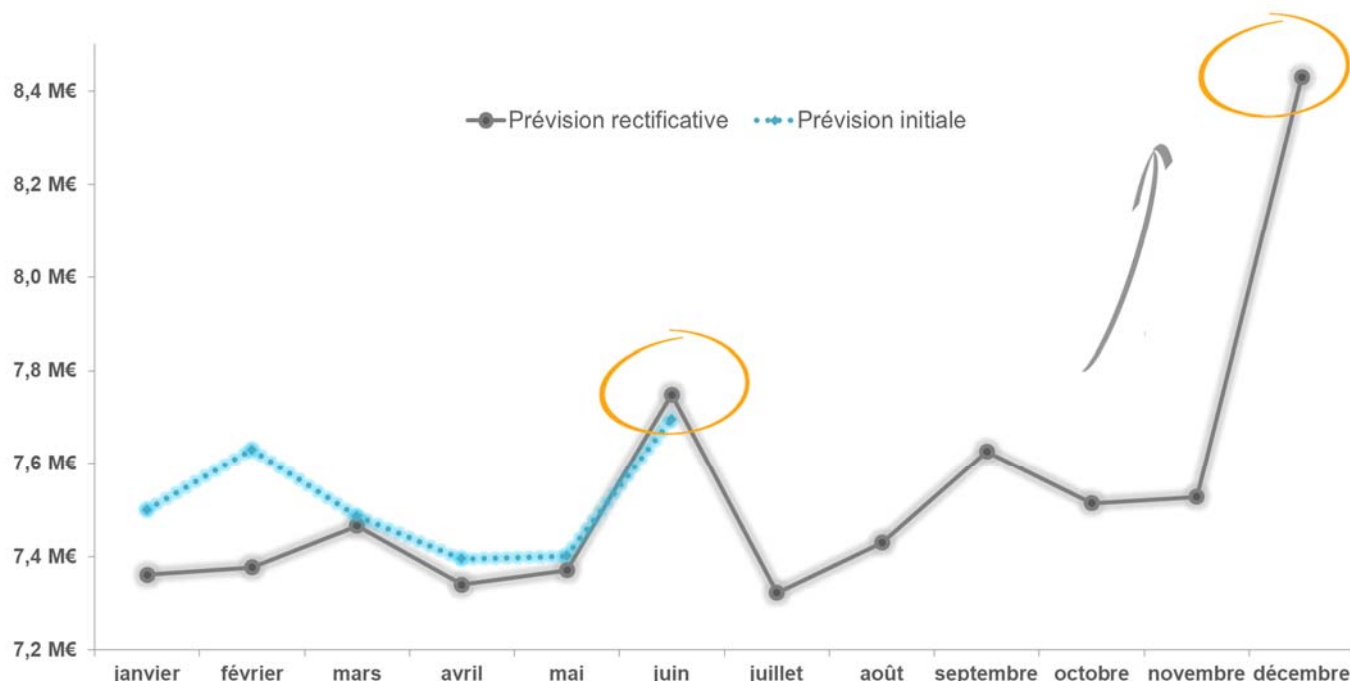


Figure 13 - Courbes comparatives entre la prévision initiale, la réalisation de janvier à juin 2018 et la prévision rectificative des dépenses mensuelles de masse salariale État

La masse salariale sur emplois budgétaires de l'État est évaluée à **90 507 934 €** pour l'exercice 2018.

Les emplois budgétaires étant liés aux ETPT, ces dépenses salariales consomment le plafond d'emplois

La dépense moyenne de la masse salariale État s'élève à environ **7,5M€**

L'aspect discontinu des dépenses mensuelles de personnel se justifie essentiellement par des éléments de rémunération dont la mise en paiement n'est pas systématique (primes non mensualisées des enseignants-chercheurs par exemple), et des flux d'entrées et de sorties de personnels.

La spécificité du mois de décembre est à souligner. Celle-ci est la résultante du versement de l'ensemble des primes non mensualisées, la mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels BIATSS, ainsi que des dépenses dont le mois d'impact est encore inconnu lors de la construction budgétaire.

Par ailleurs, sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 le taux d'exécution atteint **99,01%**. Cette sous-exécution s'explique par des départs non-connus lors de la construction du budget initial (personnels de l'UMS Persée finalement intégrés en septembre, démissions d'élèves, départs d'agent en mutation ou détachement...). En neutralisant l'impact financier de l'UMS Persée, le taux d'exécution serait de 99,5%.

### C- Dépenses de personnel par catégorie de rémunération

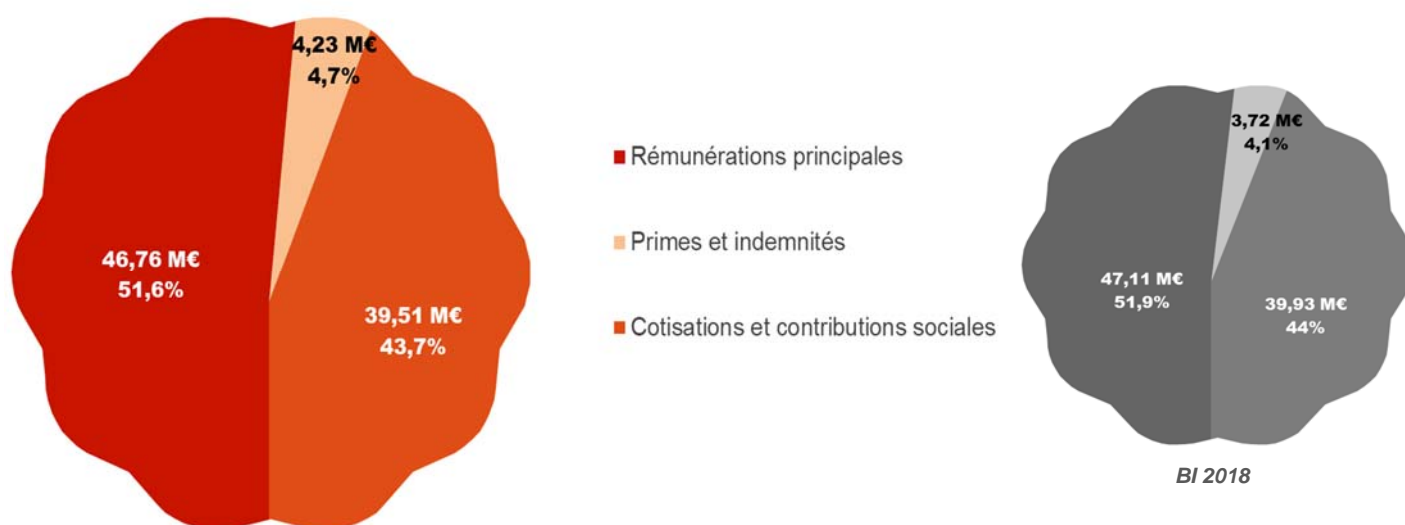


Figure 14 - Répartition des dépenses de personnel sur emplois budgétaires de l'État, par catégorie de rémunération (en %)

Dans cet acte budgétaire, la répartition des dépenses de personnel sur masse salariale État par catégorie de rémunération est la suivante :

- **51,6%** correspondent aux **rémunérations principales** des personnels titulaires et contractuels, soit 46,76M€.
- **44%** relèvent des cotisations, **contributions et prestations sociales** avec 39,51M€, dont 29,26M€ de cotisation employeur au CAS Pensions.
- **4,7%** correspondent aux différents **régimes indemnitaires** (4,23M€).

La répartition par catégorie de rémunération demeure globalement stable par rapport à la ventilation prévue initialement.

Cet équilibre s'explique par la stagnation des taux des diverses charges patronales, dont le CAS Pensions pour le traitement des titulaires.

A noter toutefois, de légères variations, dont l'augmentation de la part des primes et indemnités de 0,6 points (RIFSEEP...).

## E- Autres crédits de personnel sur masse salariale État

L'enveloppe globale de masse salariale État inscrite au budget, intègre également **les prévisions de dépenses de personnel ne décomptant pas le plafond d'emplois** (vacations administratives et d'enseignements), **et celles hors paie sans ordonnancement préalable** (hors PSOP), telles que l'action sociale ou la restauration.

Le graphique suivant présente leur répartition selon la typologie de ces dépenses :

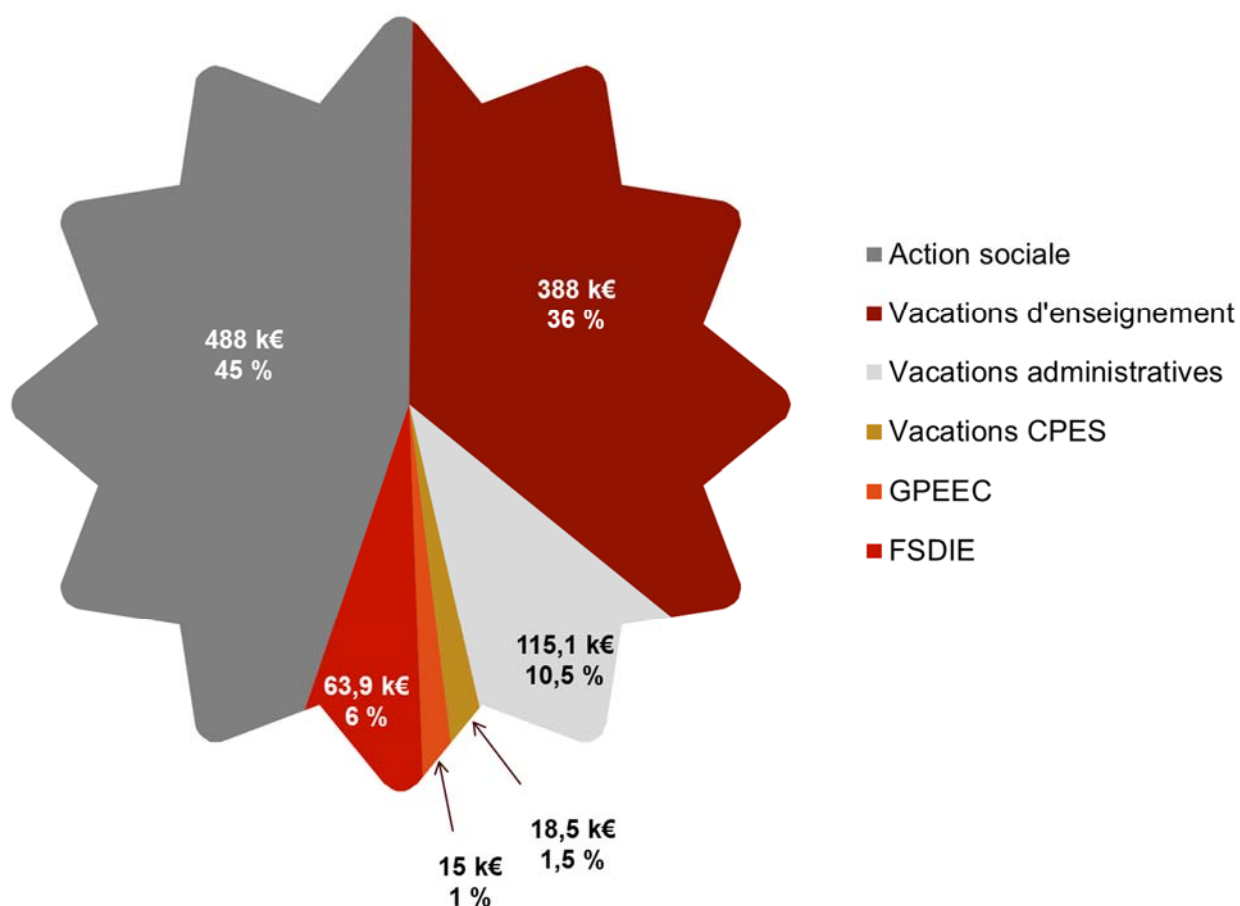



Figure 15 - Ventilation des autres crédits de masse salariale État au BR 2018 par type de rémunération, en montants et pourcentages

 Autres dépenses MSE (en €)	BR 2018	BI 2018	Écart
Action sociale	488 762	473 543	15 219
Vacations d'enseignement	388 000	394 000	- 6 000
Vacations administratives	115 116	93 490	21 626
FSDIE	63 879	39 000	24 879
Vacations CPES	18 500	18 500	-
GPEEC	15 000	15 000	-
<b>ENSL</b>	<b>1 089 257</b>	<b>1 033 533</b>	<b>55 724</b>

Ces **autres crédits** de personnel comprennent :

- ➔ La masse salariale consacrée à la **Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences** (GPEEC) : **15k€** (exemples : jury de concours ITRF, formateurs...);
- ➔ Les vacances liées à la **CPES** pour **18,5k€**;
- ➔ Les dépenses prévisionnelles du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes** (FSDIE) sont ajustées : + 25k€; en raison d'une participation plus importante de membres de la commission cette année ;
- ➔ La prévision concernant les **vacations administratives et techniques** est révisée de plus de **21k€** supplémentaires pour un atterrissage attendu à **115k€**. Cette hausse s'explique par l'ajustement des besoins des services : Études et scolarité (+ 10k€ ; chaîne de rentrée), SPST et Communication ;
- ➔ Des mouvements de crédits sont attendus pour les dépenses d'**action sociale** : **+15 k€** concernant des charges supplémentaires sur le poste restauration ;
- ➔ Les prévisions de dépenses concernant les **vacations d'enseignement** restent stables ;



## F- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à **1 976 ETPT** (cf. annexe "Tableau des emplois").

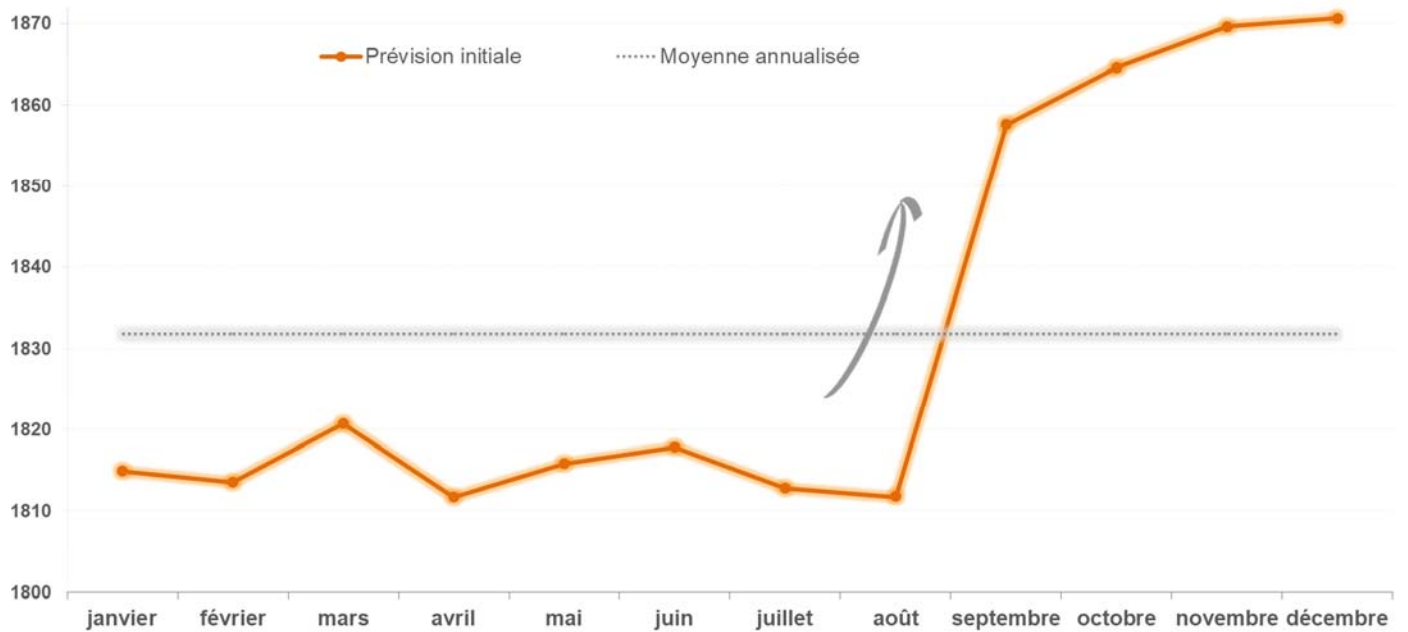


Figure 15 - Répartition des ETPT par population sur emplois budgétaires de l'Etat en 2018

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 831,8 ETPT**. Cette moyenne annualisée prend en considération les arrivées et départs prévus sur l'exercice budgétaire.

La prévision diminue de **15 ETPT** par rapport au BI en raison de :

- Un nombre d'élèves fonctionnaires stagiaires moins important ;
- L'intégration des personnels de l'UMS Persée en septembre alors qu'au BI ces projections de personnels ont été réalisées sur une année pleine.



**Figure 16 - Courbe de consommation prévisionnelle mensuelle des ETPT 2018 sur supports budgétaires État**

Un accroissement significatif des ETPT est observé en septembre et octobre. Ces augmentations coïncident avec le calendrier des campagnes d'emplois, le solde prévisionnel d'entrées/sorties des élèves fonctionnaires stagiaires à la rentrée universitaire 2018 ainsi que les arrivées des nouveaux doctorants.

### 4.2.5.3 Masse salariale sur ressources propres

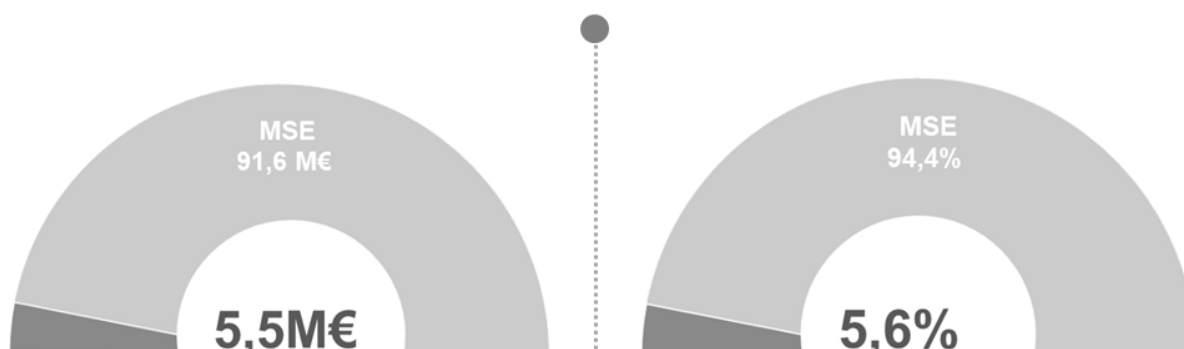


Figure 17 - Part relative de la masse salariale État et de la masse salariale sur ressources propres dans les dépenses de personnel au BR 2018

Les crédits de personnels financés sur ressources propres s'élèvent à **5 463 560€**, soit 5,6% de l'ensemble des dépenses de masse salariale prévues pour ce budget rectificatif 2018.

MS Ressources Propres	BR 2018	BI 2018	Écarts
	5 463 560 €	5 301 181 €	162 379 €

Ces charges augmentent de **162k€ (+3,1%)**, en raison de recrutements sur de nouveaux contrats et de vacations supplémentaires pour les personnels Biatss, respectivement de : + 487 k€ et + 335 k€ (+ 877 k€).

Dans le même temps, les dépenses de rémunérations prévues pour la population enseignante diminuent de 715 k€ : dont – 185 k€ sur les vacations et – 529 k€ sur les contrats.

Pour précision, **les dépenses via des contrats de recherche** revêtent un caractère très approximatif car l'obtention de certains d'entre eux auprès des bailleurs de fonds n'est pas encore connue lors de la construction de ce budget.

L'exécution pourra ainsi être différente, mais sans effet sur le résultat dans la mesure où le principe général des contrats qui prévaut est : dépenses = recettes.

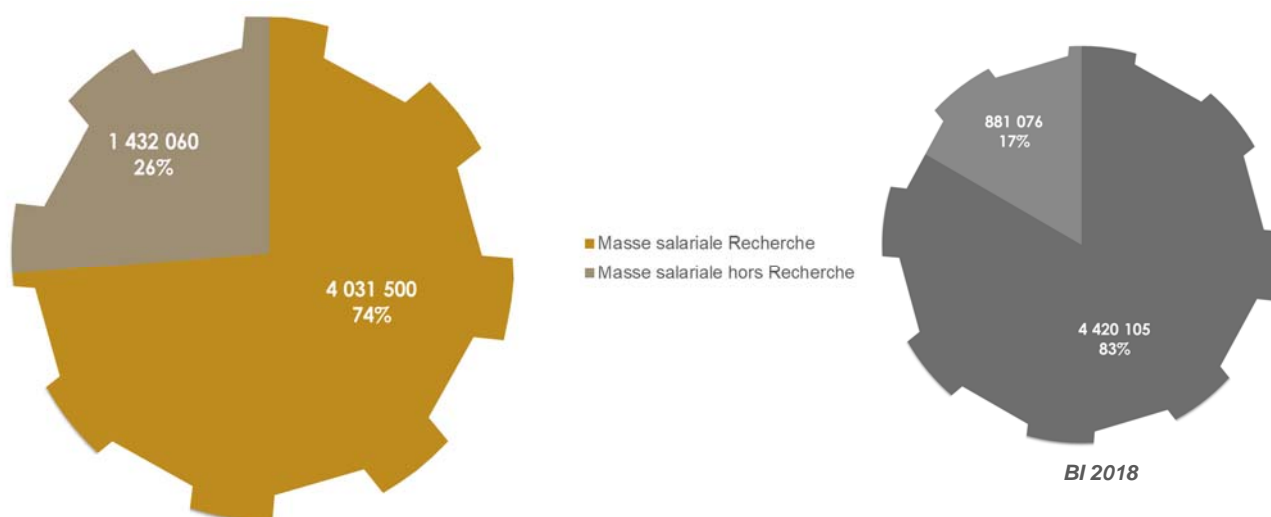


Figure 18 - Répartition globale des crédits de masse salariale sur ressources propres par destination de la dépense au BR 2018

➔ **Masse salariale :**

Bien qu'en diminution (-389k€) la **part de la masse salariale dédiée à la recherche** demeure importante et représente **74%** des crédits de ressources propres.

Dans le même temps, **les crédits "hors recherche"** augmentent de 550k€ pour atteindre **1,43 M€**. Ces dépenses concernent principalement les vacances prévues pour le jury du concours d'entrée de l'ENS, dont la charge pour 2018 est estimée à **551k€**

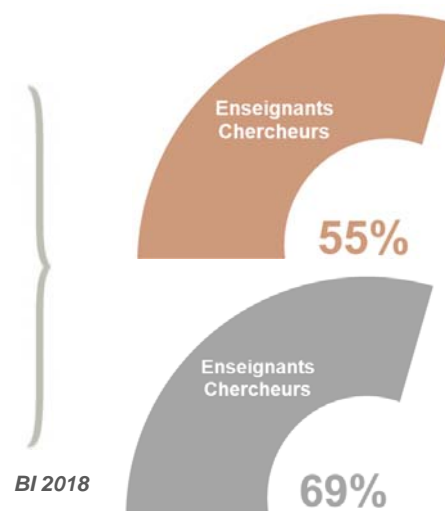
Les autres crédits concernent des CDD et/ou vacances dans des services comme la BDL par exemple, là encore toujours financés par des ressources externes.

➔ **Emplois :**

Le plafond d'emplois annuel associés aux ressources propres est estimé à **103,1 ETPT** en 2018 (- 7,1% par rapport au BI) :

- ▶ **60,8 ETPT** enseignants chercheurs
- ▶ **42,3 ETPT** administratifs et techniques

ETPT	BR 2018	BI 2018	Écart
BIATSS	42,3	34,3	8,0
Enseignants et enseignants-chercheurs	60,8	76,6	- 15,8
<b>ENSL</b>	<b>103,1</b>	<b>110,9</b>	<b>- 7,8</b>



#### 4.2.5.4 Masse salariale globale et ETPT proposés au vote du conseil d'administration

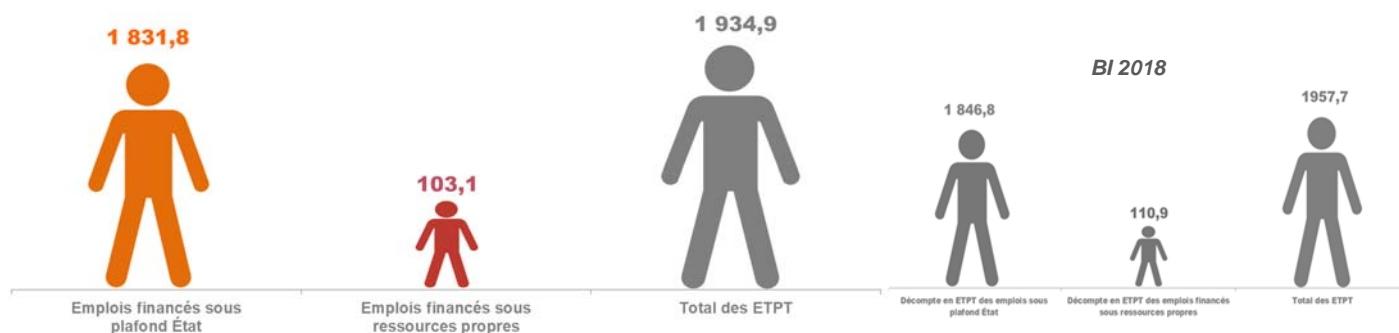


Figure 19 - Décomposition du plafond d'emplois prévisionnel 2018 (en ETPT)

Le plafond d'emplois se mesure en moyenne annualisée (ETPT).

**Les emplois État (1 831,8 ETPT) et les emplois sur ressources propres (103,1 ETPT) s'additionnent et forment le plafond d'emplois de l'établissement (1 934,9).**

Pour rappel, un plafond global de 1 957,7 ETPT était prévu au budget initial 2018 (+ 22,8) :

- ▶ **Sur le plafond État**, la diminution de 15 ETPT se justifie par la baisse des effectifs des agents non titulaires (UMS Persée finalement intégrée à la rentrée 2018) et d'un nombre d'élèves fonctionnaires stagiaires moins important que prévus (en raison d'écarts entre le socle prévisionnel et le réalisé)
- ▶ **Sur le plafond ressources propres**, les ETPT sont également revus à la baisse (-7,8 ETPT)

**Le plafond global des emplois ainsi proposé au vote du conseil d'administration est de 1 934,9 ETPT.**

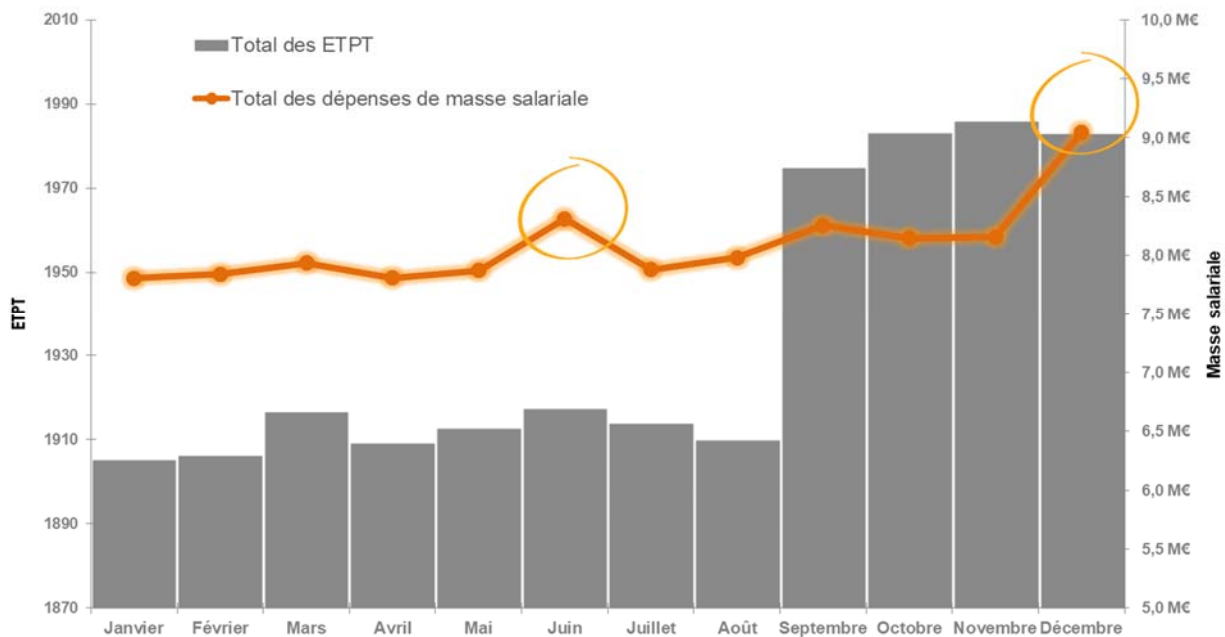


Figure 20 : Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale au BR 2018

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le budget rectificatif 2018 s'élève à **97 060 751 €** pour **1 934,9 ETPT**, dont :

Support budgétaire	Dépenses prévisionnelles	ETPT
État	91 597 191 €	1 831,8
Ressources propres	5 463 560 €	103,1
<b>ENSL</b>	<b>97 060 751 €</b>	<b>1 934,9</b>

La dépense mensuelle moyenne de masse salariale globale sur l'exercice 2018 est estimée à **8,09M€**

## 5. Annexes réglementaires

### 5.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET RECTIFICATIF 2018					
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS – ARTICLE L712-9		NOMBRE D'EMPLOIS
			EN ETPT	AUTRES EMPLOIS EN ETPT	
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS -CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	233,3		233,3
		CDI	1,0		1,0
	NON PERMANENTS	CDD	236,1		236,9
<b>SOUS TOTAL EC</b>			<b>470,4</b>	<b>60,8</b>	<b>531,1</b>
<b>ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES</b>					
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	424,4		424,4
		CDI	8,3		8,3
	NON PERMANENTS	CDD	77,3		119,6
<b>SOUS TOTAL BIATSS</b>			<b>510,0</b>	<b>42,3</b>	<b>552,3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 831,8</b>	<b>103,1</b>	<b>1 934,9</b>
<b>PLAFOND DES EMPLOIS FIXES PAR L'ÉTAT</b>					
<b>AUTRES EMPLOIS</b>			1 976,0		103,1
<b>PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			1934,9		

## 5.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires

### 5.2.1 Tableau des autorisations budgétaires agrégé

Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire Agrégé (ENS de Lyon + BDL)

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Dépenses						Recettes			
	BI 2018		BR 2018		VARIATION		BI 2018	BR 2018	VARIATION	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
<b>TOTAL</b>	<b>139 386 115 €</b>	<b>131 790 364 €</b>	<b>139 015 135 €</b>	<b>134 778 191 €</b>	<b>-370 982 €</b>	<b>2 987 827 €</b>	<b>120 429 038 €</b>	<b>122 564 404 €</b>	<b>2 135 366 €</b>	Recettes globalisées
Personnel	97 097 305 €	97 097 305 €	97 060 751 €	97 060 751 €	-36 554 €	-36 554 €	111 178 175 €	112 372 475 €	1 194 300 €	Subvention pour charges de service public
donc.contributions employeur au CAS Pension	29 039 148 €	29 039 148 €	29 159 429 €	29 159 429 €	120 281 €	120 281 €	66 240 €	63 120 €	-3 120 €	Autres financements de l'Etat
Infra-annuel	93 194 367 €	93 194 367 €	93 629 705 €	93 629 705 €	435 338 €	435 338 €				Fiscalité affectée
Pluri-annuel	3 902 838 €	3 902 838 €	3 431 046 €	3 431 046 €	-471 892 €	-471 892 €	1 636 896 €	1 940 806 €	303 910 €	Autres financements publics
Fonctionnement	<b>32 347 767 €</b>	<b>27 111 495 €</b>	<b>36 062 638 €</b>	<b>31 019 609 €</b>	<b>3 714 871 €</b>	<b>3 908 114 €</b>	7 547 727 €	8 188 003 €	640 276 €	Ressources propres
Infra-annuel	18 156 811 €	18 264 112 €	20 376 720 €	21 292 199 €	2 180 909 €	3 026 087 €				
Pluri-annuel	14 151 956 €	8 847 383 €	15 685 918 €	9 727 410 €	1 533 962 €	880 027 €				
Intervention										
Investissement	<b>9 941 043 €</b>	<b>7 581 564 €</b>	<b>5 891 744 €</b>	<b>6 697 831 €</b>	<b>-4 049 299 €</b>	<b>-883 733 €</b>	670 750 €	470 065 €	-200 685 €	Financements de l'Etat flechés
Infra-annuel	5 309 877 €	5 350 398 €	4 419 533 €	4 686 133 €	-891 344 €	-664 265 €	6 044 182 €	10 869 133 €	4 824 971 €	Autres financements publics flechés
Pluri-annuel	4 631 166 €	2 231 166 €	1 472 211 €	2 011 698 €	-3 157 955 €	-219 468 €	1 642 305 €	1 010 814 €	-631 491 €	Autres recettes flechées
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>139 386 115 €</b>	<b>131 790 364 €</b>	<b>139 015 135 €</b>	<b>134 778 191 €</b>	<b>-370 982 €</b>	<b>2 987 827 €</b>	<b>128 786 255 €</b>	<b>134 914 416 €</b>	<b>6 128 161 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>				<b>136 225 €</b>			<b>-3 004 109 €</b>			<b>Solde budgétaire (déficit)</b>



## 5.2.2 Tableau des autorisations budgétaires ENS de Lyon

Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire ENS de Lyon

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dépenses										Recettes			
	BI 2018		BR 2018		VARIATION		BI 2018	BR 2018	VARIATION				
	AE	CP	AE	CP	AE	CP							
<b>TOTAL</b>	<b>138 254 697 €</b>	<b>130 658 946 €</b>	<b>137 868 988 €</b>	<b>133 632 046 €</b>	<b>-385 709 €</b>	<b>2 973 100 €</b>	<b>119 289 093 €</b>	<b>121 437 589 €</b>	<b>2 148 496 €</b>	<b>Recettes globalisées</b>			
Personnel	97 084 505 €	97 084 505 €	97 024 451 €	97 024 451 €	-60 054 €	-60 054 €	110 134 030 €	111 345 160 €	1 211 130 €	Subvention pour charges de service public			
doit contributions employeur au CAS Pension	29 039 148 €	29 039 148 €	29 159 429 €	29 159 429 €	120 281 €	120 281 €	66 240 €	63 120 €	-3 120 €	Autres financements de l'Etat			
Infra-annuel	93 181 567 €	93 181 567 €	93 593 405 €	93 593 405 €	411 838 €	411 838 €	1 559 096 €	1 850 606 €	291 510 €	Fiscalité affectée			
Pluri-annuel	3 902 939 €	3 902 939 €	3 431 046 €	3 431 046 €	-471 892 €	-471 892 €	7 529 727 €	8 178 703 €	648 976 €	Autres financements publics			
Fonctionnement	31 254 549 €	26 018 277 €	34 998 193 €	29 955 164 €	3 743 644 €	3 936 887 €				Ressources propres			
Infra-annuel	17 102 533 €	17 170 894 €	19 320 275 €	20 235 754 €	2 217 682 €	3 064 860 €							
Pluri-annuel	14 151 956 €	8 847 383 €	15 677 918 €	9 719 410 €	1 525 962 €	872 027 €	<b>8 357 217 €</b>	<b>12 350 012 €</b>	<b>3 992 795 €</b>	<b>Ressources fléchées</b>			
Intervention							670 750 €	470 065 €	-200 685 €	Financements de l'Etat fléchés			
Investissement	9 915 643 €	7 556 164 €	5 846 344 €	6 652 431 €	-4 069 299 €	-903 733 €	6 044 162 €	10 869 133 €	4 824 971 €	Autres financements publics fléchés			
Infra-annuel	5 284 477 €	5 324 998 €	4 383 533 €	4 651 133 €	-900 944 €	-673 865 €	1 642 305 €	1 010 814 €	-631 491 €	Autres recettes fléchées			
Pluri-annuel	4 631 166 €	2 231 166 €	1 462 811 €	2 001 298 €	-3 168 355 €	-229 868 €							
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>138 254 697 €</b>	<b>130 658 946 €</b>	<b>137 868 988 €</b>	<b>133 632 046 €</b>	<b>-385 709 €</b>	<b>2 973 100 €</b>	<b>127 646 310 €</b>	<b>133 787 601 €</b>	<b>6 141 291 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>				<b>155 555 €</b>			<b>-3 012 636 €</b>			<b>Solde budgétaire (déficit)</b>			



## 5.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

### 5.3.1 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine agrégé

Tableau 3 : Tableau des dépenses par destination AGREGÉ (ENS de Lyon + BDL)

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Formation initiale et continue</b>	<b>22 584 420 €</b>	<b>22 584 420 €</b>	<b>13 270 761 €</b>	<b>6 800 021 €</b>	<b>151 500 €</b>	<b>151 500 €</b>	<b>36 006 681 €</b>	<b>29 535 941 €</b>
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	959 990 €	959 990 €	360 189 €	360 189 €	0 €	0 €	1 320 179 €	1 320 179 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	15 551 228 €	15 551 228 €	1 006 419 €	1 006 419 €	151 500 €	151 500 €	16 709 147 €	16 709 147 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	6 073 202 €	6 073 202 €	11 904 153 €	5 433 413 €	0 €	0 €	17 977 355 €	11 506 615 €
D105 - Bibliothèques et documentation	4 646 697 €	4 646 697 €	1 064 445 €	1 064 445 €	45 400 €	45 400 €	5 756 542 €	5 756 542 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	3 036 213 €	3 036 213 €	2 061 108 €	2 078 574 €	163 612 €	163 746 €	5 260 933 €	5 278 533 €
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 407 525 €	2 407 525 €	536 836 €	540 221 €	49 592 €	52 217 €	2 993 963 €	2 999 963 €
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 491 703 €	3 491 703 €	917 028 €	926 957 €	1 116 506 €	1 161 032 €	5 525 237 €	5 579 692 €
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 330 714 €	1 330 714 €	464 854 €	464 854 €	111 878 €	111 878 €	1 907 446 €	1 907 446 €
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	6 885 089 €	6 885 089 €	1 144 463 €	1 193 677 €	74 041 €	74 041 €	8 103 593 €	8 152 807 €
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 051 884 €	3 051 884 €	2 204 449 €	2 176 711 €	2 378 301 €	2 378 301 €	7 634 634 €	7 606 896 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 271 992 €	2 271 992 €	507 741 €	372 191 €	136 500 €	136 500 €	2 916 233 €	2 780 683 €
D114 - Immobilier	1 557 302 €	1 557 302 €	5 571 001 €	6 961 570 €	1 385 635 €	2 114 437 €	8 513 938 €	10 633 309 €
D115 - Piliage et support	44 692 959 €	44 692 959 €	7 368 178 €	7 485 710 €	255 379 €	285 379 €	52 316 516 €	52 464 048 €
Étudiants	1 104 253 €	1 104 253 €	951 774 €	954 678 €	23 400 €	23 400 €	2 079 427 €	2 082 331 €
D201 - Aides directes aux étudiants	85 994 €	85 994 €	797 184 €	800 088 €	0 €	0 €	883 178 €	886 082 €
D202 - Aides indirectes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 018 259 €	1 018 259 €	154 590 €	154 590 €	23 400 €	23 400 €	1 196 249 €	1 196 249 €
<b>Total</b>	<b>97 060 751 €</b>	<b>97 060 751 €</b>	<b>36 062 638 €</b>	<b>31 019 609 €</b>	<b>5 891 744 €</b>	<b>6 697 831 €</b>	<b>139 015 133 €</b>	<b>134 776 191 €</b>
							<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>	<b>136 225 €</b>

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau 3 : Tableau des recettes par origine AGREGÉ (ENS de Lyon + BDL)

## POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Recettes globalisées					Recettes fléchées				Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	112 372 475 €	0 €				158 750 €				112 531 225 €
Droits d'inscription					456 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	456 000 €
Formation continue, diplômes propres et VAE					135 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	135 000 €
Taxe d'apprentissage					62 149 €	0 €	0 €	0 €	0 €	62 149 €
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 445 953 €	0 €	0 €	154 001 €	0 €	1 599 954 €
Valorisation					147 558 €	0 €	0 €	0 €	0 €	147 558 €
ANR Investissements d'avenir				0 €		0 €	5 026 946 €	0 €	0 €	5 026 946 €
ANR hors investissements d'avenir				415 727 €		0 €	1 632 995 €	0 €	0 €	2 048 722 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				5 000 €		0 €	1 323 967 €	0 €	0 €	1 328 967 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				0 €		0 €	2 643 969 €	0 €	0 €	2 643 969 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		63 120 €		1 520 079 €	5 000 €	311 315 €	241 256 €	60 509 €		2 201 279 €
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		0 €		0 €	5 000 €	0 €	0 €	773 345 €		778 345 €
Autres recettes				0 €	5 931 343 €	0 €	0 €	22 959 €		5 954 302 €
<b>Total</b>	<b>112 372 475 €</b>	<b>63 120 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 940 806 €</b>	<b>8 188 003 €</b>	<b>470 065 €</b>	<b>10 869 133 €</b>	<b>1 010 814 €</b>	<b>134 914 416 €</b>	

### 5.3.2 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine ENS de Lyon

Tableau 3 : Tableau des dépenses par destination ENS de Lyon

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	22 584 420 €	22 584 420 €	13 270 761 €	6 800 021 €	151 500 €	151 500 €	36 006 681 €	29 535 941 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	959 990 €	959 990 €	360 189 €	360 189 €			1 320 179 €	1 320 179 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	15 551 228 €	15 551 228 €	1 006 419 €	1 006 419 €	151 500 €	151 500 €	16 709 147 €	16 709 147 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	6 073 202 €	6 073 202 €	11 904 153 €	5 433 413 €			17 977 355 €	11 506 615 €
D105 - Bibliothèques et documentation	4 610 397 €	4 610 397 €					4 610 397 €	4 610 397 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	3 036 213 €	3 036 213 €	2 061 108 €	2 078 574 €	163 612 €	163 746 €	5 260 933 €	5 278 533 €
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 407 525 €	2 407 525 €	536 836 €	540 221 €	49 592 €	52 217 €	2 993 963 €	2 999 963 €
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 491 703 €	3 491 703 €	917 028 €	925 957 €	1 116 506 €	1 161 032 €	5 525 237 €	5 579 692 €
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies								
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 330 714 €	1 330 714 €	464 854 €	464 854 €	111 878 €	111 878 €	1 907 446 €	1 907 446 €
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	6 885 089 €	6 885 089 €	1 144 463 €	1 193 677 €	74 041 €	74 041 €	8 103 593 €	8 152 807 €
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 051 884 €	3 051 884 €	2 204 449 €	2 176 711 €	2 378 301 €	2 378 301 €	7 634 634 €	7 606 896 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 271 992 €	2 271 992 €	507 741 €	372 191 €	136 500 €	136 500 €	2 916 233 €	2 780 683 €
D114 - Immobilier	1 557 302 €	1 557 302 €	5 571 001 €	6 961 570 €	1 385 635 €	2 114 437 €	8 513 938 €	10 633 309 €
D115 - Pilotage et support	44 692 959 €	44 692 959 €	7 368 178 €	7 485 710 €	255 379 €	285 379 €	52 316 516 €	52 464 048 €
Étudiants	1 104 253 €	1 104 253 €	951 774 €	954 678 €	23 400 €	23 400 €	2 079 427 €	2 082 331 €
D201 - Aides directes aux étudiants	85 994 €	85 994 €	797 184 €	800 088 €			883 178 €	886 082 €
D202 - Aides indirectes							0 €	0 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 018 259 €	1 018 259 €	154 590 €	154 590 €	23 400 €	23 400 €	1 196 249 €	1 196 249 €
<b>Total</b>	<b>97 024 451 €</b>	<b>97 024 451 €</b>	<b>34 998 193 €</b>	<b>29 955 164 €</b>	<b>5 846 344 €</b>	<b>6 652 431 €</b>	<b>137 868 988 €</b>	<b>133 632 046 €</b>
							<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>	<b>155 555 €</b>

Tableau 3 : Tableau des recettes par origine ENS de Lyon

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Recettes globalisées						Recettes fléchées				Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées			
Subvention pour charges de service public	111 345 160 €					158 750 €				111 503 910 €	
Droits d'inscription					456 000 €					456 000 €	
Formation continue, diplômes propres et VAE					135 000 €					135 000 €	
Taxe d'apprentissage					62 149 €					62 149 €	
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 445 953 €				154 001 €	1 599 954 €	
Valorisation					147 558 €					147 558 €	
ANR investissements d'avenir									5 026 946 €	5 026 946 €	
ANR hors investissements d'avenir				415 727 €					1 632 995 €	2 048 722 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				5 000 €					1 323 967 €	1 328 967 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									2 643 969 €	2 643 969 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		63 120 €		1 429 879 €	5 000 €	311 315 €			60 509 €	2 111 079 €	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					5 000 €				773 345 €	778 345 €	
Autres recettes					5 922 043 €				22 959 €	5 945 002 €	
<b>Total</b>	<b>111 345 160 €</b>	<b>63 120 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 850 606 €</b>	<b>8 178 703 €</b>	<b>470 065 €</b>	<b>10 869 133 €</b>	<b>1 010 814 €</b>	<b>133 787 601 €</b>		

## 5.3.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine BDL

Tableau 3 : Tableau des dépenses par destination BDL

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence								
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master								
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat								
D105 - Bibliothèques et documentation	36 300 €		1 064 445 €	1 064 445 €	45 400 €	45 400 €	1 146 145 €	1 146 145 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé								
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies								
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur								
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies								
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement								
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société								
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale								
D113 - Diffusion des savoirs et musées								
D114 - Immobilier								
D115 - Pilotage et support								
Étudiants	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D201 - Aides directes aux étudiants								
D202 - Aides indirectes								
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives								
<b>Total</b>	<b>36 300 €</b>	<b>36 300 €</b>	<b>1 064 445 €</b>	<b>1 064 445 €</b>	<b>45 400 €</b>	<b>45 400 €</b>	<b>1 146 145 €</b>	<b>1 146 145 €</b>
								<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>
								<b>-19 330 €</b>

Tableau 3 : Tableau des recettes par origine BDL

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Recettes globalisées						Recettes fléchées				Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées			
Subvention pour charges de service public	1 027 315 €									1 027 315 €	
Droits d'inscription										0 €	
Formation continue, diplômes propres et VAE										0 €	
Taxe d'apprentissage										0 €	
Contrats et prestations de recherche hors ANR										0 €	
Valorisation										0 €	
ANR investissements d'avenir										0 €	
ANR hors investissements d'avenir										0 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région										0 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne										0 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				90 200 €						90 200 €	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs										0 €	
Autres recettes									9 300 €	9 300 €	
<b>Total</b>	<b>1 027 315 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>90 200 €</b>	<b>9 300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 126 815 €</b>	



## 5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

## 5.4.1 Tableau d'équilibre financier agrégé

Tableau 4 : Tableau d'équilibre financier agrégé (ENS de Lyon + BDL)

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	BI 2018	BR 2018	VARIATION	BI 2018	BR 2018	VARIATION	
Solde budgétaire (déficit) *	3 004 109 €			136 225 €	3 140 334 €		Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>							<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>							<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>							<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>							<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>							<i>dont solde budgétaire SIE (BDL)</i>
Remboursements d'emprunts							Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	3 258 575 €	6 040 031 €	2 781 456 €	5 874 415 €	3 043 840 €		Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)							Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme</b>	<b>6 262 684 €</b>	<b>6 040 031 €</b>	<b>-222 653 €</b>	<b>6 010 640 €</b>	<b>3 180 065 €</b>		<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			<b>0 €</b>	<b>-3 432 109 €</b>	<b>3 402 718 €</b>		<b>Variation de trésorerie</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		3 488 801 €	4 428 570 €				<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>							<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>6 262 684 €</b>	<b>6 040 031 €</b>	<b>-222 653 €</b>	<b>6 262 684 €</b>	<b>6 040 031 €</b>	<b>-222 653 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

### 5.4.2 Tableau d'équilibre financier ENS de Lyon

Tableau 4 : Tableau d'équilibre financier ENS de Lyon

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	BI 2018	BR 2018	VARIATION	BI 2018	BR 2018	VARIATION	
Solde budgétaire (déficit) *	3 012 636 €				155 555 €	3 168 191 €	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>							<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>							<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>							<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>							<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>							<i>dont solde budgétaire SIE (BDL)</i>
Remboursements d'emprunts							Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	3 128 575 €	5 915 031 €	2 786 456 €	2 730 575 €	5 747 415 €	3 016 840 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)							Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme</b>	<b>6 141 211 €</b>	<b>5 915 031 €</b>	<b>-226 180 €</b>	<b>2 730 575 €</b>	<b>5 902 970 €</b>	<b>3 172 395 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme</b>
Variation de trésorerie			0 €	-3 410 636 €	-12 061 €	3 398 575 €	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		3 507 201 €	4 465 370 €				<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>				-2 452 467 €	-3 519 262 €	-1 066 795 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>6 141 211 €</b>	<b>5 915 031 €</b>	<b>-226 180 €</b>	<b>6 141 211 €</b>	<b>5 915 031 €</b>	<b>-226 180 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

## 5.4.3 Tableau d'équilibre financier BDL

Tableau 4 : Tableau d'équilibre financier BDL

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	BI 2018	BR 2018	VARIATION		BR 2018	VARIATION	
Solde budgétaire (déficit)		19 330 €	-27 857 €	Solde budgétaire (excédent)	8 527 €		
dont solde budgétaire budget principal				dont solde budgétaire budget principal			
dont solde budgétaire budget du SAIC				dont solde budgétaire budget du SAIC			
dont solde budgétaire FU				dont solde budgétaire FU			
dont solde budgétaire BAI				dont solde budgétaire BAI			
dont solde budgétaire SIE				dont solde budgétaire SIE (BDL)			
Remboursements d'emprunts				Nouveaux emprunts			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	130 000 €	125 000 €	-5 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)	100 000 €	27 000 €	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)				Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)			
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme</b>	<b>130 000 €</b>	<b>144 330 €</b>	<b>14 330 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme</b>	<b>108 527 €</b>	<b>18 473 €</b>	
<b>Variation de trésorerie</b>				<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-21 473 €</b>	<b>4 143 €</b>	
dont Abondement de la trésorerie fléchée				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-18 400 €	-18 400 €	
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)		1 070 €	22 543 €	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)			
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>130 000 €</b>	<b>144 330 €</b>	<b>14 330 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>130 000 €</b>	<b>14 330 €</b>	

## 5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

### 5.5.1 Tableau des opérations pour compte de tiers agrégé

**Tableau 5 : Tableau des opérations pour le compte de tiers AGREGE (ENS de Lyon et BDL)**

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers agrégé (ENS de Lyon et BDL)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Bourses Aide à la mobilité internationale	C 46711	AMI	50 400 €	50 400 €
TVA	C 445	TVA	2 825 000 €	2 627 000 €
Cautions résidences étudiantes	C1655	Cautonnement	195 000 €	195 000 €
Inscriptions banque d'épreuves littéraires	C471814	Bel	556 492 €	558 391 €
Reversements partenaires - contrats de recherche	C 47318	Reversements	2 413 139 €	2 443 624 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 040 031 €</b>	<b>5 874 415 €</b>

## 5.5.2 Tableau des opérations pour compte de tiers ENS de Lyon

Tableau 5 : Tableau des opérations pour le compte de tiers ENS de Lyon

## POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers - ENS de Lyon

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Bourses Aide à la mobilité internationale	C 46711	AMI	50 400 €	50 400 €
TVA	C 445	TVA	2 700 000 €	2 500 000 €
Cautions résidences étudiantes	C 1655	Cautonnement	195 000 €	195 000 €
Inscriptions banque d'épreuves littéraires	C 471814	Bel	556 492 €	558 391 €
Reversements partenaires - contrats de recherche	C 47318	Reversements	2 413 139 €	2 443 624 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 915 031 €</b>	<b>5 747 415 €</b>

## 5.5.3 Tableau des opérations pour compte de tiers BDL

Tableau 5 : Tableau des opérations pour le compte de tiers BDL

## POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers - BDL

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Bourses Aide à la mobilité internationale	C 46711	AMI		
TVA	C 445	TVA	125 000 €	127 000 €
Cautions résidences étudiantes	C1655	Cautonnement		
Inscriptions banque d'épreuves littéraires	C471814	Bel		
Reversements partenaires - contrats de recherche	C 47318	Reversements		
<b>TOTAL</b>			<b>125 000 €</b>	<b>127 000 €</b>

## 5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

### 5.6.1 Tableau de situation patrimoniale agrégé

Tableau 6 : Tableau de situation patrimoniale agrégé (ENS de Lyon+BDL)

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	BI 2018	BR 2018	VARIATION	PRODUITS	BI 2018	BR 2018	VARIATION
Personnel	95 940 706 €	95 008 837 €	-32 089 €	Subventions de l'Etat	112 080 182 €	113 501 597 €	1 421 435 €
dont charges de pensions civiles*	29 039 148 €	29 159 429 €	120 281 €	Fiscalité affectée	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	35 214 711 €	37 716 887 €	2 501 876 €	Autres subventions	6 731 925 €	7 106 750 €	374 825 €
				Autres produits	13 463 607 €	13 571 894 €	108 287 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>131 155 417 €</b>	<b>133 625 224 €</b>	<b>2 469 807 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>132 275 694 €</b>	<b>134 180 241 €</b>	<b>1 904 547 €</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 120 277 €	555 017 €	-565 260 €	Résultat prévisionnel : déficit (3) = (2) - (1)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)</b>	<b>132 275 694 €</b>	<b>134 180 241 €</b>	<b>1 904 547 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)</b>	<b>132 275 694 €</b>	<b>134 180 241 €</b>	<b>1 904 547 €</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	BI 2018	BR 2018	VARIATION
Résultat prévisionnel de l'exercice	1 120 277 €	555 017 €	-565 260 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 946 617 €	7 333 855 €	387 238 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 705 614 €	3 887 613 €	191 799 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	0 €	0 €	0 €
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	0 €	0 €	0 €
<b>= CAF *</b>	<b>4 361 080 €</b>	<b>3 991 259 €</b>	<b>-369 821 €</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	BI 2018	BR 2018	VARIATION	RESSOURCES	BI 2018	BR 2018	VARIATION
Insuffisance d'autofinancement*	0 €	0 €	0 €	Capacité d'autofinancement*	4 361 080 €	3 991 259 €	-369 821 €
Investissements	7 776 564 €	6 842 831 €	-933 733 €	Financement de l'actif par l'Etat	0 €	4 500 €	4 500 €
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 540 458 €	1 529 054 €	-11 404 €
				Autres ressources	546 000 €	321 648 €	-224 352 €
Remboursement des dettes financières	0 €	0 €	0 €	Augmentation des dettes financières	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 776 564 €</b>	<b>6 842 831 €</b>	<b>-933 733 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>6 447 538 €</b>	<b>5 846 461 €</b>	<b>-601 077 €</b>
				<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>1 329 026 €</b>	<b>996 370 €</b>	<b>-332 656 €</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	BI 2018	BR 2018	VARIATION
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : PRELEVEMENT (8)	-1 329 026 €	-996 370 €	332 656 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	2 103 083 €	-966 979 €	-3 070 062 €
Variation de la TRESORERIE : PRELEVEMENT ou APPORT	-3 432 109 €	-29 391 €	3 402 718 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 308 133 €	15 696 135 €	1 388 002 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 738 173 €	-10 384 007 €	-12 122 180 €
Niveau de la TRESORERIE	12 569 960 €	26 080 142 €	13 510 182 €

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

## 5.6.2 Tableau de situation patrimoniale ENS de Lyon

Tableau 6 : Tableau de situation patrimoniale ENS de Lyon

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2018	BR 2018	VARIATION	PRODUITS	BI 2018	BR 2018	VARIATION
Personnel	95 928 059 €	95 872 337 €	-55 722 €	Subventions de l'Etat	111 036 017 €	112 474 282 €	1 438 265 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	29 039 148 €	29 159 429 €	120 281 €	Fiscalité affectée			
Fonctionnement, autre que les charges de personnel et intervention	34 080 474 €	36 609 022 €	2 528 548 €	Autres subventions	6 654 125 €	7 008 950 €	352 825 €
				Autres produits	13 438 868 €	13 555 144 €	116 476 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>130 008 533 €</b>	<b>132 481 359 €</b>	<b>2 472 826 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>131 128 810 €</b>	<b>133 036 376 €</b>	<b>1 907 566 €</b>
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>1 120 277 €</i>	<i>555 017 €</i>	<i>-565 260 €</i>	<i>Résultat prévisionnel : déficit (3) = (2) - (1)</i>			
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)</b>	<b>131 128 810 €</b>	<b>133 036 376 €</b>	<b>1 907 566 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)</b>	<b>131 128 810 €</b>	<b>133 036 376 €</b>	<b>1 907 566 €</b>

\* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI 2018	BR 2018	VARIATION
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>	<b>1 120 277 €</b>	<b>555 017 €</b>	<b>-565 260 €</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 905 751 €	7 290 735 €	384 984 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 688 875 €	3 890 163 €	191 288 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			
- produits de cession d'éléments d'actif			
- quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice			
<b>= CAF*</b>	<b>4 327 153 €</b>	<b>3 955 589 €</b>	<b>-371 564 €</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2018	BR 2018	VARIATION	RESSOURCES	BI 2018	BR 2018	VARIATION
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	4 327 153 €	3 955 589 €	-371 564 €
Investissements	7 751 164 €	6 797 431 €	-953 733 €	Financement de l'actif par l'Etat		4 500 €	4 500 €
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 540 458 €	1 518 654 €	-21 804 €
				Autres ressources	546 000 €	321 648 €	-224 352 €
				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 751 164 €</b>	<b>6 797 431 €</b>	<b>-953 733 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>6 413 611 €</b>	<b>5 800 391 €</b>	<b>-613 220 €</b>
				<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)</b>	<b>1 337 553 €</b>	<b>997 040 €</b>	<b>-340 513 €</b>

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	BI 2018	BR 2018	VARIATION
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : PRELEVEMENT (8)	-1 337 553 €	-997 040 €	340 513 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	2 073 083 €	-984 979 €	-3 058 062 €
Variation de la TRESORERIE : PRELEVEMENT ou APPORT	-3 410 636 €	-12 061 €	3 398 575 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 089 964 €	15 464 772 €	1 394 808 €
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 675 091 €	-10 367 804 €	-12 042 895 €
Niveau de la TRESORERIE	12 394 873 €	25 832 576 €	13 437 703 €

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"



### 5.6.3 Tableau de situation patrimoniale BDL

Tableau 6 : Tableau de situation patrimoniale BDL

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	BI 2018	BR 2018	VARIATION	PRODUITS	BI 2018	BR 2018	VARIATION
Personnel	12 647 €	36 300 €	23 653 €	Subventions de l'Etat	1 044 145 €	1 027 315 €	-16 830 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	1 134 237 €	1 107 565 €	-26 672 €	Autres subventions	77 800 €	99 800 €	22 000 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 146 884 €</b>	<b>1 143 865 €</b>	<b>-3 019 €</b>	Autres produits	24 939 €	16 750 €	-8 189 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	0 €	0 €	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>1 146 884 €</b>	<b>1 143 865 €</b>	<b>-3 019 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 146 884 €</b>	<b>1 143 865 €</b>	<b>-3 019 €</b>	Résultat prévisionnel : déficit (3) = (2) - (1)	0 €	0 €	0 €
				<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)</b>	<b>1 146 884 €</b>	<b>1 143 865 €</b>	<b>-3 019 €</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'auto-financement (CAF)**

	BI 2018	BR 2018	VARIATION
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	0 €	0 €	0 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40 866 €	43 120 €	2 254 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 939 €	7 450 €	511 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice			
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>33 927 €</b>	<b>35 670 €</b>	<b>1 743 €</b>
<b>* capacité d'auto-financement ou insuffisance d'auto-financement</b>			

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	BI 2018	BR 2018	VARIATION	RESSOURCES	BI 2018	BR 2018	VARIATION
Insuffisance d'auto-financement*				Capacité d'auto-financement*	33 927 €	35 670 €	1 743 €
Investissements	25 400 €	45 400 €	20 000 €	Financement de l'actif par l'Etat		10 400 €	10 400 €
Remboursement des dettes financières				Autres ressources			
				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (6)</b>	<b>25 400 €</b>	<b>45 400 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>33 927 €</b>	<b>46 070 €</b>	<b>12 143 €</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>8 527 €</b>	<b>670 €</b>	<b>-7 857 €</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>			

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	BI 2018	BR 2018	VARIATION
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT(8)</b>	<b>8 527 €</b>	<b>670 €</b>	<b>-7 857 €</b>
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	30 000 €	18 000 €	-12 000 €
Variation de la TRESORERIE : PRELEVEMENT ou APPORT	-21 473 €	-17 330 €	4 143 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	238 169 €	231 363 €	-6 806 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	63 082 €	-16 203 €	-79 285 €
Niveau de la TRESORERIE	175 087 €	247 566 €	72 479 €

\* : montant issu du tableau "Equilibre financier"

## 5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

Tableau présentant le plan de trésorerie

FOUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL variation de trésorerie
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	26 130 331 €	41 818 014 €	37 818 338 €	21 817 651 €	42 817 154 €	33 816 674 €	22 815 374 €	16 814 358 €	47 812 388 €	37 813 078 €	41 236 454 €	34 018 796 €	
Opérations de trésorerie													
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>A. Recettes budgétaires globales</b>	20 182 014 €	665 897 €	841 379 €	26 129 807 €	1 028 832 €	1 008 823 €	30 729 917 €	100 000 €	90 000 €	17 740 297 €	80 000 €	3 352 438 €	122 564 841 €
Subvention pour charges de service public	27 482 817 €		27 482 817 €				39 229 917 €			16 489 897 €		1 837 237 €	112 372 475 €
Autres financements de l'Etat		4 200 €								50 000 €		43 198 €	43 198 €
Finances de l'Etat													0 €
Autres financements publics	152 241 €	100 112 €	380 266 €	222 006 €	85 802 €	28 800 €	200 000 €	100 000 €	80 000 €	20 000 €	20 000 €	252 024 €	1 940 006 €
Recettes propres	501 956 €	525 885 €	642 011 €	424 874 €	1 439 800 €	1 007 623 €	3 000 000 €			1 000 000 €	40 000 €	1 443 124 €	8 148 206 €
<b>A2. Recettes budgétaires fiscales</b>	24 571 €	580 000 €	91 400 €	644 705 €	303 744 €	114 085 €	653 401 €	462 255 €	613 910 €	1 431 022 €	893 924 €	6 158 606 €	12 330 012 €
Financement de l'Etat (hors)	5 000 €	5 000 €	5 000 €			94 488 €	161 250 €	40 000 €	30 785 €	20 000 €	25 000 €	84 366 €	470 086 €
Autres financements publics (hors)	174 485 €	545 000 €	6 692 €	710 305 €	292 190 €	20 200 €	355 311 €	332 246 €	582 742 €	1 371 024 €	797 424 €	5 742 126 €	10 869 133 €
Finances propres (hors)	60 006 €	4 400 €	120 704 €	154 400 €	11 554 €	0 €	16 800 €	96 009 €	0 €	26 400 €	161 500 €	329 200 €	1 010 984 €
<b>A3. Opérations budgétaires</b>	570 058 €	1 384 481 €	33 572 €	64 534 €	51 026 €	34 832 €	3 182 654 €	41 000 €	220 445 €	42 400 €	303 200 €	105 533 €	5 874 115 €
Autres opérations													0 €
Opérations de trésorerie en compte de tiers (procédure de l'article 170A)													
Trésorerie	9 055 €	1 144 892 €	32 700 €	63 502 €	13 590 €	34 832 €	800 000 €	25 000 €	50 000 €	40 000 €	300 000 €	113 479 €	2 627 200 €
Autres établissements au compte de tiers	58 800 €	9 589 €	782 €	1 038 €	2 371 242 €	170 458 €	2 328 554 €	16 000 €	170 458 €	2 400 €	3 200 €	52 084 €	3 247 415 €
<b>A TOTAL</b>	26 867 445 €	2 416 476 €	1 010 266 €	26 029 940 €	4 236 688 €	1 189 640 €	64 476 626 €	682 255 €	582 958 €	19 530 296 €	1 797 124 €	9 931 697 €	140 788 811 €
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>B. Dépenses budgétaires</b>	8 032 468 €	10 455 096 €	10 022 720 €	11 880 885 €	9 700 817 €	10 891 844 €	9 470 344 €	8 308 856 €	9 728 462 €	10 971 832 €	11 693 234 €	15 846 800 €	126 916 880 €
Personnel	7 481 603 €	7 504 004 €	7 621 326 €	7 535 048 €	7 453 234 €	7 560 084 €	7 697 944 €	7 808 066 €	7 998 462 €	7 971 182 €	7 893 234 €	8 798 407 €	98 029 703 €
Matériel	527 582 €	2 375 620 €	1 090 794 €	3 703 738 €	2 147 000 €	2 750 850 €	1 638 000 €	500 000 €	1 000 000 €	2 600 000 €	3 000 000 €	5 372 827 €	27 601 142 €
Services													0 €
Financement	43 308 €	621 782 €	300 412 €	301 104 €	70 587 €	171 200 €	138 000 €	50 000 €	300 000 €	20 000 €	30 000 €	1 075 636 €	4 686 133 €
<b>B2. Dépenses budgétaires fiscales</b>	304 206 €	400 889 €	620 150 €	1 003 238 €	484 203 €	433 783 €	729 132 €	417 484 €	1 020 369 €	980 307 €	1 100 024 €	1 374 511 €	8 601 211 €
Personnel	248 139 €	289 947 €	238 727 €	254 410 €	287 398 €	289 400 €	255 984 €	250 693 €	309 842 €	348 327 €	337 183 €	328 548 €	3 431 986 €
Matériel	58 158 €	109 319 €	271 024 €	159 044 €	184 105 €	159 889 €	410 839 €	66 488 €	438 050 €	445 178 €	513 961 €	582 149 €	3 418 487 €
Services													0 €
Financement	4 702 €	15 621 €	6 399 €	64 664 €	12 662 €	4 489 €	58 284 €	93 300 €	244 771 €	26 800 €	26 258 €	465 424 €	2 011 986 €
<b>B3. Opérations budgétaires</b>	70 559 €	302 221 €	2 232 811 €	352 107 €	102 028 €	833 016 €	402 000 €	69 000 €	300 000 €	25 000 €	324 485 €	631 238 €	6 040 211 €
Financements diversifiés													0 €
Opérations de trésorerie en compte de tiers (procédure de l'article 170A)													
Trésorerie	72 242 €	297 296 €	200 486 €	342 215 €	154 000 €	208 534 €	200 000 €	60 000 €	18 000 €	220 000 €	300 000 €	535 276 €	2 620 200 €
Autres établissements au compte de tiers	7 186 €	7 929 €	2 088 114 €	9 320 €	38 016 €	665 482 €	200 000 €	6 000 €	14 000 €	30 000 €	32 485 €	60 714 €	3 216 011 €
<b>B TOTAL</b>	8 441 222 €	11 161 206 €	10 821 541 €	11 102 201 €	10 358 488 €	12 100 644 €	10 589 692 €	8 834 348 €	10 097 827 €	11 930 294 €	13 034 714 €	17 862 315 €	140 918 222 €
<b>(2) SOLDE D'EXERCICE A. B</b>	20 528 121 €	-8 742 918 €	-11 850 181 €	-10 960 703 €	-4 102 800 €	-10 960 703 €	32 270 082 €	-8 228 094 €	-9 681 322 €	7 277 430 €	-11 237 697 €	-7 978 848 €	-20 391 €
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	46 658 454 €	37 865 096 €	20 067 656 €	41 021 044 €	38 918 674 €	22 853 371 €	55 830 953 €	47 602 859 €	37 910 027 €	45 236 457 €	34 030 700 €	26 000 142 €	26 000 142 €
donc Solde cumulé au 31/12/18 = 26 000 142 €													

## 5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 8 - EPSCP  
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées \*

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		1 565 198 €	3 468 801 €	-5 553 545 €	-3 131 806 €
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>22 854 182 €</b>	<b>12 350 012 €</b>	<b>7 619 158 €</b>	<b>6 676 839 €</b>	<b>7 145 750 €</b>
Financements de l'État fléchés	1 374 448 €	470 065 €	363 137 €	215 915 €	228 670 €
Autres financements publics fléchés	16 119 467 €	10 869 133 €	4 145 916 €	4 318 676 €	2 806 089 €
Recettes propres fléchées	5 960 272 €	1 010 814 €	3 110 106 €	2 142 248 €	4 111 091 €
<b>Dépenses sur recettes fléchées (c)</b>	<b>21 088 984 €</b>	<b>8 861 211 €</b>	<b>13 172 703 €</b>	<b>9 808 645 €</b>	<b>8 604 934 €</b>
Personnel					
AE=CP	8 332 698 €	3 431 046 €	2 895 068 €	1 807 052 €	850 235 €
Fonctionnement et intervention					
AE	5 724 092 €	3 389 235 €	3 075 917 €	2 224 709 €	1 563 596 €
CP	5 994 037 €	3 418 467 €	3 862 346 €	2 241 113 €	1 582 800 €
Investissement					
AE	7 785 108 €	1 473 211 €	8 774 133 €	5 204 680 €	5 021 889 €
CP	7 162 287 €	2 011 698 €	7 155 296 €	5 700 480 €	6 171 899 €
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>1 565 198 €</b>	<b>3 468 801 €</b>	<b>-5 553 545 €</b>	<b>-3 131 806 €</b>	<b>-1 459 184 €</b>

X repris au tableau "Équilibre financier" en (e)

## 5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP  
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération			Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Restes	
	AE consommées au titre des années antérieures	AE nouvelles ouvertes en année n	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE consommées au titre des années antérieures	AE nouvelles ouvertes en année n	AE reportées ou reprogrammées en année n	CP consommées au titre des années antérieures	CP reportées ou reprogrammées en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP)
<b>R1 - SCSJP</b>	1 211 250 €	464 885 €	376 852 €	464 885 €	376 852 €	0 €	413 138 €	0 €	427 522 €	367 713 €	2 877 €
R5 - HORS ANR	293 153 €	163 277 €	45 444 €	163 277 €	45 444 €	0 €	153 010 €	0 €	46 531 €	169 432 €	6 180 €
R6 - ANR hors Avenir	11 301 108 €	5 303 749 €	1 858 192 €	5 303 749 €	1 858 192 €	0 €	5 247 608 €	0 €	1 901 469 €	4 139 770 €	12 868 €
R8 - SUBV REGION	2 757 728 €	306 882 €	889 097 €	306 882 €	889 097 €	0 €	304 968 €	0 €	890 761 €	1 851 899 €	0 €
R10 - SUBV UE	23 430 356 €	4 917 288 €	1 723 716 €	4 917 288 €	1 723 716 €	0 €	4 910 258 €	0 €	1 724 159 €	16 707 383 €	6 556 €
R11 - SUBV AUTRES	3 651 558 €	1 812 478 €	857 643 €	1 812 478 €	857 643 €	0 €	1 808 090 €	0 €	861 285 €	1 181 439 €	7 444 €
R13 - AUTRES	77 488 €	250 €	6 200 €	250 €	6 200 €	0 €	250 €	0 €	6 200 €	71 038 €	0 €
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>51 102 301 €</b>	<b>14 956 552 €</b>	<b>7 054 752 €</b>	<b>14 956 552 €</b>	<b>7 054 752 €</b>	<b>0 €</b>	<b>14 720 983 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 262 406 €</b>	<b>29 033 643 €</b>	<b>60 952 €</b>
R5 - HORS ANR	0 €	0 €	2 699 928 €	0 €	2 699 928 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R6 - ANR Avenir	1 203 882 €	716 627 €	402 013 €	716 627 €	402 013 €	0 €	692 627 €	0 €	412 613 €	84 707 €	14 000 €
R8 - SUBV REGION	345 595 €	130 384 €	115 500 €	130 384 €	115 500 €	0 €	130 384 €	0 €	115 500 €	99 731 €	0 €
R10 - SUBV UE	5 429 880 €	817 600 €	242 119 €	817 600 €	242 119 €	0 €	814 531 €	0 €	246 023 €	4 389 101 €	228 €
R11 - SUBV AUTRES	1 846 500 €	1 179 179 €	2 821 €	1 179 179 €	2 821 €	0 €	1 179 179 €	0 €	2 821 €	1 179 179 €	0 €
R13 - AUTRES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total contrats</b>	<b>38 759 103 €</b>	<b>12 069 512 €</b>	<b>2 699 928 €</b>	<b>12 069 512 €</b>	<b>2 699 928 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11 760 843 €</b>	<b>1 046 423 €</b>	<b>5 322 427 €</b>	<b>16 558 920 €</b>	<b>14 071 990 €</b>
R1 - SCSJP	6 482 207 €	6 322 339 €	0 €	6 322 339 €	0 €	0 €	6 322 339 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R7 - ANR Avenir	8 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 000 €	0 €
R11 - SUBV AUTRES	10 410 915 €	315 895 €	0 €	315 895 €	0 €	0 €	302 896 €	0 €	113 238 €	9 917 821 €	86 962 €
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>24 899 122 €</b>	<b>6 638 022 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 638 022 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 635 142 €</b>	<b>0 €</b>	<b>847 197 €</b>	<b>17 913 821 €</b>	<b>86 962 €</b>
R1 - SCSJP	25 769 920 €	25 343 920 €	0 €	25 343 920 €	0 €	0 €	25 343 920 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Contrat de partenariat public-privé</b>	<b>25 769 920 €</b>	<b>25 343 920 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 343 920 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 343 920 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>140 541 536 €</b>	<b>58 910 011 €</b>	<b>56 215 086 €</b>	<b>56 215 086 €</b>	<b>56 215 086 €</b>	<b>0 €</b>	<b>56 213 533 €</b>	<b>1 046 423 €</b>	<b>14 354 622 €</b>	<b>63 596 384 €</b>	<b>38 421 574 €</b>

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération		Prélèvement sur la Recherche		Financements extérieurs		Restes à encaisser	
	Montant	AE consommées au titre des années antérieures	Montant	AE consommées au titre des années antérieures	Encaslements pour l'année n	Encaslements au titre des années antérieures	Restes à encaisser au titre des années antérieures	Restes à encaisser en fin d'année n
<b>R1 - SCSJP</b>	1 211 250 €	464 885 €	1 211 250 €	464 885 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R5 - HORS ANR	293 153 €	163 277 €	293 153 €	163 277 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R6 - ANR Avenir	4 421 185 €	5 303 749 €	4 421 185 €	5 303 749 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R8 - ANR hors Avenir	11 301 108 €	306 882 €	11 301 108 €	306 882 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R10 - SUBV UE	23 430 356 €	4 917 288 €	23 430 356 €	4 917 288 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R11 - SUBV AUTRES	3 763 029 €	1 812 478 €	3 763 029 €	1 812 478 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R12 - FOND	3 651 558 €	1 812 478 €	3 651 558 €	1 812 478 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R13 - AUTRES	77 488 €	250 €	77 488 €	250 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>51 102 301 €</b>	<b>14 956 552 €</b>	<b>51 102 301 €</b>	<b>14 956 552 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
R1 - SCSJP	31 684 438 €	1 209 516 €	31 684 438 €	1 209 516 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R6 - ANR Avenir	1 203 882 €	817 408 €	1 203 882 €	817 408 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R8 - ANR hors Avenir	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R10 - SUBV REGION	345 595 €	128 117 €	345 595 €	128 117 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R11 - SUBV AUTRES	30 400 €	24 800 €	30 400 €	24 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R12 - FOND	5 000 €	3 500 €	5 000 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R13 - AUTRES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>38 759 193 €</b>	<b>3 138 627 €</b>	<b>38 759 193 €</b>	<b>3 138 627 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
R7 - ANR Avenir	6 482 207 €	0 €	6 482 207 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
R11 - SUBV AUTRES	8 000 000 €	0 €	8 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total contrats public-privé</b>	<b>140 541 536 €</b>	<b>58 910 011 €</b>	<b>140 541 536 €</b>	<b>58 910 011 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>140 541 536 €</b>	<b>58 910 011 €</b>	<b>140 541 536 €</b>	<b>58 910 011 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## 5.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

### Suivi des opérations immobilières

#### A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision N (B1 + B2)		Prévision N+1 et suivants		Restes à reporter en fin d'année (AE) en fin d'année (AE) en fin d'année (AE)
			AE consommées antérieures à N	AE nouvelles ouvertes en N	CP consommées antérieures à N	CP nouvelles ouvertes en N	
OPÉ 2016-002 Campus MONDOD	Financement de l'EM	2 489 506 €	0 €	2 489 506 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-003 Campus DESCARTE	Financement de l'EM	2 489 506 €	0 €	2 489 506 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-004 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	1 844 208 €	0 €	1 844 208 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-005 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	14 993 188 €	0 €	14 993 188 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-006 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL PPI</b>		<b>24 899 122 €</b>	<b>0 €</b>	<b>24 899 122 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Montant total N	Montant total N+1	Montant total N+2	Restes à reporter en fin d'année (AE) en fin d'année (AE) en fin d'année (AE)	Prévisions en N+1 et suivants	
						Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2
OPÉ 2016-002 Campus MONDOD	Financement de l'EM	2 489 506 €	2 035 207 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-003 Campus DESCARTE	Financement de l'EM	2 489 506 €	2 035 207 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-004 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	3 847 000 €	3 847 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-005 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	3 847 000 €	3 847 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-006 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	6 900 000 €	6 900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-006 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	5 642 288 €	5 642 288 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-006 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	8 000 000 €	8 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-007 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	14 993 188 €	14 993 188 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-007 Campus P. Galilée	Financement de l'EM	6 250 000 €	6 250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-002 Campus MONDOD	Financement de l'EM	1 750 000 €	1 750 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 899 122 €</b>	<b>6 442 207 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

Opération	Années antérieures à N	Année N	Année N+1	Année N+2	Années > N+2	Total prélevé (montant de soulagement)
OPÉ 2016-002 Campus MONDOD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-003 Campus DESCARTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-004 Campus P. Galilée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-005 Campus P. Galilée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-006 Campus P. Galilée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉ 2016-007 Campus P. Galilée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Notes

- \* Une opération immobilière est définie comme celle qui est financée par le budget de l'établissement en vue de la réalisation d'un projet d'investissement.
- \*\* Les opérations immobilières sont financées par le budget de l'établissement en vue de la réalisation d'un projet d'investissement.
- \*\*\* Les opérations immobilières sont financées par le budget de l'établissement en vue de la réalisation d'un projet d'investissement.
- \*\*\*\* Les opérations immobilières sont financées par le budget de l'établissement en vue de la réalisation d'un projet d'investissement.
- \*\*\*\*\* Les opérations immobilières sont financées par le budget de l'établissement en vue de la réalisation d'un projet d'investissement.





## 5.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

Unités	MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT											Autres établissements
	Moyens de l'établissement		CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	LYON2	IEP			
IAO Institut d'Asie Orientale UMR 5062 - L15	Fonctionnement	32 074 €	29 750 €					8 440 €		7 670 €		
	Personnel	Emplais	13					3		3		7
	Investissement	9 928 €										
TRIANGLE Action, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206 - L19	Fonctionnement	81 500 €	49 910 €					34 416 €		22 100 €		6 786 €
	Personnel	Emplais	9					25		13		13
	Investissement	1 500 €										
Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR5037 + UMR5611 - L29	Fonctionnement	66 665 €	74 000 €					48 240 €				55 205 €
	Personnel	Emplais	26					19				55
	Investissement	2 000 €										
ICAR Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations UMR5191 - L16	Fonctionnement	29 220 €	29 700 €					68 995 €				0 €
	Personnel	Emplais	16					20				17
	Investissement											
EVS Environnement, Ville et Sociétés UMR 5600 - L12	Fonctionnement	46 629 €	55 000 €					26 522 €				69 563 €
	Personnel	Emplais	11					21				33
	Investissement	6 000 €	4 000 €									
CWV Centre Max WEBER UMR 5040 - L14	Fonctionnement	12 500 €	21 000 €					61 000 €				25 000 €
	Personnel	Emplais	7					18				5
	Investissement	2 000 €										
LARRRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) UMR 5190 - L17	Fonctionnement	27 500 €	33 820 €					56 019 €				49 173 €
	Personnel	Emplais	15					33				33
	Investissement											
CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux UMR 5648 - L11	Fonctionnement	17 000 €	28 000 €					31 358 €				45 667 €
	Personnel	Emplais	10					13				13
	Investissement											
GATE Groupe d'Analyse et de Théorie Economique UMR 5624 - L13	Fonctionnement	6 540 €	31 280 €					47 814 €				37 183 €
	Personnel	Emplais	15					20				8
	Investissement	2 480 €										
CNE Centre Norbert ELIAS UMR 8562	Fonctionnement											
	Personnel	Emplais	1					1				1
	Investissement											
USOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMR5188 - L21	Fonctionnement	15 000 €	54 500 €					47 881 €				42 269 €
	Personnel	Emplais										
	Investissement	2 500 €										
CRAL Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574 - S11	Fonctionnement	25 000 €	35 000 €					52 000 €				
	Personnel	Emplais	4					2				
	Investissement	3 000 €										
Institut des Sciences Analytiques UMR 5280 - S82	Fonctionnement	57 000 €	951 000 €					115 000 €				
	Personnel	Emplais	5									
	Investissement											
IGFL Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242 - S62	Fonctionnement	62 874 €	197 291 €					53 000 €				
	Personnel	Emplais	18					16				
	Investissement											
LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239 - S60	Fonctionnement	142 000 €	164 600 €					22 500 €				
	Personnel	Emplais	19					8				2
	Investissement	10 000 €										
Laboratoire de Chimie UMR 5182 - S81	Fonctionnement	93 000 €	85 000 €					11 807 €				
	Personnel	Emplais	16					1				
	Investissement	30 000 €										
LIP Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme UMR6688 - S71	Fonctionnement	100 168 €	75 000 €					58 500 €				
	Personnel	Emplais	12					6				1
	Investissement	10 000 €										
Laboratoire de Physique UMR 5672 - S80	Fonctionnement	163 650 €	249 000 €					8 000 €				
	Personnel	Emplais	44									
	Investissement	50 850 €										
LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5570 - S10	Fonctionnement	109 513 €	90 000 €					144 000 €				
	Personnel	Emplais	2					10				
	Investissement	19 810 €										
RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5667 - S63	Fonctionnement	120 000 €	137 204 €					67 300 €				
	Personnel	Emplais	13					16				
	Investissement	10 000 €										
UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5669 - S70	Fonctionnement	80 827 €	60 000 €					7 000 €				
	Personnel	Emplais	19									
	Investissement	6 173 €										
Centre International de Recherche en Infectiologie (UVH) U1111 - UMR5308 - S61	Fonctionnement	67 000 €	160 600 €					1 040 477 €				
	Personnel	Emplais	8					20				
	Investissement											

## 5.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

## 5.13.1 Tableau de synthèse budgétaire et comptable agrégé

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (ENS + BDL)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer		BR 2018
	2	Niveau initial du fonds de roulement		36 258 931 €
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement		16 692 505 €
	4	Niveau initial de la trésorerie		-9 417 028 €
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		26 109 533 €
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		
	5	Autorisations d'engagement		139 015 133 €
	6	Résultat patrimonial		555 017 €
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)		3 991 259 €
	8	Variation du fonds de roulement		-996 370 €
	9	Opérations bilancielles non budgétaires	SENS	0 €
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	
		Cautiionnements et dépôts	-	0 €
Flux de l'année	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0 €
		Variation des stocks	+ / -	
		Production immobilisée	+	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-1 132 595 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+	-2 971 586 €
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-	-1 838 991 €
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		136 225 €
	12.a	Recettes budgétaires		134 914 416 €
	12.b	Crédits de paiement ouverts		134 778 191 €
	13	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		165 616 €
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-29 391 €
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		3 470 401 €
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-3 499 792 €
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-966 979 €
	16	Restes à payer		4 236 942 €
	17	Niveau final de restes à payer		40 495 873 €
	18	Niveau final du fonds de roulement		15 696 135 €
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement		-10 384 007 €
	20	Niveau final de la trésorerie		26 080 142 €
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		
Comptabilité budgétaire Comptabilité générale				





## 5.13.3 Tableau de synthèse budgétaire et comptable BDL

Tableau de synthèse budgétaire et comptable BDL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT		BR 2018	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	0 €	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	230 693 €	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-34 203 €	
	4 Niveau initial de la trésorerie	264 896 €	
4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée			
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée			
Stocks finaux	5 Autorisations d'engagement	1 146 145 €	
	6 Résultat patrimonial	0 €	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	35 670 €	
	8 Variation du fonds de roulement	670 €	
	Opérations bilancielles non budgétaires	9 SENS	0 €
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+
	Cautions et dépôts	-	
Flux de l'année	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	0 €	
	Variation des stocks	+ / -	
	Production immobilisée	+	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	
Stocks finaux	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	20 000 €	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-19 330 €	
	12.a Recettes budgétaires	1 126 815 €	
	12.b Crédits de paiement ouverts	1 146 145 €	
	13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-2 000 €	
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-17 330 €	
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-18 400 €	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	1 070 €		
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	18 000 €		
16 Restes à payer	0 €		
17 Niveau final de restes à payer	0 €		
Stocks finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	231 363 €	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-16 203 €	
	20 Niveau final de la trésorerie	247 566 €	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée			
Comptabilité budgétaire			
Comptabilité générale			

# 5.14 Annexe immobilière

## TABLEAU Annexe immobilière

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérateur	Réunion de l'organe délibérant du	exécution (année N-1)	dernier BR (année N)
<b>Données physiques</b>			
<b>Nombre de bâtiments occupés</b>	X	27	27
dont biens propres	X	0	0
dont biens domaniaux	X	25	25
dont biens privés	X	2	2
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	0
<b>Surface totale occupée (m² - SUR)</b>	X	108512	108512
dont biens propres	X	0	0
dont biens domaniaux	X	103862	103862
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	4650	4650
Relais n° SUNV poste de travail (*)	X	0	0
Relais n° SUNV poste de travail (*)	X	12,13	12,13
De la construction du tableau ce sont toutes les SUN qui apparaissent et pas uniquement les SUN des bâtiments tertiaires NB : deux bâtiments ont été livrés en 2016-2017 en lieu et place d'autres bâtiments mais les surfaces correspondantes n'ont pas été intégrées car les DCE ne sont pas finalisés			
<b>classe de compte</b>			
	(n°)	exécution (N-1)	dernier BR (N)
<b>Dépenses de fonctionnement à l'étrés</b>			
Relevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0 €	0 €
Locations immobilières (*)	6132	563 684 €	850 000 €
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	1 238 683 €	1 267 557 €
<b>Dépenses d'acquisition à l'étrés</b>			
Acquisition de biens propres ou de biens domaniaux	X	0 €	0 €
<b>Dépenses d'investissement à l'étrés</b>			
Réalisation de travaux structurant sur les biens propres ou domaniaux	X	1 195 989 €	2 014 438 €
<b>Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'étrés</b>			
dont biens propres	756	0 €	0 €
dont biens domaniaux	756	0 €	0 €

(\*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)

**Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement :**  
(nomenclature sur l'avancement des opérations prévues dans le SFPSI, le levé des réserves de France Domaine ou du CIE, les économies réalisées ou programmées,...)

1/ Réserves formées sur le SFPSI

1.1 Les surfaces tertiaires ne respectent pas le ratio cible d'occupation de 12m<sup>2</sup> SU/poste de travail... Aussi je vous invite à engager, dès maintenant, des plans concrets de densification des surfaces occupées et à rendre effectif le seuil précité qui constitue le témoin incontournable d'une saine occupation du parc qui vous est mis à disposition.

Depuis la rédaction du SFPSI plusieurs actions ont permis de densifier les surfaces dans les bâtiments tertiaires : réallocation de certains services situés dans d'autres bâtiments et d'un laboratoire situé dans un bâtiment pris en location. Les travaux liés au contrat de partenariat sur le site Monod permettent aussi de mieux occuper les surfaces à disposition. Enfin, l'ENS aura à disposition dès décembre 2016 un SI Patrimoine qui permettra de faciliter la libération des données servant de base de calcul. Les éléments précédemment renseignés pourront alors être actualisés et mis à jour au fil de l'eau dans l'ESR.

1.2 (...) Vous envisagez, pourant 3 constructions nouvelles à court terme. Aussi, je rappelle que vous devez vous assurer de disposer de surfaces supplémentaires à la mesure des besoins de l'ENS. Les constructions prévues doivent en tout équilibre faire echo à des libérations de surfaces ou à une contraction des implantations meubées dont vous êtes simple locataire ou affectataire.

1.3 Les constructions envisagées dans le SFPSI (réduction 2015) sont les bâtiments IGEF, IEA et LRI. La construction de l'IGEF avait précédemment été validée dans le CPER pour faire face à l'évolution du laboratoire. Le bâtiment EA a lui aussi été validé dans le cadre du CPER pour la construction de l'IGEF, IEA et LRI. Ce bâtiment a été livré en avril 2015 avec des réserves et mis en exploitation en février 2016 dans le cadre d'un contrat d'hébergement signé entre l'ENS de Lyon et l'UDL. Ainsi ces deux bâtiments ont echo à une évolution des activités de l'établissement. Concernant le bâtiment LRI, cette nouvelle construction doit permettre facultatif de deux structures de recherche déjà sur site mais dont les surfaces sont trop contraintes. La construction de ce bâtiment se fera sur un bâtiment comportant aujourd'hui 3 bâtiments ce qui rentre dans le cadre des préconisations de libération de surfaces.

1.4 Par ailleurs, le projet de SFPSI remet en cause certaines données économiques de votre parc immobilier soit peu optimales. Aussi je vous serais reconnaissant de rechercher et mettre en oeuvre, autant que possible des plans d'optimisation des coûts des services aux bâtiments proches des 100€/m<sup>2</sup>an, valeur élevée au regard standards de la profession. L'optimisation des contrats de maintenance et les objectifs de performance indiqués dans le contrat de partenariat du site Monod devraient faire chuter le ratio constaté en 2011, un suivi sera mis en place au fur et à mesure du déploiement du SI Patrimoine entre autre.

1.5 En outre, votre école doit s'assurer que la redevance annuelle acquiescée pour la prise à bail des locaux sur le site IXXI de Lyon, actuellement à 203€HT/0m<sup>2</sup>an, respecte bien les plafonds des loyers des immeubles pris à bail, définis par France Domaine à 210 €HT-H0m<sup>2</sup>an pour la ville de Lyon (69).

1.6 L'XXI a, depuis sa rénovation, été démolie au sein des bâtiments du site Monod et la location a pris fin à la fin de ce démantèlement. Les autres locaux aujourd'hui pris à bail sur la ville de Lyon sont les locaux de la rue de la République. Les locaux de la rue de la République ont été loués par l'ENS de Lyon à la fin de l'année 2015. Les locaux de la rue de la République ont été loués par l'ENS de Lyon à la fin de l'année 2015. Les locaux de la rue de la République ont été loués par l'ENS de Lyon à la fin de l'année 2015.

1.7 Le SFPSI prévoit la fixation des coûts des travaux de construction d'opérations d'investissement, tout comme les coûts des travaux de maintenance et de fonctionnement. (...) A la constitution du SFPSI les éléments financiers concernant les différentes opérations n'étaient effectivement pas connus. Depuis ces différentes opérations ont été chiffrées, et ont été adressées dans le cadre des dossiers d'investissement validés par la nuelle. L'ensemble de ces éléments a de plus fait l'objet d'une information auprès des instances de l'établissement.

1.8 Vous indiquez au sein de votre volet stratégie que la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des intervenants extérieurs à l'école (sans que de leur famille) est en cours (...). Aussi je vous invite à vous rapprocher d'un organisme dont cela constitue le cœur de métier afin de proposer un dispositif permettant de faire développer et gérer cette offre d'hébergement sans ledit organisme, afin de vous désengager de cette action sans en perdre le bénéfice.

Le bâtiment IEA, qui est concerné par cette remarque, fait l'objet d'un contrat d'hébergement avec l'UDL qui gère aujourd'hui l'offre d'hébergement du bâtiment. L'ENS de Lyon suit la maintenance et l'entretien du bâtiment avec facturation de ces charges à l'UDL.

Le bâtiment EA, qui est concerné par cette remarque, fait l'objet d'un contrat d'hébergement de fonction pour une surface globale minimale de 716m<sup>2</sup>. Pour mémoire, le régime des logements de fonction a récemment évolué suite au décret n°2012-52 du 9 mai 2012 : l'avis approuvé d'en tirer les conséquences, en liaison avec vos autorités de tutelle (...).

Le parc de logement disponible au sein de l'ENS de Lyon a grandement évolué depuis la rédaction du SFPSI et la parution du décret cité : 3 logements ont été réhabilités en bureaux, infirmier et locaux à usage multiples et l'ENS a fait évoluer son nombre de logement pour correspondre aux arrêtés interministériels qui sont intervenus.

2/ Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.1 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.2 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.3 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.4 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.5 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.6 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.7 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.8 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.9 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.10 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.11 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.12 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.13 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.14 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.15 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.16 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.17 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.18 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.19 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.20 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.21 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.22 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.23 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.24 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.25 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.26 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.27 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.28 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.29 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.30 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.31 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.32 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.33 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.34 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.35 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.36 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.37 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.38 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.39 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.40 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.41 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.42 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.43 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.44 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.45 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.46 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.47 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.48 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.49 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.50 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.51 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.52 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.53 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.54 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.55 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.56 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.57 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.58 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.59 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.60 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.61 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.62 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.63 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.64 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.65 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.66 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.67 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.68 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.69 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.70 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.71 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.72 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.73 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.74 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.75 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.76 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.77 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.78 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.79 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.80 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.81 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.82 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.83 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.84 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.85 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.86 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.87 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.88 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.89 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.90 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.91 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.92 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.93 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.94 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.95 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.96 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.97 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.98 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

2.99 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3/ Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.1 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.2 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.3 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.4 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.5 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.6 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.7 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.8 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.9 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.10 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.11 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.12 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.13 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.14 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.15 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.16 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.17 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.18 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.19 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.20 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.21 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.22 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.23 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.24 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.25 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.26 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.27 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.28 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.29 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.30 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.31 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.32 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.33 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.34 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.35 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.36 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.37 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.38 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.39 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.40 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.41 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.42 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.43 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.44 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.45 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.46 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.47 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.48 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.49 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.50 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.51 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.52 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.53 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.54 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.55 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.56 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.57 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.58 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.59 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.60 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.61 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.62 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.63 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.64 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.65 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.66 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.67 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.68 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.69 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.70 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.71 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.72 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.73 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.74 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.75 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.76 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.77 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.78 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.79 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.80 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.81 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.82 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.83 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.84 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.85 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.86 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.87 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.88 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.89 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.90 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.91 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.92 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.93 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.94 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.95 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.96 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.97 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.98 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

3.99 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4/ Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.1 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.2 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.3 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.4 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.5 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.6 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.7 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.8 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.9 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.10 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.11 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.12 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.13 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.14 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.15 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.16 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.17 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.18 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.19 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.20 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.21 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.22 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.23 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.24 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.25 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.26 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.27 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.28 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.29 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.30 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.31 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.32 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.33 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.34 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.35 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.36 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.37 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.38 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.39 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.40 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.41 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.42 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.43 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.44 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.45 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.46 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.47 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.48 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.49 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.50 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.51 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.52 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.53 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.54 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.55 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.56 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.57 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.58 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.59 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.60 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.61 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.62 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.63 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.64 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.65 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.66 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.67 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.68 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.69 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.70 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.71 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.72 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.73 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.74 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.75 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.76 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.77 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.78 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.79 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.80 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.81 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.82 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.83 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.84 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.85 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.86 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.87 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.88 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.89 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.90 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.91 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.92 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.93 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.94 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.95 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.96 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.97 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.98 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

4.99 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5/ Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.1 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.2 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.3 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.4 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.5 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.6 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.7 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.8 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.9 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.10 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.11 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.12 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.13 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.14 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.15 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.16 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.17 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.18 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.19 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.20 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.21 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.22 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.23 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.24 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.25 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.26 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.27 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.28 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.29 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.30 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.31 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.32 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.33 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.34 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.35 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.36 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.37 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.38 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.39 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.40 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.41 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.42 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.43 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.44 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.45 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.46 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.47 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.48 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.49 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.50 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.51 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.52 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.53 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.54 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.55 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.56 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.57 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.58 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.59 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.60 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.61 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.62 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.63 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.64 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.65 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.66 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.67 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.68 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.69 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.70 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.71 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.72 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.73 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.74 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.75 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.76 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.77 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.78 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.79 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.80 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.81 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.82 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.83 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.84 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.85 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.86 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.87 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.88 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.89 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.90 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.91 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.92 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.93 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.94 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.95 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.96 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.97 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.98 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

5.99 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6/ Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.1 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.2 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.3 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.4 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.5 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.6 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.7 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.8 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.9 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.10 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.11 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.12 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.13 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.14 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.15 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.16 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.17 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.18 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.19 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.20 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.21 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.22 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.23 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.24 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.25 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.26 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.27 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.28 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.29 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.30 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.31 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.32 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.33 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.34 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.35 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.36 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.37 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.38 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.39 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.40 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.41 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.42 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.43 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.44 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.45 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.46 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.47 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.48 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.49 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.50 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.51 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.52 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.53 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.54 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.55 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.56 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.57 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.58 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.59 Avancement des opérations prévues dans le SFPSI

6.60 Avancement des opérations prévues dans le SFPS

# 5.15 Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP)

Tableau 1 DPGCEP - BR 2018 Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE

Plafond Emplois Etat notifié par la DESEIP (en EPT) : 1 976  
 Plafond Emplois Etat au BI (en EPT) : 1 957,7  
 Plafond Emplois Etat après dernier BR n° 1 (en EPT) : 1 848,8  
 dont plafond Etat : 1 934,9  
 dont plafond Etat : 1 831,8

N° BR à renseigner par l'établissement

	exercice 2017				période janvier - avril exercice 2018				période janvier - septembre exercice 2018				période janvier - décembre exercice 2018			
	stock EPT (à au 31 décembre 2017)	entrées (en EPT)	sorties (en EPT)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en EPT)	Sorties (en EPT)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en EPT)	Sorties (en EPT)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en EPT)	Sorties (en EPT)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	ETPT (moyenne sur 4 mois)
<b>Titulaires</b>																
Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS supérieures uniquement)	1 083,1	1 085,0	7,0	1 089,3	1 077,4	243,0	1 092,3	1 092,3	243,0	207,0	1 074,4	1 074,4	243,0	207,0	1 074,4	1 074,4
Personnels BATSSE et autres personnels titulaires (2)	646,0	457,5	6,0	139,0	0,0	940,1	842,5	432,1	18,0	13,0	0,0	440,6	432,1	21,0	13,0	9,0
<b>sous total titulaires</b>	<b>1 729,1</b>	<b>1 542,5</b>	<b>13,0</b>	<b>1 228,3</b>	<b>1 077,4</b>	<b>1 039,1</b>	<b>1 934,8</b>	<b>1 524,6</b>	<b>261,0</b>	<b>220,0</b>	<b>1 074,4</b>	<b>1 517,0</b>	<b>261,0</b>	<b>220,0</b>	<b>1 074,4</b>	<b>1 083,8</b>
<b>Non titulaires</b>																
Enseignants et enseignants chercheurs	1 509,9	1 529,6	13,0	1 542,6	1 509,3	1 509,3	1 581,0	1 581,0	261,0	250,0	1 581,0	1 581,0	261,0	250,0	1 581,0	1 581,0
dont ATER et documentaristes contractuels	1 819,7	1 829,9	11,0	24,6	7,0	1 805,1	1 805,1	1 805,1	271,0	246,5	1 805,1	1 805,1	271,0	246,5	1 805,1	1 805,1
Personnels BATSSE et autres personnels non titulaires	233,0	222,3	6,0	13,9	0,0	840,1	842,5	233,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont CDI	235,5	223,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	235,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>sous total non titulaires</b>	<b>1 742,9</b>	<b>1 751,9</b>	<b>19,0</b>	<b>1 556,5</b>	<b>1 509,3</b>	<b>1 805,1</b>	<b>1 623,5</b>	<b>1 816,5</b>	<b>261,0</b>	<b>250,0</b>	<b>1 581,0</b>	<b>1 581,0</b>	<b>261,0</b>	<b>250,0</b>	<b>1 581,0</b>	<b>1 581,0</b>
<b>Total plafond 1</b>	<b>1 827,7</b>	<b>1 809,2</b>	<b>32,0</b>	<b>1 884,8</b>	<b>1 827,4</b>	<b>1 844,2</b>	<b>1 848,3</b>	<b>1 841,1</b>	<b>522,0</b>	<b>470,0</b>	<b>1 841,1</b>	<b>1 841,1</b>	<b>522,0</b>	<b>470,0</b>	<b>1 841,1</b>	<b>1 841,1</b>
<b>Emplois sous plafond 2</b>																
Enseignants et enseignants chercheurs	50,0	50,5	0,0	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5
Personnels BATSSE et autres personnels non titulaires	28,0	31,7	0,0	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7
dont CDI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont contractuels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>sous total emplois sous plafond 2</b>	<b>78,0</b>	<b>82,2</b>	<b>0,0</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>
<b>Total</b>	<b>1 905,7</b>	<b>1 891,4</b>	<b>32,0</b>	<b>1 967,0</b>	<b>1 909,8</b>	<b>1 926,4</b>	<b>1 930,5</b>	<b>1 923,3</b>	<b>604,0</b>	<b>552,0</b>	<b>1 923,3</b>	<b>1 923,3</b>	<b>604,0</b>	<b>552,0</b>	<b>1 923,3</b>	<b>1 923,3</b>
<b>Total plafond 2</b>	<b>78,0</b>	<b>82,2</b>	<b>0,0</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>	<b>82,2</b>
<b>Titulaires</b>	<b>1 509,9</b>	<b>1 529,6</b>	<b>13,0</b>	<b>1 542,6</b>	<b>1 509,3</b>	<b>1 509,3</b>	<b>1 581,0</b>	<b>1 581,0</b>	<b>261,0</b>	<b>250,0</b>	<b>1 581,0</b>	<b>1 581,0</b>	<b>261,0</b>	<b>250,0</b>	<b>1 581,0</b>	<b>1 581,0</b>
<b>Non titulaires</b>	<b>395,9</b>	<b>361,8</b>	<b>19,0</b>	<b>424,4</b>	<b>399,5</b>	<b>417,1</b>	<b>349,5</b>	<b>342,5</b>	<b>341,0</b>	<b>302,0</b>	<b>342,3</b>	<b>342,3</b>	<b>341,0</b>	<b>302,0</b>	<b>342,3</b>	<b>342,3</b>
<b>Total général (emplois rémunérés l'opérateur)</b>	<b>1 905,7</b>	<b>1 891,4</b>	<b>32,0</b>	<b>1 967,0</b>	<b>1 909,8</b>	<b>1 926,4</b>	<b>1 930,5</b>	<b>1 923,3</b>	<b>604,0</b>	<b>552,0</b>	<b>1 923,3</b>	<b>1 923,3</b>	<b>604,0</b>	<b>552,0</b>	<b>1 923,3</b>	<b>1 923,3</b>
Dont fonctionnaires stagiaires des ENS	1 899,2	1 899,4	0,0	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4	1 899,4
dont CDI	7,0	7,5	0,0	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
dont contractuels	1 892,2	1 891,9	0,0	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9	1 891,9
Dont emplois rattachés aux contrats de recherche (glab 2)	840,0	851,5	0,0	851,5	840,0	851,5	840,0	840,0	840,0	851,5	840,0	840,0	840,0	851,5	840,0	840,0
Dont emplois rattachés aux contrats de recherche (glab 2)	73,3	85,8	0,0	85,8	73,3	85,8	73,3	73,3	73,3	85,8	73,3	73,3	73,3	85,8	73,3	73,3
Personnels en fonction dans des établissements (rémunérés par la mise à disposition entrantes)	4,8	5,3	0,0	5,3	4,8	5,3	4,8	4,8	4,8	5,3	4,8	4,8	4,8	5,3	4,8	4,8
dont emplois Etat																

La moyenne prévisionnelle et d'exécution annuelle des personnels titulaires et non titulaires sous plafond Etat en EPT ne doit pas excéder le plafond des emplois notifié par l'Etat. La moyenne prévisionnelle et d'exécution annuelle en EPT de l'ensemble des emplois rémunérés par l'opérateur ne doit pas excéder le plafond global des emplois voté (du BI ou après le dernier ou prochain BR).

(1) Personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris la mise à disposition salariées ou déléguées salariées pour les enseignants chercheurs) et personnels titulaires sur emplois légal.  
 (2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conseillers.  
 (3) Dernière prévision d'exécution pour fin 2016 (colonne (a)) et (b) à renseigner au moment du BI 2017 et nouvelle prévision d'exécution sur 2017 (à renseigner en phases 2,3 et 4)  
 4) le stock EPT à la fin avril, en sept et fin décembre 2017 se calcule en phase 1 (BI 2017) à partir de la dernière prévision d'exécution pour fin 2016 (colonne (a)) ligne "Nouvelle dernière prévision d'exécution" et en phase 2 et suivantes à partir de l'exécution de décembre 2016 (ligne "exécution colonne (b))  
 (5) contrat de recherche au sens de la définition apportée par le document de prescriptions générales élaboré par la direction du budget en application du décret DGECP fascicule n°8, annexé à la loi relative à l'enseignement supérieur et à un plusieurs partenaires (privés et publics) offrant un soutien financier à un chercheur ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou des prestations de recherche dans un domaine déterminé.



Tableau 2 DRGCEP - BR 2018

Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPARCE

Masse salariale Etat, calculée sur la DCESP :

20/05/2018

Masse salariale votée au BI

(ou soumise au vote du CA) :

Masse salariale globale votée après dernier BR

01 :

Personnels titulaires par les recteurs

(A104, janvier 2017)

97 663 228 €

97 097 306 €

97 060 791 €

N° BR à assigner par rattachement

en euros et AE = CP

	Exercice 2017		Cumul (en euros) au 31 décembre 2018		écart BR2016 - BR 2018	écart BI 2016 - BR 2017	écart BI 2017 - exécution 2016
	Budget initial	Dernière prévision d'exécution (6)	Budget initial	nouvelle prévision d'exécution			
<b>Titulaires</b>	78 484 378 €	78 427 688 €	79 437 775 €	79 619 211 €	181 436 €	963 397 €	1 038 522 €
Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les E.N.S. stagiaires uniquement)							
Personnels BATSS et autres personnels titulaires (2)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
doncours complémentaires (nomme/nouveaux finaux sur ressources propres)							
<b>sous total titulaires</b>	<b>78 484 378 €</b>	<b>78 427 688 €</b>	<b>79 437 775 €</b>	<b>79 619 211 €</b>	<b>181 436 €</b>	<b>963 397 €</b>	<b>1 038 522 €</b>
Enseignants et enseignants chercheurs dont ATER/enseignants contractuels	7 869 214 €						
Personnels BATSS et autres personnels non titulaires	9 969 732 €	10 122 323 €	11 324 816 €	10 888 723 €	181 436 €	1 850 884 €	1 146 611 €
Personnels BATSS et autres personnels non titulaires							
200 754 €							
<b>sous total non titulaires</b>	<b>9 969 732 €</b>	<b>10 122 323 €</b>	<b>11 324 816 €</b>	<b>10 888 723 €</b>	<b>181 436 €</b>	<b>1 850 884 €</b>	<b>1 146 611 €</b>
<b>Total titulaires et non titulaires (plafond 1)</b>	<b>88 454 110 €</b>	<b>88 550 011 €</b>	<b>90 762 591 €</b>	<b>90 507 934 €</b>	<b>362 872 €</b>	<b>2 308 481 €</b>	<b>2 183 133 €</b>
Enseignants et enseignants chercheurs dont CDI	2 698 845 €						
Personnels BATSS et autres personnels non titulaires	4 172 441 €	3 813 940 €	4 322 218 €	4 335 108 €	12 892 €	149 775 €	294 017 €
Personnels BATSS et autres personnels non titulaires							
10 746 €							
<b>Total non titulaires (plafond 2)</b>	<b>4 172 441 €</b>	<b>3 813 940 €</b>	<b>4 322 218 €</b>	<b>4 335 108 €</b>	<b>12 892 €</b>	<b>149 775 €</b>	<b>294 017 €</b>
Enseignants et enseignants chercheurs	54 059 228 €						
Personnels BATSS et autres personnels titulaires	78 484 378 €	78 427 688 €	79 437 775 €	79 619 211 €	181 436 €	963 397 €	1 038 522 €
Personnels BATSS et autres personnels titulaires							
24 342 028 €							
<b>Total général</b>	<b>92 638 551 €</b>	<b>92 360 961 €</b>	<b>95 084 807 €</b>	<b>94 843 041 €</b>	<b>-241 766 €</b>	<b>2 456 256 €</b>	<b>2 477 180 €</b>
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)	1 510 068 €	1 307 298 €	1 489 955 €	1 595 058 €	165 113 €	-10 111 €	314 089 €
<b>Total des dépenses de personnel autres dans ORENS (données paires ORENS en exécution)</b>	<b>94 148 617 €</b>	<b>93 671 227 €</b>	<b>96 574 762 €</b>	<b>96 438 099 €</b>	<b>-136 666 €</b>	<b>2 446 145 €</b>	<b>2 791 270 €</b>
Autres dépenses non suivies dans ORENS (4)	601 544 €	590 548 €	512 543 €	552 841 €	40 998 €	-89 001 €	26 831 €
<b>Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans ORENS</b>	<b>94 750 161 €</b>	<b>94 261 776 €</b>	<b>97 087 305 €</b>	<b>97 000 940 €</b>	<b>-78 554 €</b>	<b>2 357 144 €</b>	<b>2 818 100 €</b>
dont fonctionnaires stagiaires BNS	32 093 325 €	31 477 732 €	31 887 863 €	31 765 215 €	-122 848 €	-118 462 €	-465 735 €
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)	3 401 197 €	3 127 451 €	4 054 390 €	4 031 500 €	-22 890 €	653 193 €	549 872 €

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE = CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) Personnes financées entièrement par le budget de l'établissement (y compris les mises à disposition sortantes ou les délégations sortantes pour les enseignants chercheurs), et personnels titulaires sur emplois gagés

(1bis) Personnels financés exclusivement sur ressources propres ("nos paires" pour les EPA)

(2) "Autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels détachés sur emplois fonctionnaires, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) Les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :

- aux dépenses de personnel ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emplois

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)

- aux dépenses de personnel ne devant pas être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (celles qui sont l'origine ou le financement de postes complémentaires affectés par les agents détachés sur emplois fonctionnaires)



## 5.16 Projet annuel de performance (PAP)

**Données budgétaires**

Montant des budgets		Unité	BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018	Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BR 2018
<b>Budget de l'établissement (en crédits de paiements)</b>						
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)	(K€)		137 565 K€	142 112 K€	3,3%	
Budget de la masse salariale de l'établissement	(K€)		32 924 K€	38 353 K€	16,5%	
Budget d'investissement de l'établissement	(K€)		97 061 K€	97 061 K€	0,0%	
	(K€)		7 558 K€	6 898 K€	-11,4%	
<b>Montant du budget de la recherche</b>						
	Unité		BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018	Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BR 2018
<b>Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)</b>	(K€)		30 737 K€	31 525 K€	2,6%	
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(K€)		10 909 K€	11 322 K€	3,8%	
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(K€)		2 145 K€	2 242 K€	4,5%	7,1%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)	(K€)		523 K€	582 K€	13,2%	1,9%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(K€)		2 123 K€	2 088 K€	-1,7%	6,6%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)	(K€)		536 K€	577 K€	7,7%	1,8%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)	(K€)		1 276 K€	1 268 K€	-0,6%	4,0%
Budget de recherche interdisciplinaire & transverse (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)	(K€)		4 306 K€	4 555 K€	6,8%	14,4%
<b>Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires</b>						
	Unité		BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018	Part des actions LOLF au sein du budget global de la formation BR 2018
<b>Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)</b>	(K€)		61 446 K€	63 385 K€	3,2%	
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants	(K€)		6 949 K€	7 930 K€	14,1%	
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)	(K€)		354 K€	380 K€	7,7%	0,6%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)	(K€)		999 K€	1 156 K€	15,9%	1,8%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103)	(K€)		4 668 K€	5 433 K€	16,4%	8,0%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)	(K€)		928 K€	978 K€	5,4%	1,5%
Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	(K€)		31 888 K€	31 765 K€	-0,4%	
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		52%	50%		
<b>Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation</b>						
	Unité		BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018	Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs
<b>Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)</b>	(K€)		9 260 K€	8 537 K€	-7,8%	
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(K€)		1 563 K€	1 619 K€	3,5%	
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)	(K€)		1 119 K€	1 110 K€	-0,8%	13,0%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)	(K€)		445 K€	509 K€	14,4%	6,0%
<b>Montant du budget pilotage &amp; immobilier</b>						
	Unité		BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018	Part des actions LOLF au sein du budget global de du pilotage & immobilier
<b>Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.</b>	(K€)		30 334 K€	31 332 K€	3,3%	
dont budget de pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(K€)		15 271 K€	16 847 K€	10,3%	
Budget Pilotage (Code LOLF D115)	(K€)		7 646 K€	7 771 K€	1,6%	24,8%
Budget Immobilier (Code LOLF D114)	(K€)		7 625 K€	9 076 K€	19,0%	29,0%
<b>Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement</b>						
	Unité		BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018	
Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement	%		74,7%	71,7%		
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel	%		32,8%	32,7%		
<b>Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement</b>						
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		70,6%	68,3%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Diffusion des savoirs, bibliothèque et documentation	%		88,7%	87,5%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche	%		83,1%	81,0%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement	%		64,5%	64,1%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement	%		49,7%	46,2%		



**OBJECTIF : Développer l'autonomie financière**

Taux d'exécution budgétaire	Unité	Budget Exécuté 2015 (DBM) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2016 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2017 (BR) de l'ENS de Lyon	Cible 2020
<b>Taux d'exécution des dépenses</b>	%	98,0%	96,1%	94,0%	
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	95,3%	94,4%	88,0%	> 98%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	98,0%	98,4%	97,7%	
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	94,2%	80,3%	78,0%	94%
Taux d'exécution des recettes	%	98,1%	98,2%	94,9%	

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encaissements)	Unité	BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018
<b>Montant total des ressources</b>	(K€)	127 646 K€	134 914 K€	5,7%
<i>Montant total des recettes non encaissables pour information</i>	(K€)	3 699 K€	3 698 K€	5,4%
<b>Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)</b>	(K€)	116 832 K€	123 954 K€	6,1%
- Crédits Etat (y compris masse salariale et responsabilités et compétences déléguées) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat triennal	(K€)	110 871 K€	109 949 K€	-0,8%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(K€)	4 783 K€	9 720 K€	103,2%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(K€)	1 177 K€	1 329 K€	12,9%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(K€)	0 K€	2 956 K€	
<b>Montant total des ressources propres</b>	(K€)	10 814 K€	10 960 K€	1,3%
- Montant des droits d'inscription	(K€)	456 K€	456 K€	0,0%
- Montant de la taxe d'apprentissage	(K€)	50 K€	62 K€	24,3%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(K€)	130 K€	135 K€	3,8%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(K€)	1 136 K€	1 665 K€	46,7%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)	(K€)	145 K€	148 K€	1,8%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(K€)	8 703 K€	8 299 K€	-4,6%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions...)	(K€)	195 K€	195 K€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes	Unité	BI 2018	BR 2018
	%	8%	8%

**OBJECTIF : Une formation de très haut niveau**

Nombre d'étudiants à l'ENS de Lyon (hors auditeurs de cours)	Unité	Réalisation 2012-13	Réalisation 2013-14	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
	Effectifs		2209	2194	2248	2228

Réussite de s'étudiants en Master et en Agrégation	Unité	Réalisation 2012-13	Réalisation 2013-14	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Cible 2020
	Nombre Master 2 (hors master d'enseignement)	Nombre	380	433	433	466	428
Nombre diplômés étudiants inscrits au Master 2	Nombre	327	381	381	428	378	378
Nombre diplômés étudiants ayant réussi leur Master 2	Nombre	86%	88%	88%	92%	88%	90%
Taux de réussite au Master 2	%						
Aggrégation	Nombre	292	301	298	248	289	289
Nombre diplômés étudiants candidats à l'agrégation	Nombre	208	217	200	197	190	190
Nombre diplômés étudiants ayant réussi l'agrégation	Nombre	71%	72%	70%	78%	71%	70%
Taux de réussite à l'agrégation	%						



**OBJECTIF : Développer les horaires d'ouverture du SCD ou du SICD**

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	Variation (Va-Vd)	Réalisation 2015 %	Réalisation 2016 %	Cible 2020 (%)
58h	0h	0%	0%	13%

**OBJECTIF : Développer une gestion prospective et pluriannuelle des ressources humaines**

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement	2013	2014	2015	2016	Données cumulées 2013, 2014, 2015, 2016	Cible 2020 (données cumulées sur la période contractuelle 2016-2020)
Maitres de conférences	Efficacité* 0/6 0%	0/1 0%	0/4 0%	0/1 0%	0/12 0%	< 20%
Professeurs des universités	Efficacité* 0/2 0%	3/4 75%	0/1 0%	1/8 17%	4/13 43%	< 50 %

**OBJECTIF : Un environnement de travail de qualité**

Part du budget d'investissement consacrée aux restructurations de locaux	Unité	BI 2018	BR 2018	Variation BR 2018 - BI 2018
Budget d'investissement mobilier et immobilier	(K€)	7 556 K€	6 695 K€	-11,4%
Budget d'investissement (mobilier et immobilier) consacré à la maintenance, à la restructuration de locaux et aux adaptations de locaux à des nouvelles missions (hors CPER et plan campus)	(K€)	2 841 K€	2 114 K€	
Surface SHON	m <sup>2</sup>	124 391 m <sup>2</sup>	124 391 m <sup>2</sup>	
Part du budget d'investissement (mobilier et immobilier) consacré à la maintenance, à la restructuration de locaux et aux adaptations de locaux à des nouvelles missions (hors CPER et plan campus)	%	37,6%	31,6%	
Budget d'investissement (mobilier et immobilier) consacré à la maintenance, à la restructuration de locaux et aux adaptations de locaux à des nouvelles missions (hors CPER et plan campus) par m <sup>2</sup> SHON	(K€)	0,023 K€	0,017 K€	

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016)			Taux d'occupation atteint en 2020		
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	Réalisation 2016-17	Réalisation 2015-16
Amphithéâtres	4 490h	2	2 096 m <sup>2</sup>	107%	109%	109%
Salles de conférences	87 636h	77	1 046 m <sup>2</sup>	106%	106%	106%
Total	90 036h	79	3 142 m <sup>2</sup>	106%	107%	107%

**OBJECTIF : Un recrutement sélectif mais diversifié**

Nombre d'étudiants inscrits en CPES à l'ENS de Lyon	Unité	Réalisation 2012-13	Réalisation 2013-14	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Cible 2020
Nombre total d'étudiants inscrits en CPES à l'ENS de Lyon	Efficacité	35	31	36	36	37	40

Sources des données : Enquête SISE

**OBJECTIF : Accroître l'attractivité internationale**

Part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat	Unité	Réalisation 2011-12	Réalisation 2012-13	Réalisation 2013-14	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Nombre d'étudiants inscrits en master (hors master d'enseignement)	Efficacité	634	769	792	808	893	876
Nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en master (hors master d'enseignement)	Efficacité	92	63	112	82	69	92
Part des étudiants étrangers inscrits en master (hors master d'enseignement)	%	11,0%	10,8%	14,1%	10,1%	10,0%	10,5%
Nombre d'étudiants inscrits en doctorat	Efficacité	439	433	397	411	426	402
Nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en doctorat	Efficacité	143	130	107	118	110	136
Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	%	32,0%	30,0%	27,0%	28,7%	26,6%	29,2%



## 7. Glossaire

<b>ACE</b>	Activité complémentaire d'enseignement
<b>AE</b>	Autorisation d'engagement
<b>ANR</b>	Agence nationale de la recherche
<b>BDL</b>	Bibliothèque Diderot de Lyon
<b>BI</b>	Budget initial
<b>BIATSS</b>	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
<b>BR</b>	Budget rectificatif
<b>CAF</b>	Capacité d'autofinancement
<b>CIB</b>	Contrôle interne budgétaire
<b>CF</b>	Compte financier
<b>CP</b>	Crédit de paiement
<b>CRB</b>	Centres de Responsabilité Budgétaire
<b>CRP</b>	Compte de résultat prévisionnel
<b>DGS</b>	Direction générale des services
<b>DRFIP</b>	Direction régionale des finances publiques
<b>EPST</b>	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
<b>GBCP</b>	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
<b>GPEEC</b>	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
<b>GVT</b>	Glissement Vieillesse Technicité
<b>IDEX</b>	Initiative d'excellence
<b>Ifé</b>	Institut Français de l'Éducation
<b>MESRI</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>MSE</b>	Masse salariale État
<b>PALSE</b>	Programme Avenir Lyon Saint-Etienne
<b>PAP</b>	Projet annuel de performance
<b>PPCR</b>	Parcours professionnels, carrières et rémunérations

<b>PPI</b>	Plan pluriannuel d'investissement
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>Recettes globalisées</b>	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
<b>Recettes fléchées</b>	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
<b>RIFSEEP</b>	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
<b>RP</b>	Ressources propres
<b>SACD</b>	Service à comptabilité distincte
<b>SCSP</b>	Subvention pour charges de service public
<b>VP</b>	Vice-Présidence

*\* Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION  
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**  
Septembre 2018

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
Fax +33 (0)4 37 37 60 60  
**[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)**